



HAL
open science

L'éditorialisation des discours “ on peut plus rien dire ” : la “ liberté d'expression ” en fétiche

Thibault Grison

► **To cite this version:**

Thibault Grison. L'éditorialisation des discours “ on peut plus rien dire ” : la “ liberté d'expression ” en fétiche. Sciences de l'information et de la communication. 2020. dumas-03257859

HAL Id: dumas-03257859

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03257859v1>

Submitted on 11 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Mémoire de Master 2

Mention : Information et communication

Spécialité : Recherche et développement

L'éditorialisation des discours « on peut plus rien dire » La « liberté d'expression » en fétiche

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Virginie Julliard

Nom, prénom : GRISON Thibault

Promotion : 2019-2020

Soutenu le : 25/05/2020

Mention du mémoire : Très bien

« La force de l'orthodoxie, c'est-à-dire de la doxa droite et de droite qu'impose toute espèce de domination symbolique (blanche, masculine, bourgeoise), c'est qu'elle constitue les particularités issues de la discrimination historique en dispositions incorporées revêtues de tous les signes du naturel ; ces dispositions, le plus souvent si profondément ajustées aux contraintes objectives dont elles sont le produit qu'elles impliquent une forme d'acceptation tacite de ces contraintes, sont vouées à apparaître soit, lorsqu'elles sont attachées aux dominants, comme des attributs non marqués, neutres, universels, c'est-à-dire à la fois visibles, distinctifs et invisibles, non marquées, « naturelles », soit, lorsqu'elles sont attachées aux dominés, comme des « différences », c'est-à-dire comme des marques négatives, des manques, voire des stigmates, demandant justification. Elle donne ainsi une base objective et une efficacité redoutable, à toutes les stratégies de l'hypocrisie universaliste qui, renversant les responsabilités, dénonce comme rupture particulariste ou « communautariste » du contrat universaliste toute revendication de l'accès des dominés au droit et au sort commun : en effet, c'est paradoxalement quand ils se mobilisent pour revendiquer les droits universels qui leur sont en fait refusés que l'on rappelle les membres des minorités symboliques à l'ordre de l'universel »

Pierre Bourdieu, *Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien*¹

¹ Je ne résiste pas, en guise d'introduction de ce mémoire, à citer ce long et complexe paragraphe de Pierre Bourdieu, dont l'oeuvre a toujours inspiré mes travaux universitaires. Cette citation me demande à chaque fois, plusieurs relectures pour la comprendre, alors même qu'elle résume en quelques mots, le coeur de la centaine de pages qui suit.

Bourdieu P. (1998a). *La domination masculine*. Paris, Seuil. « *Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien* ». p.133

Remerciements

Merci...

A Virginie Julliard, tutrice universitaire, pour sa grande disponibilité et ses précieux conseils toujours d'une grande pertinence. Nos discussions ont fait naître en moi le goût de la recherche et m'ont permis de confirmer le choix de mon orientation.

A Adeline Wrona, pour la richesse de ses cours, et pour m'avoir accordé un peu de son précieux temps lors d'un échange en Sorbonne, qui a été déterminant dans la problématisation de mon travail de recherche.

A Pauline Escande-Gauquié, pour m'avoir, dès le premier séminaire de recherche, orienté vers la notion de « formule » qui a été le catalyseur de mon approche méthodologique.

A Cassandra, Iona, et plus particulièrement, Kenza, pour leur travail de « *petites mains* » mais de *grande* aide, dans l'analyse de ce dense corpus d'articles.

Aux enseignants du Gripic, et plus particulièrement, Joëlle Le Marec, responsable de formation, pour leurs questions et leurs recommandations bibliographiques toujours bienveillantes lors des séminaires de recherche. Cette année de Master 2 de Recherche a été extrêmement riche et inspirante et représente moins le point final de mon parcours académique, que le début, je l'espère, d'une longue aventure dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Sommaire

Remerciements	4
Sommaire	5
Résumé	7
Introduction	8
Avant-propos sur la posture du chercheur	21
PARTIE I : « On peut plus rien dire » : de l’abandon de la formule à la caractérisation du discours sur la restriction de la « liberté d’expression »	24
I.1. « On peut plus rien dire » n’est pas une formule	24
I.1.A. De la genèse du projet d’étudier la circulation d’une formule virale	25
I.1.B. En quoi « on peut plus rien dire » ne peut être considéré comme une formule	27
I.1.C. « On peut plus rien dire » : un discours fait de formules et de phrases sans texte	29
CONCLUSION	31
I.2. « On peut plus rien dire » : un discours de la prétérition	32
I.2.A. Un discours sur le discours : le métadiscours	32
I.2.B. De la mauvaise foi ?	34
I.2.C. Un discours contre la censure	37
CONCLUSION	40
I.3. « On peut plus rien dire » : un type de discours fustigeant le « politiquement correct » et se revendiquant du parti de la défense de la « liberté d’expression »	40
I.3.A. Un discours venu des Etats-Unis : le débat sur les universités	40
I.3.B. L’ennemi à abattre : la « tyrannie des minorités »	42
I.3.C. L’inversion de la rhétorique des rapports de pouvoir	44
I.3.D. Un marronnier médiatique	47
Conclusion générale	50
PARTIE II : Le traitement médiatique et l’éditorialisation des discours fustigeant le « politiquement correct » : une controverse en faux-semblant	52
II.1. Méthodologie de la recherche sur Europresse et présentation des méthodes d’analyse	52
II.1.A. La base de données Europresse et les limites de faisabilité	53
II.1.B. Du bricolage avant toute chose : définition des mots-clés, critères de recherche et sélection des titres de presse	56
II.1.C. Superposition des focales d’analyse en « corpus saturé » : média, date, auteur et genre journalistique	59
CONCLUSION	60
II.2. Y a-t-il un parti-pris médiatique dans la « mise en controverse » des discours sur le « politiquement correct » et la « liberté d’expression » ?	62

II.2.A. La répartition du traitement médiatique par titre de presse	62
II.2.B. Le rubriquage comme positionnement éditorial	65
II.2.C. Des médias qui s'engagent contre la « bien-pensance »	68
CONCLUSION	70
II.3. Peut-on parler de « controverse » sur la « liberté d'expression » ? Une polémique camouflée en controverse	71
II.3.A. L'analyse du traitement médiatique en « controverse » : le cas de Charlie Hebdo	71
II.3.B. Une chronologie rythmée d'affaires médiatiques : quand la « liberté d'expression » devient polémique	75
II.3.C. « Libération de la parole » contre « liberté d'expression » : un débat médiatique sur la langue ?	78
Conclusion générale	80
PARTIE III : De la défense de la « liberté d'expression » comme fétiche disciplinant	82
III.1. La posture médiatique de l'énonciateur du « on peut plus rien dire » : la figure néo-réactionnaire	82
III.1.A. La notion de « posture » en SIC	83
III.1.B. « On peut plus rien dire » : le « on » de l'éditorialiste	85
III.1.C. L'éditocrate en médiacratie : « un poisson dans le bain des médias »	88
III.1.D. L'héroïsme néo-réactionnaire : le briseur de tabous	91
CONCLUSION	93
III.2. La « liberté d'expression » en péril : un discours universaliste	94
III.2.A. Liberté d'expression et « droite décomplexée »	94
III.2.B. Liberté d'expression et universalisme républicain	96
III.2.C. Liberté d'expression et universalisme blanc	98
CONCLUSION	100
III.3. Penser la « liberté d'expression » comme un dispositif	100
III.3.A. La sacralisation de la « liberté d'expression » : un « sens commun »	101
III.3.B. Le fétichisme de la « liberté d'expression » comme stratégie de domination	104
III.3.C. « La liberté d'expression » : un dispositif de pouvoir	107
Conclusion générale	110
Conclusion et perspectives de recherche	112
Bibliographie	121
Table des annexes	127
ANNEXES	128

Résumé

Cette recherche porte sur les usages rhétoriques de la « liberté d'expression » dans les discours médiatiques fustigeant le « politiquement correct ». Partant de l'expression métadiscursive « on peut plus rien dire », l'étude propose une nouvelle catégorisation de la « liberté d'expression », en dehors du champ juridique. Elle essaie ainsi de défricher un champ de réflexion en sciences de l'information et de la communication, autour de la notion de « liberté d'expression » comme un dispositif sur l'ordre du discours, démystifiant alors son aura juridique et universaliste. Croisant des références théoriques issues des sciences des lettres et du langage et de la sociocritique, à des travaux issus des études sur le genre ou relatifs à la blancheur, ce mémoire est caractérisé par une certaine pluridisciplinarité, qu'il s'efforce d'allier à une approche communicationnelle en savoir situé. En somme, cette recherche propose une méthodologie originale « bricolée » à partir de la notion de formule (Krieg-Planque) en analyse de discours, et portant sur un corpus de plusieurs centaines d'articles issus de la presse généraliste, récoltés grâce à la base de données Europresse.

Mots-clés : liberté d'expression – politiquement correct – censure – minorités – formule – dispositif – posture – fétiche – Europresse – éditorialisation

Introduction

« [Il existe] un lieu commun commun selon lequel nos sociétés connaîtraient une véritable explosion des interdits en matière de liberté de parole. Il ne se passe pas un mois sans qu'un journal ou un magazine consacre sa une aux désastres du « politiquement correct », et ironise sur la « novlangue » de ses représentants : écriture inclusive, mots tels que « racisés », « intersectionnel », « cisgenre » (entre autres) sont passés à la moulinette au nom de la défense de la libre pensée. »

Ramond D. (2018). *La Bave Du Crapaud : Petit traité de la liberté d'expression*. Paris, Editions de l'Observatoire. pp. 24-25

—

« Alors, il y a une phrase. Une simple phrase, qu'on entend de plus en plus aujourd'hui : on ne peut plus rien dire ! »². Le 13 novembre 2019 sur LCI, David Pujadas ouvre son émission, *La Grande Confrontation*, sur ces mots. L'émission porte, en effet, sur les « nouvelles censures » et limites de la « liberté d'expression » en France. Sur le site de LCI on peut lire également en chapeau de présentation de l'émission : « Le politiquement correct est-il en train d'étouffer la vie publique ? Ou bien faut-il au contraire saluer comme un progrès la sensibilité nouvelle aux expressions stigmatisantes ou simplement blessantes ? »³. S'il peut paraître surprenant de voir figurer la mention du « politiquement correct » dans le chapeau résumant le contenu de l'émission, c'est en fait tout le coeur de ce débat télévisuel. Par exemple, les premières images du jingle sur lesquelles s'ouvre l'émission sont, dans l'ordre, les suivantes : des jeunes à la « manifestation pour le climat », une pancarte sur laquelle est mentionnée « Stop à l'islamophobie ! », des black-blocs, des emojis de réaction à un post *Facebook*, Greta Thunberg, le compte twitter de LCI sur lequel est écrit en lettres capitales « POLEMIQUE », une femme voilée, deux jeunes femmes à la marche des fiertés et portant un drapeau arc-en-ciel sur leurs épaules et une militante *femen* nassée par les membres de la sécurité de la « Manif pour tous ». En voix-off, par dessus ces images introductives, un montage audio rythme l'enchaînement des clichés : « polémique récurrente », « nouveau débat », « dérapage plutôt inquiétant », « politiquement correct », « censuré », etc. Ainsi est donc posé le cadre du débat

² Je profite du caractère exceptionnel de la période du confinement et de la dématérialisation de ce mémoire de recherche pour inviter mes lecteurs et lectrices à regarder la vidéo introductive de cette émission (1'20") sur le lien suivant et sur laquelle va s'appuyer le début de mon introduction. [URL : < https://drive.google.com/file/d/1YNG0Xfwx3IxErYvUT52eQNvbH_n0P7rH/view?usp=sharing >]

Pujadas, David. (13.11.2019) « Peut-on tout dire ? Toutes les opinions sont-elles bonnes à dire ? », *La grande confrontation*, LCI

³ [URL : <<https://www.lci.fr/medias/en-direct-toutes-les-opinions-sont-elles-bonnes-a-dire-suivez-la-grande-confrontation-des-20h45-mercredi-13-novembre-sur-lci-pujadas-2137566.html>>]

sur la « liberté d'expression » et le « politiquement correct », renvoyés dos-à-dos par cette simple question : « peut-on encore tout dire ? ». Pourtant, le présentateur précise, dans cette séquence d'une minute, qu'il ne sera pas question de droit ou de propos haineux dans l'émission. Les thèmes annoncés ne concerneront donc *que* l'opposition entre « politiquement correct » et « liberté d'expression » dans les médias et l'expression publique en général. L'expression « on peut plus rien dire » semble aussi caricaturale que représentative des débats médiatiques sur la « liberté d'expression » en France. Caricaturale d'abord, parce que David Pujadas le précise bien, « dans cette émission vous pourrez tout dire », et pourtant, on va débattre du fait de ne plus pouvoir rien dire. Représentative ensuite, car en quelques mots, « on ne peut plus rien dire » résume tout un discours fustigeant le « politiquement correct » comme un danger pour *la* « liberté d'expression » et qu'on a l'impression d'entendre partout. De la même manière, à partir de ces quelques mots, notre travail portera sur cette opposition entre « politiquement correct » et « liberté d'expression » dans les discours médiatiques.

L'émission que nous venons de citer pose plusieurs éléments utiles pour expliciter la démarche de notre recherche, que nous déroulerons progressivement au cours de notre introduction :

1. D'abord, à partir de cette phrase « on ne peut plus rien dire », l'émission propose un débat médiatique entre la défense absolue de la « liberté d'expression » et le « politiquement correct » présenté comme une nouvelle forme de censure pesant sur le discours.
2. Ensuite, par le choix des termes abordés et les images introductives, l'émission postule les « minorités » comme les tenants du « politiquement correct », contre un « on » normatif.
3. En outre, l'émission en elle-même (un débat télévisuel nommé « grande confrontation » et mettant en scène un ensemble de personnalités médiatiques qui débattent) et le contexte dans lequel elle survient (à la suite de l'annulation de la conférence de Sylviane Agacinski le 24 octobre 2019 à l'Université Bordeaux-Montaigne⁴) ancrent cette dichotomie entre « liberté d'expression » et « politiquement correct » dans un contexte polémique.
4. En somme, ce traitement médiatique extrait la « liberté d'expression » du champ juridique et l'ancre dans une réflexion médiatique.

⁴ Voir l'article de *Libération* [URL : <https://www.liberation.fr/checknews/2019/10/27/pma-pourquoi-la-conference-de-sylviane-agacinski-a-t-elle-ete-annulee-a-l-universite-de-bordeaux_1759987>]

Une opposition entre « liberté d'expression » et « politiquement correct »

Quand on aborde la question de la libre expression, sont très souvent évoquées ses limites. La « liberté d'expression » est définie comme un droit fondamental inhérent à la démocratie, et consistant à exercer son droit à la parole et à l'écriture de la manière qu'on jugera la plus opportune. Seulement, cette liberté n'est pas absolue : dès son inscription dans le droit en 1789 avec la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, est posé que son exercice ne devra pas empiéter sur la liberté des autres. En France, son encadrement est régulièrement redéfini par le Parlement, mais c'est le pouvoir juridique qui tranche en cas de litige, de ce qui relève de la « liberté d'expression » ou qui mérite d'être censuré. Il s'agit donc d'une question purement juridique au départ : la « liberté d'expression » est un *droit* encadré par la *loi*. Pourtant, David Pujadas précise que le cadre de son débat médiatique ne sera pas celui du droit ou des tribunaux, mais plutôt celui de la « censure insidieuse ». Ces mots, il les reprend de l'avocat et essayiste Emmanuel Pierrat, invité sur le plateau ce soir-là, et qui vient de publier *Nouvelles morales, nouvelles censures*⁵ dans lequel il dénonce les « coups de ciseaux » portés à la « liberté d'expression » par le « politiquement correct »⁶. Mais qu'est-ce que ce « politiquement correct » ? Eric Fassin, professeur de sociologie à l'université Paris VIII, le définit ainsi : « On [y] met ce qu'on veut ou plutôt tout ce qu'on ne veut pas. La notion n'est donc pas vide de sens mais au contraire trop pleine. En quelque sorte, il s'agit de ce que Claude Lévi-Strauss appelait un « signifiant flottant » un truc « polémique » susceptible de se charger de n'importe quel contenu symbolique » (Fassin, 1993, 300). Ce trop-plein, nous l'avons effectivement constaté dans les images du jingle de l'émission : les jeunes sur les réseaux sociaux, les défenseurs du climat, les féministes, les musulmans ou encore les LGBT+. Le « politiquement correct » désigne et s'applique à un grand nombre de groupes sociaux, *a priori*, sans lien apparent. Notons qu'Eric Fassin a consacré deux articles à la notion de « politiquement correct », qu'il aborde comme un concept flou, polémique et hérité des Etats-Unis. Il montre comment l'aspect polémique de ce terme est partie prenante de sa définition, dans la mesure où il a permis, aux USA, de populariser une certaine haine des intellectuels-universitaires qui seraient les piliers d'un « nouveau fondamentalisme dogmatique » : « la notion de *political correctness* renvoie en fait à une collection sans unité de tout ce que l'on n'aime pas dans l'évolution du monde universitaire et au-delà ; elle varie donc au gré des polémiques et des polémistes » (*Ibid.*, 272). La manière dont Eric Fassin définit le « politiquement correct » est donc intéressante à plusieurs

⁵ Pierrat E. (2018), *Nouvelles morales, nouvelles censures*, Paris, Gallimard.

⁶ Voir l'article de *Le Monde* [URL : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/10/30/les-coups-de-ciseaux-du-politiquement-correct-selon-emmanuel-pierrat_5376436_3232.html>]

égards. D'abord, elle permet de comprendre comment ce « signifiant flottant » est aussi vide de sens qu'il n'en regorge. De plus, l'aspect polémique de cette notion est inhérent au « politiquement correct » dans la mesure où c'est dans la polémique américaine et médiatique, que la notion est née. Enfin, l'usage de cette notion semble s'accompagner nécessairement de la désignation d'un ennemi ou d'un coupable du délit « politiquement correct », que l'on n'aime pas, et qu'il faut combattre. Il y a derrière cette notion, une charge morale assez lourde, emphasée par l'adjectif « correct », d'ailleurs. Le « politiquement correct » semble donc faire entrer la « liberté d'expression » dans des considérations éthiques de ce qu'il est convenable de dire ou non dans l'espace publique : de ce qu'il est possible plutôt que ce qui est permis par la loi, donc. C'est moins de la « liberté d'expression » que de l'expression publique qu'il est en réalité question avec le « politiquement correct ». Ainsi, cette dichotomie semble parfaitement ancrée dans la sphère médiatique.

Dans un contexte spécifiquement français, la notion de « politiquement correct » est apparue à la fin du XXème siècle dans les médias. Un petit séjour à l'INAthèque⁷ m'a permis de retracer son premier référencement dans les archives audiovisuelles en 1992. Ce séjour m'a également permis de relever un point important sur « l'ennemi-politiquement correct ». En effet, la notion de « politiquement correct » a souvent été associée à celle « langue de bois », désignant un discours coupé de la réalité et à visée manipulatrice, employé par le personnel politique, les chefs d'entreprise et autres technocrates. L'usage du « politiquement correct » a donc longtemps été assigné aux élites politiques et intellectuelles, comme j'ai pu le voir avec l'apparition, en 2002, d'un cartoon satirique nommé *Politiquement correct* et diffusé sur France 2, portraying Nicolas Sarkozy, Jacques Chirac ou encore François Hollande et Lionel Jospin en train d'apprendre son usage à des fins politiques, pour manipuler les esprits, tout en contournant des termes que l'on trouverait gênants. Pourtant, dans l'émission de David Pujadas, il ne sera jamais question des politiques en trois heures de débat ; mais bien exclusivement des « minorités », comme nouveaux censeurs de la « liberté d'expression ». Des censeurs, pourtant absents sur le plateau télévisé de LCI⁸, puisque les invités n'étaient que des personnalités habituées ou connues des médias. Dans le contexte du « politiquement correct » et le contexte actuel de ce mémoire de recherche, les « minorités » désignent moins les groupes sociaux en infériorité numérique que ceux qui ne relèvent pas de la

⁷ Je me suis rendu à l'INAthèque de la BNF pour avoir accès aux « origines » de mon objet d'étude dans les archives audiovisuelles, le 24.01.2020

⁸ Hormis la présence de la militante féministe Caroline de Haas et la maitresse de conférence Maboula Soumahoro qui ont concentré sur leur personne la plupart des invectives lors de l'émission et qui, de plus, étaient plutôt là en tant que personnalité publique et chercheuse, qu'en tant que concernées.

norme blanche, hétérosexuelle, masculine et religieuse. En effet, il est assez frappant de constater la façon dont ce terme est compris par tous aujourd'hui, mais pourtant très délicat à définir objectivement, dans la mesure où il recouvre une succession de réalités tangibles et parfois très stéréotypées. De la même façon que le « politiquement correct », il s'agit d'un signifiant flottant aussi asémantique que lourd de sens ; qui fait d'ailleurs parfois office de synonyme du « politiquement correct », nous le verrons⁹.

Le contexte contemporain dans lequel survient cette émission sur le « politiquement correct » et la « liberté d'expression » s'inscrit également dans un intérêt médiatique plus large sur les débats autour de la langue et du discours en France. Récemment, les médias ont fait naître une opposition entre « libération de la parole » et « régression de la liberté d'expression » dans la presse généraliste française. D'un côté, on parle de « libération de la parole » mais de l'autre, on redoute une restriction de la liberté de s'exprimer publiquement. La « libération de la parole » prend racine dans les origines du « mouvement #MeToo ». En 2017, à la suite de l'affaire Weinstein et des multiples dénonciations de harcèlement sexuel par les femmes dans l'espace public, les questions féministes connaissent alors une visibilité relativement inédite dans l'espace médiatique, de nouvelles voix se font entendre et de nouveaux tabous semblent être levés plus massivement (Verquere, 2018, 7). De la même manière, se développent un certain nombre d'articles relatifs aux questions LGBT+ ou antiracistes, comme si, apparaissait enfin dans l'espace public une remise en question de la place assignées aux « minorités » dans nos sociétés, et que leur voix était entendue. C'est en ce sens qu'on aime parler de « libération de la parole ». Néanmoins, à contre-courant s'observe, depuis janvier 2015 plus particulièrement, une cristallisation de la peur d'une « restriction de la liberté d'expression » dans les sociétés occidentales. Au lendemain des attentats contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, une autre idée a fait son chemin dans l'espace public : la « liberté d'expression est menacée ». Tout le processus mémoriel de l'attentat du 7 janvier, s'est d'ailleurs concentré sur cet aspect. « Je suis Charlie » signifiait que quelque soient les idées politiques de chacun, la « liberté d'expression » - dont la caricature et le droit au blasphème étaient les étendards - demeurait un droit sacré et inaliénable en démocratie¹⁰. S'est alors cristallisé, une forme de « catéchisme républicain » en faveur de la « liberté d'expression » (Ramond, 2018), qui serait fragilisée par une menace extérieure contre laquelle il faudrait lutter ; contre cet « autre » extérieure à la communauté nationale (Mouffe, 2018). A ce paradoxe, il faut ajouter un dernier événement médiatique, à cheval entre ces deux derniers moments, et relatif aux débats sur la langue française. En 2017, l'année

⁹ Notamment lorsque le « politiquement correct » est évoqué sous le verbatim de la « tyrannie des minorités »

¹⁰ *Le traité sur la tolérance* de Voltaire s'est par exemple hissé en numéro 1 des ventes au lendemain des attentats

médiatique a aussi été marquée par les débats sur l'écriture inclusive et la féminisation de la langue française. Ainsi, au moment où on assistait à une mise en visibilité des minorités sexuelles, le débat s'est cristallisé sur le point médian de l'écriture épïcène jugée illisible, trop complexe et « allant trop loin ». Si le débat aurait pu s'arrêter là, il est intéressant de voir comment les militants et militantes en faveur de l'écriture inclusive ont été dépeint comme des ennemis de la langue française, mais aussi des valeurs françaises, elles-mêmes. On a alors assimilé un débat sur la langue, à un débat sur le discours, et plus précisément sur la censure du discours. Le mardi 26 septembre 2017, lors de sa chronique matinale habituelle sur Europe 1, Raphaël Enthoven en parlait en ces termes : « L'écriture inclusive est une agression de la syntaxe par l'égalitarisme, un peu comme une lacération de la Joconde mais avec un couteau issu du commerce équitable »¹¹. Dépeinte comme la novlangue orwelienne du XXIème, l'écriture inclusive est alors devenue le symbole de ces minorités radicales porteuses d'un « nouvel ordre moral liberticide », nommé « politiquement correct ». Pour résumer, on voit bien comment ces dernières années ont vu éclore un débat médiatique opposant la « liberté d'expression » aux tenants du « politiquement correct » et aux « minorités » en général. Le bruit médiatique autour de ces questions de « liberté d'expression », « libération de la parole » et « novlangue puritaine » ont préparé le terrain à la circulation d'une expression simple, mnémonique et aussi signifiante que « on ne peut plus rien dire » cristallisant l'ensemble de ces débats, *a priori* totalement distincts, mais en fait symptomatiques des mêmes enjeux.

« *On peut plus rien dire* »¹² : de la phrase au discours

Cette fameuse phrase « on peut plus rien dire » met donc en scène trois autres expressions, qui l'escortent en permanence : « liberté d'expression », « politiquement correct » et « minorités ». Elle est par ailleurs fondée sur une binarité : un « on » normatif du côté de la « liberté d'expression », se trouvant censuré par des « minorités » tenantes du « politiquement correct » (le « rien dire »). S'il s'oppose aux « minorités », le « on » joue donc le rôle de la majorité, ou plus précisément de la « norme » sociale. Mais dans les faits, ce « on », on le voit dans l'émission que

¹¹ Voir l'article du Huffington Post. [URL : <https://www.huffingtonpost.fr/entry/pour-raphael-enthoven-lecriture-inclusive-releve-du-negationnisme-vertueux_fr_5c93111be4b06857fcbd9798>]

¹² Nous faisons le choix, à partir de maintenant, de retirer la négation de l'expression, pour les pages qui suivront. En effet, le peu de littérature sur le sujet (Denis Ramond et Judith Lussier, cf. bibliographie) mentionne l'expression en ces termes. De plus, les minorités dénonçant le mensonge de cette expression en parlent également sans la négation. Nous avons pu remarquer au fil de nos recherches, que cet ajout de la négation relevait d'une déformation issue des contraintes éditoriales de la presse, de rendre la phrase plus correcte à l'écrit. Alors que, dans les faits, cette expression est justement marquée par sa trivialité et une certaine oralité. Voir également, à titre anecdotique, la chanson « on peuplu rien dire » [URL : <<https://www.youtube.com/watch?v=CMPUNOvNg24>>]

nous prenons comme cas introductif, semble être celui d'un personnel médiatique bien défini, s'exprimant sur les plateaux télévisés, à la radio, ou dans la presse française. Notre travail se concentrera donc sur la sphère médiatique qui, comme l'explique Eric Fassin, a fait naître et a publicisé l'expression même du « politiquement correct », par la polémique. Si nous avons décidé de nous concentrer sur l'espace des médias, c'est donc en partie pour cela : notre objet d'étude est, *de fait*, médiatique. Cette phrase est également marquée par une rupture avec le temps passé (avec l'adverbe « plus »). Reliée à ce que nous venons d'expliquer, cela pourrait se paraphraser comme suit : « avant le politiquement correct, on pouvait tout dire, aujourd'hui on ne peut plus ». Comme si, en quelque sorte, la « libération de la parole des minorités » avait érigé le « politiquement correct » en une nouvelle norme sur le discours et causé de « nouvelles censures qui pèsent aujourd'hui sur la liberté d'expression ». Les partisans du « politiquement correct » seraient alors les détracteurs de la « liberté d'expression »¹³. Finalement, c'est là que se situe mon sujet de recherche : entre « politiquement correct » et « liberté d'expression ». Ce sont les enjeux et paradoxes recouverts par ces deux notions, le bruit médiatique que toutes deux suscitent qui donnent du sens à cette expression formée sur une prétention du *dire le non-dire* : à savoir, « on peut plus rien dire ». Voilà pourquoi, il ne s'agira pas seulement de relever et d'analyser les occurrences de cette expression dans notre étude, mais de décortiquer les points d'achoppements qu'elle recouvre et les raisons de cela. En bref, voir comment se déploie un univers discursif du « on peut plus rien dire », non comme une formule (Krieg-Planque, 2009) ; mais comme un type de discours polémique sur la « liberté d'expression » et le « politiquement correct » en France, portant sur une opposition entre « minorités » et défenseurs des valeurs républicaines, dans le lieu de l'arène médiatique ; alors même que les « minorités » sont absentes du débat.

Médias et controverse

Toutefois, il ne s'agit pas de considérer l'espace médiatique comme l'arène télévisuelle de l'émission de David Pujadas, où chacun se fait front de manière plus ou moins équitable, sur le mode du débat parlementaire (Le Marec et Babou, 2015) : « Rien n'est plus trompeur que l'image, souvent évoquée à propos de la presse, du forum, du lieu où tout pourrait être publiquement discuté. Il n'existe pas un espace ouvert à tous ceux qui le veulent, mais des agents qui décident en fonction des lois propres de fonctionnement du champ journalistique, ce qui mérite ou non d'être porté à la

¹³ On pense ici particulièrement, entre bien d'autres, au numéro spécial anniversaire de *Charlie Hebdo* distribué en kiosque le 7 Janvier 2020 dernier titré « Nouvelles censures, nouvelles dictatures », dans lequel Riss compare notamment les minorités à une menace constituant de « nouvelles forces inédites hostiles à notre liberté d'expression ». Nous le verrons plus en détail dans le développement de travail.

connaissance de publics plus ou moins larges et hétérogènes socialement. » (Champagne, 1990, 243). Comme nous l'évoquions plus tôt, nous avons pu constater que les « minorités » étaient absentes du débat médiatique sur le « politiquement correct », pour plusieurs raisons. D'abord, le « politiquement correct » est, par essence, purement polémique et péjoratif (Fassin, 1993). Par conséquent, il ne sert qu'à désigner l'autre, mais il n'est pas revendiqué par les « minorités » ethniques, sexuelles ou religieuses qu'on accuse de « nouvelle censure ». En outre, si ces « minorités » sont absentes du débat médiatique, il conviendra de remettre en cause le qualificatif de « débat » ou de « controverse » comme en parle pourtant en ces termes, Eric Fassin, dans les articles que nous avons cités. Dans notre travail, la « controverse » sera plus abordée en terme de programme de recherche en communication, plutôt que comme caractérisation de notre objet d'étude. Autrement dit, l'approche en controverse permettra d'envisager les médias comme des acteurs à part entière des controverses qu'ils traitent et qu'ils font même émerger (Le Marec et Babou, 2015, 115). Les médias seront donc moins envisagés comme des plateformes de discussion et de *disputatio* que comme des « espaces structurés par des enjeux professionnels, économiques, sémiotiques, politiques et cognitifs autonomes » (*Ibid.*). Nous nous centrerons donc à la fois sur la posture médiatique (Durand et Sindaco, 2015) des énonciateurs des discours « on peut plus rien dire », mais aussi sur les contextes éditoriaux de production de ces discours dans les médias (Jeanneret, 2000). Et c'est justement cette approche par la « controverse », en se focalisant en partie sur les dynamiques éditoriales des médias, qui nous permettra de constater en quoi « la structuration médiatique de la controverse consiste à ne pas faire apparaître [les parties] tout à fait comme des pairs » (Cervulle et Julliard, 2018). Cette approche nous amène donc à aborder le traitement médiatique en terme d' « éditorialisation ». Par ce terme, nous désignons moins ce qu'Emmanuel Souchier appelle « l'énonciation éditoriale », qu'il définit comme ce qui permet au discours « d'exister et d'être « aux yeux du lecteur » » (Souchier, 1998) ; que ce qui permet au discours médiatique (et à l'article, en contexte de presse papier), de naître et d'être diffusé dans le médium, conformément à la ligne éditoriale du titre de presse. Notre regard se situe donc en amont de ce qui est présenté au lecteur. On regardera tout ce qui relève du contexte éditorial : la date de publication, le titre de presse, la rubrique, l'auteur et le genre journalistique. En plus du contexte de production de l'article, le terme d' « éditorialisation » renvoie aussi pour nous, à la ligne du média : à son parti-pris et à son positionnement dans la cartographie des médias. Penser le discours « on peut plus rien dire » en terme d'éditorialisation revient donc à s'interroger sur la façon dont il s'insère et contribue à l'orientation du média dans lequel il est publié : en quoi il participe de son identité. Enfin, nous le verrons, ce terme renvoie à la « mise en éditorial » des discours, en tant que genre journalistique.

Nous faisons, en effet, l'hypothèse que les discours défendant la « liberté d'expression » sont particulièrement propices au genre journalistique de « l'édito » qui constitue une tribune favorable à la revendication pamphlétaire d'une idée ; et qui participe également à la fixation de la ligne éditoriale d'un titre de presse. Il s'agira donc en filigrane de questionner la façon dont le média se définit par rapport au champ journalistique (Verquere, 2019). En somme, en choisissant donc de ne pas prendre l'antinomie entre « liberté d'expression » et « politiquement correct » comme une controverse médiatique, nous permettons de mieux envisager le traitement médiatique réservé au discours « on peut plus rien dire » comme producteur de catégorisations et de rapports de force unilatéraux dans le champ médiatique.

De la « liberté d'expression » en Sciences de l'Information et de la Communication

Jusqu'ici chasse gardée des sciences juridiques et de la philosophie, la « liberté d'expression » relève pourtant d'un intérêt certain pour le domaine des sciences de l'information et de la communication (SIC), jusque-là très peu exploré. En effet, il s'agira pour nous, dans ce travail, d'extraire la « liberté d'expression » de son rapport au droit et à l'éthique. Confrontée au « politiquement correct », nous refuserons délibérément de répondre à la question posée par David Pujadas dans son émission : « peut-on encore tout dire ? ». Et ce, que ce soit au regard de la loi (est-ce permis ou pas ?) ; ou au regard de la norme éthique (est-ce convenable ou non ?). Notre approche s'inscrira plutôt dans celle de Michel Foucault, qui, dès ses premiers travaux, a extrait le droit du domaine juridique, pour l'aborder comme une pratique discursive afin d'interroger les rapports de pouvoir dans la société (Mazabraud, 2010). Pour sortir de la normalisation de la « doxa juridique », l'auteur-précurseur des SIC a, en effet, interrogé l'archéologie de ces savoirs que l'on prend pour acquis et qu'on ne questionne plus pour les envisager dans des dispositifs de contrôle et de pouvoir. Notre approche s'inscrit donc dans cette filiation du traitement communicationnel de l'objet juridique en tant qu'objet de la discipline. Supposer cela reviendrait à envisager la « liberté d'expression » comme une disposition sur le discours. Autrement dit, cela revient à sous-entendre qu'elle ne serait pas que liberté, mais aussi contrôle sur les locuteurs et productrice d'un certain nombre de normes discursives.

Par ailleurs, nous le verrons, la « liberté d'expression » peut faire office de « formule » (Krieg-Planque, 2009). Aussi, elle se porte totalement à de l'analyse de discours. En effet, nous l'envisagerons moins comme un droit, mais comme un objet de discours médiatique. « On peut plus rien dire » constituera pour nous un discours sur la défense de la « liberté d'expression ». En tant qu'objet de discours, circulant dans les médias, en contexte d'apparente

« controverse », la « liberté d'expression » se prête, comme toute « formule » à une analyse purement SIC permettant d'étudier ses médiations. De la même manière que Virginie Julliard l'envisage en début de son habilitation à diriger des recherches, la « liberté d'expression », comme « la théorie du genre », se prête ainsi particulièrement à ce qualificatif de la formule comme un segment concis, figé et fonctionnant comme un référent social (Krieg-Planque, 2009), mais aussi particulièrement à un usage polémique en contexte de controverse (Julliard, 2019). Considérer la « liberté d'expression » comme un objet de discours médiatique sera, enfin, l'occasion de formuler des hypothèses sur la raison de sa sacralisation. En effet, la « liberté d'expression » est toujours définie comme la « plus sacrée des libertés » : celle qui n'est absolument pas négociable en démocratie. L'extraire de cette aura relevant d'un « sens commun » (Bourdieu, 1980) hérité des Lumières - et se gardant néanmoins d'en faire la critique - permettra alors de l'envisager dans des relations asymétriques du discours ; et comme une pratique autoritaire de ceux qui la défendent sur d'autres groupes sociaux.

Notre objectif de recherche sera double :

Dans quelle mesure la médiatisation des discours « on peut plus rien dire » et leur recours à la « liberté d'expression » entretiennent-ils des rapports de pouvoir et de discrimination dans le discours ?

De quelle manière, penser la « mise en controverse » de la « liberté d'expression » et du « politiquement correct » permet-il d'ancrer cette question juridico-éthique en SIC, comme un dispositif discipliné et disciplinant ?

La première question de recherche porte sur la circulation des discours « on peut plus rien dire » dans les médias ; et la façon dont ceux-ci conditionnent le débat public sur la « liberté d'expression ». Cette question part du postulat que la défense de la « liberté d'expression » n'est pas innocente et qu'elle contribue à organiser l'ordre du discours et à délégitimer certaines prises de parole. Ainsi, en dénonçant l'acte de censure du « politiquement correct », le discours « on peut plus rien dire » peut lui-même être qualifié de censeur, abusant de sa légitimité à s'exprimer « au nom de la liberté d'expression » et filtrant l'accès au champ discursif et l'accès aux médias.

La deuxième question de recherche est à la fois d'ordre méthodologique et d'ordre épistémologique. En effet, elle propose un programme de recherche pour étudier un objet juridique dans le champ des SIC. Par ailleurs, elle enjoint également à une nouvelle catégorisation de la « liberté d'expression » comme un dispositif sur le discours et impliquera donc de réaliser un travail définitionnel de cette notion, tout au long de notre travail. Enfin, elle assume une certaine forme d'expérimentation par l'approche méthodologique *en* controverse, considérant ainsi les médias comme des acteurs de la polémique sur la « liberté d'expression ».

—

De ces deux problématiques de recherche, découlent trois hypothèses de travail :

Il existe, en France, une viralité du discours « on peut plus rien dire », fustigeant le « politiquement correct » et exaltant la « liberté d'expression » comme la plus sacrée des libertés.

La presse généraliste participe, par son éditorialisation, à l'exaltation d'une posture de martyr de la « liberté d'expression ».

La sacralisation de la « liberté d'expression » sert de dispositif reproduisant des rapports de pouvoir et de domination à l'encontre des « minorités ».

—

Pour répondre à ce triptyque, nous avons élaboré un corpus à partir de la presse généraliste française. Cette catégorie englobe la plupart des titres de quotidiens et hebdomadaires les plus vendus en France, traitant de l'actualité nationale en général, sans spécialisation particulière pour un domaine comme le sport, la cuisine, etc. Nous avons élaboré ce corpus à partir d'une recherche réalisée sur la base de données d'information en ligne Europresse, et selon une série de critères que nous explicitons en détail dans la deuxième partie de ce mémoire. Pour réaliser cette collecte, nous avons tenté de cibler les articles portant sur les discours « on peut plus rien dire », et comportant donc les mots [« politiquement correct » ET « liberté d'expression »] dans le corps du texte. Ce choix a été réalisé à la suite de plusieurs essais de recherches par mot-clé, avant de trouver la combinaison parfaite pour les articles que nous voulions traiter. Le choix des mot-clés s'est justifié par un « bricolage » entre la recherche automatisée par Europresse et l'analyse de discours à partir de la notion de formule d'Alice Krieg-Planque. En effet, en repérant les deux formules de notre objet d'étude, nous sommes parvenus à définir ce qui cristallisait sémantiquement le discours « on

peut plus rien dire » dans cette opposition entre « politiquement correct » et « liberté d'expression ». Ainsi, associé à la recherche automatisée proposée par la base de données, nous avons pu constituer tout un ensemble d'articles sur une période diachronique et issus de différents médias, pour travailler la circulation de ces formules et *in extenso* du discours « on peut plus rien dire ». Cette recherche a mené à la création d'un corpus de 680 articles issus de 16 sources différentes¹⁴ sur une période de 28 ans, s'étalant sur la période du 4 juin 1992 (correspondant au premier article répertorié en France comportant les mots « politiquement correct » et « liberté d'expression ») au 1er avril 2020, soit une période 28 ans.

Sur ce corpus, nous avons porté plusieurs regards différents, appuyés sur diverses méthodologies d'analyse, en plus de celle fixée par Alice Krieg-Planque qui a permis la création de notre corpus, par l'analyse de la circulation des formules :

- En premier chef, nous avons adopté un regard macroscopique sur notre corpus, en traitant l'ensemble des 680 articles selon une méthode bricolée par nos soins. A la manière dont Emmanuel Souchier analyse l'énonciation éditoriale, nous avons souhaité analyser le contexte de production et de publication des articles, afin d'en tirer des données statistiques. Autrement dit, nous nous sommes focalisés sur quatre critères, pour chaque article du corpus : le média, la date, l'auteur et le genre. Une fois ces quatre informations récoltées par article, nous avons recoupé toutes ces données en un ensemble de tableurs et graphiques qui nous ont permis d'obtenir des données statistiques (ex : les articles de *Le Figaro* représentent 29% des articles traitant les discours « on peut plus rien dire » dans notre corpus). Cette méthode expérimentale nous a permis de créer nos propres données, dont les résultats ont servi à une analyse sociocritique de la concentration des médias (Cardon, 2019 et Bourdieu, 1996) ; ainsi qu'une analyse sociocritique sur la posture (Durand et Sindaco, 2015) du personnel médiatique réactionnaire le plus présent dans notre corpus.
- Ensuite, nous avons adopté un regard plus microscopique sur une partie de ce corpus. En effet, à partir des articles collectés par la base de données Europresse, nous avons choisi de ne nous concentrer un peu plus en profondeur sur les articles écrits par l'auteur Mathieu Bock-Côté pour *Le Figaro*. Cet auteur a la particularité d'être extrêmement cité dans l'ensemble des articles du corpus, et d'avoir circulé dans différentes rubriques du journal de *Le Figaro*, et ses suppléments : en tant que chroniqueur régulier ou invité à l'occasion d'une interview sous le statut de sociologue pour la promotion de son livre *L'Empire du politiquement correct*, par exemple. Il

¹⁴ Cf. Annexe 4 pour la liste des sources

représente donc de manière assez stéréotypique le personnage de l'éditorialiste néo-réactionnaire étudié par Pascal Durand et que nous avons beaucoup travaillé pour ce mémoire. En outre, nous avons accordé une attention particulière aux interviews réalisées par Alexandre Devecchio, responsable de la rubrique « Débats et Opinion » du FigaroVox. Ces articles ont donc été l'occasion de réaliser deux analyses : rhétorique et dite, de discours. Le regard a donc à la fois été porté sur la stratégie argumentative et stylistique, mais aussi sur la matérialité des textes et leur contexte de production. L'analyse de discours réalisée pour cette partie du travail a notamment été inspirée par les travaux Ruth Amossy relatifs à l'éthos, que nous avons croisé avec ceux relatifs à la posture en sociocritique et en littérature (comme ceux de Louise Moor, Pascal Durand ou encore Jérôme Meizoz). Enfin, nous nous sommes permis d'ajouter à ce corpus, un dernier article extrait de notre recherche exploratoire, qui nous avait particulièrement affecté et qui nous paraissait symbolique de ce discours « on peut plus rien dire » érigeant la « liberté d'expression » en fétiche. Il s'agit de « L'édito de Riss » du n°1433 de *Charlie Hebdo*, publié le 7 janvier 2020 à l'occasion de la commémoration des cinq ans de l'attentat ayant frappé la rédaction¹⁵. Nous avons porté sur cet article les mêmes analyses que nous venons d'évoquer, et nous avons croisé ces résultats avec notre focus sur les « éditos » signés de Mathieu Bock-Côté.

Ainsi, ces différents niveaux d'analyse seront restitués comme suit :

La première partie consistera à caractériser ce que nous avons appelé le « on peut plus rien dire », comme un discours sur la restriction de la « liberté d'expression » et fustigeant le « politiquement correct ». Il s'agira d'explicitier, avec une certaine réflexivité, comment nous avons abandonné la notion de formule sur laquelle nous étions partis au départ pour catégoriser l'expression à l'étude, pour l'appliquer en programme de recherche dans la constitution de notre corpus.

La seconde partie présente l'analyse des contextes de production et d'éditorialisation des discours fustigeant le « politiquement correct » et la façon dont ils occupent l'espace médiatique. Cette partie sera l'occasion d'établir une cartographie statistique des discours « on peut plus rien dire » dans l'espace médiatique. De plus, cette partie retrace la façon dont nous avons « bricolé » notre méthode de recherche à partir la base Europresse, et propose un état de l'art sur les recherches universitaires menées avec ces outils de collecte d'articles.

¹⁵ Cf. Annexe 2

Enfin, la dernière partie constitue une synthèse des deux parties précédentes en proposant une redéfinition de la « liberté d'expression » au regard des SIC. A partir des analyses relatives à l'éditorialisation des discours « on peut plus rien dire », nous étudierons la manière dont une posture de martyr de la « liberté d'expression » a pu s'appropriier la défense de cette dernière ; et nous montrerons dans quelle mesure cette appropriation induit des dispositions dans l'ordre du discours en général.

Avant-propos sur la posture du chercheur

Le travail d'écriture de ce mémoire a été pour moi l'occasion, à plusieurs reprises, de m'interroger sur ma posture de chercheur dont je présente ci-dessous, à titre introductif, quelques éléments contextuels.

De l'importance de se situer

Ce projet de recherche naît d'une indignation et d'un sentiment d'injustice dans l'accusation portée sur les « minorités » comme des censeurs du discours, alors même que mon engagement militant et mon intérêt personnel pour ces questions relatives à la « liberté d'expression » m'a jusqu'à présent convaincu du contraire. Il m'apparaît donc important de situer ma posture, qui n'est pas seulement celle du chercheur, mais aussi celle d'un homme cisgenre blanc et gay impliqué (ou en tout cas sensible et concerné) dans les revendications des minorités sexuelles et de genre. Ce travail n'a donc aucune prétention à la neutralité, qui m'apparaît, de toute façon impossible à adopter dans la recherche, en général (Harding, 1993). En revanche, il s'efforce d'atteindre une objectivité méthodologique depuis un savoir situé (Clair, 2016). Mon travail de recherche a, en effet, été l'occasion de tout un lot de remises en question, réflexions ou encore sentiments de devoir de transparence, qui ont nourri la présentation de ma posture ; mais aussi l'objet d'un questionnement sur la problématisation du travail de recherche en lui-même. L'écriture de ce mémoire a donc constitué pour moi une opportunité de s'interroger sur la posture du chercheur en savoir situé et la façon dont l'exigence et la rigueur académiques peuvent nourrir une réflexion militante relative aux questions du discours et des rapports de pouvoir dans la société.

Du caractère bricolé et expérimental de la méthode

J'ai vécu la constitution de mon corpus et la définition de la méthodologie la plus appropriée pour l'analyse comme une forme de « bricolage » incessant, fait d'allers et retours entre le terrain et

les contraintes du dispositif avec lequel nous avons constitué le corpus. Ces allers et retours, d'abord déroutant, ont en fait été l'occasion de constituer un savoir autour de ces bases de données d'information, jusqu'ici peu abordé en SIC, alors que ces outils sont extrêmement utilisés par la communauté universitaire étudiante. J'ai, en effet, tenté d'établir mon propre programme de recherche dans la constitution d'un corpus d'articles à partir des travaux d'Alice Krieg-Planque relatifs à la formule (2009). Cette méthode et la restitution de ce corpus assument donc leur caractère expérimental, constitutif de la démarche-même avec laquelle nous l'avons établie. Ce travail a été l'occasion de réajustements constants dans le choix des mots-clés et formules à analyser, ou encore dans le choix des regards à adopter sur notre corpus dense de 680 articles, et j'en passe. Plutôt que de faire croire à une trajectoire de recherche comme un long fleuve fluide et tranquille, nous assumons ce caractère bricolé et peut-être quelques fois imparfait, car il est, selon moi, constitutif de tout travail de recherche.

En outre, il me paraît important de préciser que ce mémoire a été écrit en période de confinement et qu'il a suscité certaines complications que je fais le choix de restituer brièvement ici, car, ces complications ont été l'occasion d'un effort d'adaptabilité aux circonstances de l'exercice de la recherche. Et ces ajustements font eux aussi partie, en quelque sorte, du produit final que je présente au lecteur. Confiné à la campagne, j'ai dû revoir à la baisse les analyses que je voulais effectuer à travers la base Europresse. Notre corpus de 680 articles contenant les mot-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct » devait initialement être doublé d'un second corpus comprenant l'expression « on peut plus rien dire ». Seulement, la collecte de ces centaines d'articles demandant un débit de téléchargement important et le dispositif Europresse ne permettant de télécharger que 50 articles par manipulation, nous avons été contraint d'abandonner le choix du second corpus. En outre, la fermeture des bibliothèques nous a conduit à user de certains stratagèmes pour accéder aux références académiques et théoriques dont nous avons besoin. Comme un certain nombre d'étudiants contraints par une date de rendu d'un travail universitaire lors de cette période, j'ai participé aux initiatives de bibliothèques solidaires en ligne consistant à partager, de manière plus ou moins légale, les ressources électroniques de notre bibliothèque personnelle. A l'heure où je finalise l'écriture de ce mémoire, on compte sur ce groupe Facebook¹⁶ 62 237 membres ayant été potentiellement confrontés à ces mêmes problématiques. Par ailleurs, l'emprunt des identifiants et codes personnels d'ENT à des amis issus de différentes universités, a également été d'une grande aide et l'occasion - et c'est pour cela que j'assume la restitution de cette

¹⁶ Voir Facebook, sous réserve d'approbation d'adhésion par un administrateur. [URL : < <https://www.facebook.com/groups/bibliothequesolidaire/>>]

pratique ici - d'une réflexion sur les inégalités d'accès aux ressources entre étudiants, dépendantes d'accords commerciaux variant d'une université sur l'autre. En somme, l'accès braconné à ces ressources, m'a donc permis de questionner tout au long de cette période les conditions variables d'écriture de la recherche, entre étudiants issus de différentes facultés.

Quelques remarques sur l'écriture

Le lecteur de ce mémoire sera peut-être perturbé par l'alternance des pronoms de première personne avec laquelle est restitué ce travail. L'usage de la première personne du singulier « je » constitue la marque d'une voix proprement réflexive, à travers laquelle le chercheur-affecté par son objet parle, comme c'est le cas de cet avant-propos. A l'inverse, l'usage du « nous » sera plus courant, et marque une codification universitaire plus neutre dans l'écriture de la recherche.

Par ailleurs, chaque grande partie de notre travail sera l'occasion d'un détour plus réflexif sur l'écriture de la recherche et la posture du chercheur, écrit à la première du singulier.

Enfin, à titre purement indicatifs, quelques remarques sur la forme :

- Ce mémoire comporte un certain nombre de figures, notamment des graphiques, que nous avons privilégié insérer dans le corps du texte, plutôt qu'en annexe, pour faciliter la confrontation du corpus à nos réflexions.
- Plusieurs expressions sont retranscrites entre guillemets comme « politiquement correct » et « liberté d'expression » par exemples, dans la mesure où ils renvoient plus à des usages particuliers, qu'à la signification de la notion en elle-même.
- Le prolongement des hypothèses de recherche en vue d'une thèse sera précisé en fin de mémoire et non au fil de la démonstration, comme il est parfois coutume de le faire dans un mémoire de master de recherche.

PARTIE I : « On peut plus rien dire » : de l’abandon de la formule à la caractérisation du discours sur la restriction de la « liberté d’expression »

Cette partie vise à catégoriser le discours « on peut plus rien dire » comme un discours alertant sur la restriction de la « liberté d’expression ». Nous montrerons qu’il s’agit en effet moins d’une expression aphorisée¹⁷ que d’une catégorie de discours. Nous partirons donc pour cela, d’une analyse de discours, à travers la notion de formule telle que définie par Alice Krieg-Planque, pour voir dans quelle mesure l’usage méthodologique de cette notion constitue une entrée en matière pertinente pour notre sujet. Par ailleurs, cette approche par l’analyse de discours en SIC sera également doublée d’une forme d’analyse stylistique¹⁸ et plus précisément d’une réflexion sur les quelques figures de style (prétérition, oxymore, hyperpole) qui composent l’expression « on peut plus rien dire ». Cette partie s’attachant à retracer le parcours de la constitution de notre objet d’étude, elle fera moins référence au corpus constitué par la base de données Europresse, qu’à une analyse basée sur nos recherches exploratoires et l’expression « on peut plus rien dire » elle-même, constitués en éléments de corpus pour les pages qui suivent. Nous montrerons alors dans quelle mesure ce type de discours et l’expression « on peut plus rien dire » relèvent d’une double métadiscursivité : non seulement on discourt sur le discours, mais on soutient également l’idée d’en être incapable ou qu’il est défendu de le faire, au moment de le faire. Peut-on alors en conclure que le propre du discours « on peut plus rien dire » est d’être proprement antinomique ? Enfin, il s’agira de replacer ce discours dans son contexte d’énonciation médiatique en France et son import depuis les Etats-Unis. Pour quelle raison cette catégorie de discours est-elle fondée sur une opposition manichéenne entre la « liberté d’expression » et le « politiquement correct » ? Comment, pour fonctionner, ce discours doit-il s’appuyer sur une dénonciation de la « tyrannie des minorités » ?

I.1. « On peut plus rien dire » n’est pas une formule

Pour ce travail de recherche, je me suis énormément nourri des travaux d’Alice Krieg-Planque et du concept de « formule » (Krieg-Planque, 2009), tel que défini dans son ouvrage *La notion de formule en analyse du discours* comme suit :

¹⁷ Un aphorisme est un énoncé court et résumant une vérité fondamentale en peu de mots (Maingueneau, 2012)

¹⁸ Nous entendons par là, la façon dont l’énoncé (écrit ou prononcé) se caractérise par des opérations stylistiques impliquant la volonté de l’énonciateur, mais aussi l’effet perlocutoire et l’effet illocutoire sur le récepteur et le contexte dans lequel l’énoncé survient.

« Un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que des expressions contribuent dans le même temps à construire »

Krieg-Planque A. (2009). *La Notion De Formule En Analyse Du Discours*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté. Introduction générale

J'ai trouvé dans cette approche, et dans la méthodologie définie par Alice Krieg-Planque dans les chapitres suivants de son ouvrage, une façon de donner corps à mon analyse de discours. Cette notion m'a en effet permis de m'inscrire dans une certaine filiation entre les sciences du langage et les SIC, assumant le parti-pris qu'un travail de recherche en SIC prend souvent corps dans l'analyse discursive. En effet, beaucoup de travaux en SIC s'appuient sur les sciences du langage, dans lesquelles les chercheurs en communication trouvent des méthodes d'analyse propices à leur champ de réflexion. On observe ainsi de nombreux « ponts » (Escande-Gauquié, 2009) entre les deux disciplines, qu'il me paraît intéressant d'embrasser. Les pages qui suivent retracent donc le cheminement méthodologique de l'usage des sciences du langage et de l'analyse du discours dans mon analyse, notamment à travers la notion de « formule ». Cette partie est aussi marquée par une part importante de réflexivité, afin de faire état de ma posture de chercheur et son évolution, au fil de l'avancée de mon travail.

I.1.A. De la genèse du projet d'étudier la circulation d'une formule virale

Il me paraît important de rappeler brièvement la façon dont ce projet a pris corps au fil des mois, à partir d'une seule phrase que j'avais le sentiment d'entendre partout : « de toute façon, aujourd'hui, on peut plus rien dire ! ». L'obsession que j'ai eu pour ces quelques mots, pendant les mois qui ont précédé la rédaction de ce travail, est, pour moi, constitutive de la problématisation et de la méthodologie de mon enquête. Un premier temps dans l'élaboration de mon objet de recherche a été de comprendre en quoi mon « objet concret » (Davallon, 2004) m'affectait ; et comment je pouvais relier cette « trajectoire personnelle » (Le Marec, 2002) à un « terrain d'enquête » stable, systémique et objectivement observable. Ma question de recherche s'est donc orientée progressivement vers un double mouvement sur la circulation de la *formule*¹⁹ et la manière dont elle m'affectait en tant que chercheur. A la suite de plusieurs échanges avec les professeurs et

¹⁹ Le mot *formule* est ici en italique dans la mesure où il renvoie à une supposition que je faisais à ce stade de ma recherche sur le « on peut plus rien dire », caractérisé, de fait, comme une formule. La typographie fait donc office de précaution en vue des pages qui vont suivre et qui remettront en question ce présupposé.

Le mot « formule » entre guillemets fait référence à la notion telle que développée par Alice Krieg-Planque.

professeures d’université du Gripic, j’ai tenté d’élaborer différents corpus à partir de la *formule* « on peut plus rien dire ». Ce présupposé de qualifier mon objet d’investigation comme une « formule » m’a ainsi amené à le transformer en un outil méthodologique. J’ai par exemple, dans un premier temps, tenté de capter toutes les occurrences à cette *formule* par des « Google Alerts ». Cette méthode, bien que louable dans l’intention de vouloir automatiser ma collecte d’occurrences à cette expression, n’a évidemment pas été concluante pour plusieurs raisons, que je vais rappeler ici :

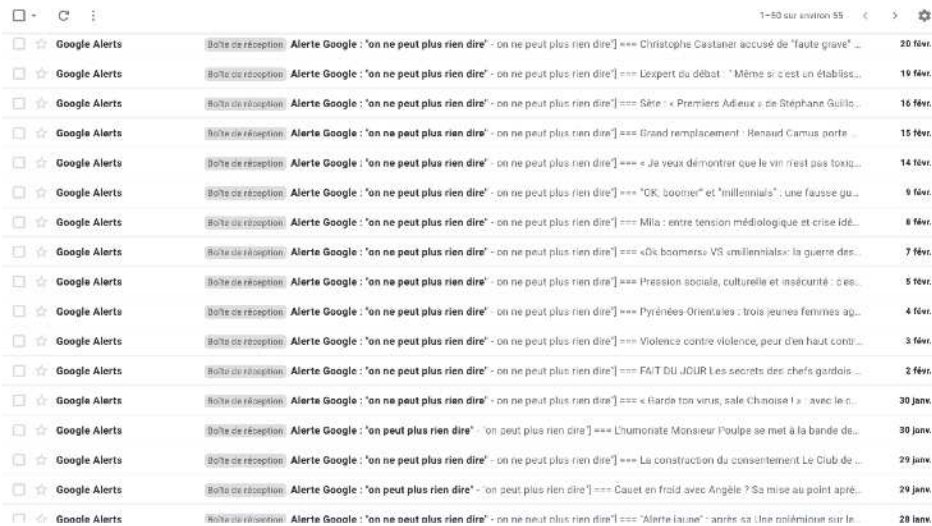


Figure 1 - Capture d’écran des « Google Alerts » reçues dans la boîte mail chaque jour

Dans un premier temps, il faut dire que j’ai été submergé de résultats de recherche en tout genre (tweet, webTV, bout d’article de la presse généraliste, régionale ou en ligne, etc.) Il m’était donc compliqué de délimiter des « champs d’observation privilégiés » à la circulation de mon énoncé (Krieg-Planque, 2009). Néanmoins, cette submersion de résultats de recherche entrainait pour moi en résonance avec ce qu’Alice Krieg-Planque notait sur le caractère discursif de la formule et la nécessité de travailler sur un corpus saturé d’énoncés pour en comprendre l’usage. En revanche, j’ai été heurté à un autre problème méthodologique dans la distinction qui s’opérait entre « on peut plus rien dire » et « on ne peut plus rien dire ». En effet, comme on le voit sur la figure ci-dessus, les seules occurrences de l’expression sans la double négation sont lorsque des propos sont rapportés dans un contexte de citation, au discours direct. En dehors de cela, les médias semblent toujours appliquer le « ne » à l’expression, comme pour l’éditorialiser et rendre l’expression plus

grammaticalement correct²⁰. Or, si l'expression n'est pas figée en une forme syntaxique et grammaticale arrêtée, cela remet en question son statut de formule, comme nous allons à présent l'expliciter.

I.1.B. En quoi « on peut plus rien dire » ne peut être considéré comme une formule

Selon Alice Krieg-Planque, pour qu'une expression puisse être appelée « formule », elle doit remplir quatre critères (2009, 63) : présenter un caractère figé (a), s'inscrire dans une dimension discursive (b), fonctionner comme un référent social (c) et comporter un aspect polémique (d). Dans quelle mesure ces quatre critères peuvent-ils s'appliquer à l'expression « on peut plus rien dire » ?

Nous l'évoquons plus tôt, le caractère figé (a) de l'expression « on peut plus rien dire » est assez discutable. Dans un premier temps, nous avons pu constater que la double négation n'était pas nécessairement arrêtée et que cela dépendait des usages et des milieux dans lesquels l'expression surgissait. En ce sens, « on peut plus rien dire » ne peut être comparée à la formule « purification ethnique » étudiée par Alice Krieg-Planque, caractérisée par sa fixation sémantique. De plus, selon l'auteure, le caractère figé de l'expression dépend aussi de sa concision, comme condition de circulation de la formule. A cet égard, il convient d'admettre que les cinq mots de nature grammaticale différente que nous étudions, ne sont pas caractérisés par leur concision lorsqu'ils sont mis ensemble. En fait, nous avons plus une phrase verbale à l'étude, qu'une expression comme celles étudiées par Alice Krieg-Planque. A notre connaissance, l'auteure n'a d'ailleurs pas étudiée de groupes verbaux ; et se concentre exclusivement sur les groupes nominaux. Quoiqu'il en soit, « on peut plus rien dire », par son inconcision (sa forme verbale) et sa labilité sémantique (sa double négation variable) ne remplit pas le critère du figement sémantique. En revanche, « on peut plus rien dire » peut, dans une certaine mesure, répondre aux autres critères qui définissent une « formule ». Je pense en effet que l'expression que nous étudions répond notamment à un critère de notoriété. La période pendant laquelle j'ai travaillé sur cette expression m'a permis de voir à quel point ces quelques mots, lorsqu'ils étaient mis ensemble, faisaient sens pour beaucoup. La fréquence et la notoriété de cette expression peuvent donc, comme l'indique Alice Krieg-Planque,

²⁰ Lorsque nous avons commencé à travailler sur Europresse, nous avons également constaté la même différenciation entre la presse régionale et la presse nationale. On trouvait beaucoup plus d'occurrences à « on peut plus rien dire » dans la première que la seconde. Ceci s'explique, en partie, par un rapport différent à la citation dans ces deux types de presse. La PQR a tendance à restituer plus facilement les propos cités. Alors que la PQN s'efforce de les rendre plus « correct » grammaticalement.

Nous avons néanmoins fait le choix de conserver la formulation « on peut plus rien dire », en particulier en référence à l'usage qui est fait de l'expression sur les réseaux sociaux et également en réponse à un ouvrage québécois du même nom écrit par Judith Lussier en 2019.

l'inscrire comme référent social (c). De plus, je suis convaincu qu' « on peut plus rien dire » soit marquée par une certaine propension à la polémique (d). D'abord, en raison de sa polysémie sociale. Pour l'auteure, ceci est déterminant dans la caractérisation d'une « formule » : « Ce qui caractérise la formule en tant que référent social, ce n'est pas l'unanimité qu'elle provoque (au contraire) mais c'est qu'elle constitue à un moment donné, un passage obligé » (Krieg-Planque, 2009, 58). Sur ce dernier point, il me paraît pertinent de rappeler ce que Dominique Maingueneau (2012, 88) écrivait, dans son chapitre sur « les petites phrases », qui deviennent, par leur circulation, le support infini de commentaires. Pour le linguiste, celles qu'il appelle plus généralement les « phrases sans texte » sont caractérisées par une panopharisation : fondée sur le double radical « pandémie » et « aphorisme », la panaphorisation désigne la manière dont une expression est sujette à la viralité dès lors qu'elle est détachable de l'énoncé dans lequel elle est prononcée. Ainsi, celle-ci se prête particulièrement à l'univers et à la machine médiatique. Pendant une période donnée, on la verra circuler de manière démesurée sur tout un ensemble de plateaux télévisés et rédactions de journaux. Par conséquent, la « phrase sans texte » et la « petite phrase » ne peuvent être détachées de l'univers médiatique dans lequel elles circulent au point de devenir le fruit d'une « co-énonciation » entre son orateur et le formatage médiatique (Boyer et Gaboriaux, 2018) : la « petite phrase » est inséparable des moyens de communication avec lesquels elle devient viral. Cette aphorisation est alors, dans certains cas, issue d'une stratégie discursive de la part de son auteur. La « petite phrase » ne peut donc être pensée en dehors des médias qui participent à sa production. Alice Krieg-Planque, citée par Dominique Maingueneau dans son travail, évoque à ce propos le lien entre la « petite phrase » et le modèle économique du journalisme :

« Cette attirance des médias pour les petites phrases correspond à leur évolution générale, qui tend vers des formats plus courts et vers des mises en page plus fragmentées. Elle convient bien également aux changements dans le travail des journalistes, qui disposent de moins en moins de temps : il est plus facile et rapide de reproduire une expression frappante dans un discours que de lire ce discours en entier et d'en faire un résumé »

Krieg-Planque A. (2006). *Citato*. n°16, p.66

On trouve ici une opposition fondamentale entre la « formule » et la « petite phrase » puisque la première permet plutôt d'envisager les médias comme des champs d'observation privilégiés, responsables de la diffusion, promotion et amplification des formules ; mais seulement comme des plateformes, et non comme des co-énonciateurs. A titre personnel, je pense qu'une seconde distinction peut s'observer dans l'interprétation qui est faite du caractère polysémique d'une expression. Pour Alice Krieg-Planque, la « formule », par sa polysémie, est intrinsèquement politique. A l'inverse, pour Dominique Maingueneau, la « phrase sans texte » est en réalité plus

asémantique que polysémique : l'absence de sens est en partie constitutive de sa circulation dans les médias. C'est donc plutôt à la forme qu'il faut prêter attention en critère premier de définition : la « phrase sans texte », bien qu'elle soit une phrase, est avant tout parémique. Il s'agit d'un énoncé bref, universalisant, stable et favorable à une forme de *memoria* antique dans la mesure où elle est facile à mémoriser. De plus, la « phrase sans texte » doit être détachable du discours dans lequel elle est énoncée en présentant une certaine « saillante textuelle » (Maingueneau, 2012, 12). Elle doit constituer une parole isolable du propos général, et pouvant condenser la thèse défendue par l'énonciateur. C'est, me semble-t-il, complètement le cas de l'expression « on peut plus rien dire » qui, non seulement condense l'impossibilité de discourir (la thèse du propos général) mais qui semble également prélevée d'un énoncé plus long. Enfin, Dominique Maingueneau avance l'idée que la « phrase sans texte » est très souvent métadiscursive en ce qu'elle montre l'auteur en train de dire : « L'aphorisateur est un dénonciateur qui prend de la hauteur ; avec l'*ethos* d'un homme autorisé, il affirme des valeurs pour la collectivité. Non seulement il *dit*, mais il *montre qu'il dit* » (Maingueneau, 2012). Ce dernier point est à mon sens déterminant dans le choix que j'ai fait d'écarter la notion de « formule » pour définir le « on peut plus rien dire » qui, pour toutes les raisons évoquées plus haut, s'apparente *a priori* plus à une « phrase sans texte » qu'à une « formule ». Néanmoins, s'arrêter à ce travail définitionnel ne suffit pas et nous allons à présent relier plus concrètement cette explicitation méthodologique à notre objet d'étude.

I.1.C. « On peut plus rien dire » : un discours fait de formules et de phrases sans texte

J'ai, paradoxalement, longtemps été bloqué par ce travail définitionnel que je viens d'exposer plus haut. En effet, consacrer une étude à la circulation d'« on peut plus rien dire » en tant que « formule » ou « phrase sans texte » supposait que je me cantonne aux occurrences de cette expression dans la constitution de mon corpus. En effet, comment pouvais-je analyser la circulation de « on peut plus rien dire » si mon corpus était constitué d'énoncés dépourvus de son occurrence textuelle ? J'ai donc cherché à constituer un corpus d'articles de presse dans lesquels l'expression apparaissait mais cela ne me convenait pas pour deux raisons principales. La première est que la recherche d'articles par mot-clé sur la base Europresse faisait ressortir un tas d'articles qui n'avaient rien à voir avec mon sujet et dans lesquels un locuteur prononçait les mots « on peut plus rien dire » généralement suivi d'un contexte hors de mon objet d'étude (exemple : « on peut plus rien dire sur le taux d'imposition »). Ainsi, alors que l'étude de la circulation d'une formule devait me permettre de circonscrire un périmètre d'analyse précis, ces résultats me forçaient à exclure des articles de

mon corpus, de manière plus ou moins arbitraire, selon qu'ils entraient ou non dans mon champ d'observation. La seconde raison est l'opposée de la première : cette recherche ne faisait pas surgir d'articles mobilisant la défense de la « liberté d'expression ». Cette impasse m'a alors mis face à un présupposé définitionnel dans lequel je m'étais donc lancé tête baissée, et sur lequel je basais toutes mes analyses empiriques. « On peut plus rien dire » constitue moins une « formule » ou une « phrase sans texte », qu'un type de discours sur la restriction de la « liberté d'expression ». C'est finalement moins son apparition textuelle qui compte, que ce que certains discours sur la restriction de la « liberté d'expression » ont en commun. D'ailleurs, bien que nous ayons choisi de ne pas étudier les occurrences à l'expression « on peut plus rien dire » sur les réseaux sociaux numériques (RSN), il est intéressant de noter la façon dont la catégorisation du « on peut plus rien dire » - comme un discours - entre en résonance avec l'usage qui est fait de l'expression sur ces plateformes. En effet, un certain nombre de militants antiracistes, féministes ou LGBT+ utilisent le « on peut plus rien dire » pour catégoriser un type d'individu considérant la « libération de la parole » des « minorités » comme un danger pour leur « liberté d'expression »²¹. Dans ce cas précis, on ne se place plus seulement au niveau de l'apparition textuelle, mais au niveau des discours, dont on cherche à recenser les constantes. Sans cette considération, « on peut plus rien dire » apparaît comme une phrase sortie de son contexte et dont on attend la fin. On cherche le sujet sur lequel on ne peut plus s'exprimer, alors qu'en réalité, cet énoncé peut se suffire à lui-même en tant que catégorie opératoire d'un discours sur la « liberté d'expression ». De plus, parler d'un discours « on peut plus rien dire » nous permet d'entrer dans la complexité de ce qui le compose, notamment par un nouvel usage de la notion de « formule » que nous avons évoqué plus haut. Enfin, abandonner la *formule* « on peut plus rien dire » m'a permis de sortir de ce flou définitionnel que je viens d'exposer, nécessaire, certes, mais tournant à vide dans le cadre de cette recherche.

Après ce travail définitionnel, je me suis rendu compte que si la notion de « formule » ne s'appliquait pas à « on peut plus rien dire », elle s'appliquait néanmoins beaucoup plus à des expressions comme « liberté d'expression » et « politiquement correct ». Celles-ci font d'ailleurs beaucoup plus écho aux formes grammaticales des formules étudiées par Alice Krieg-Planque (« développement durable » ; « épuration ethnique », etc.) dans ses travaux ; là où « on peut plus rien dire » faisait un peu tâche dans la forme. J'ai donc choisi de considérer « liberté d'expression » et « politiquement correct » comme des formules d'escortes du discours « on peut plus rien dire ». En effet, elles l'accompagnent, le composent et le justifient. Elles fondent ce discours sur une

²¹ Cf. Annexe 1

opposition manichéenne entre liberté de s'exprimer et contrôle ou interdiction posée sur les modalités de l'expression. D'ailleurs, si nous décortiquons l'énoncé « on peut plus rien dire » en deux parties : la première formule pourrait être incarnée par le « on peut » signifiant la « liberté » ; et la seconde dans le « plus rien » renvoyant à « l'interdiction », et donc nous le verrons au « politiquement correct »²². Mais nous reviendrons sur cette opposition plus tard.

Pour l'heure, j'aimerais conclure cette première sous-partie réflexive sur l'élaboration de mon terrain d'enquête à partir de la notion de « formule », en montrant comment son usage peut permettre de construire un corpus d'articles sur une base de recherche fonctionnant par mots-clés. Le fait de repérer où se situaient la (ou les) formule(s) dans mon objet d'étude m'a permis de définir une méthodologie de recherche systématique. En effet, c'est en considérant « liberté d'expression » et « politiquement correct » comme des formules (figées, discursives, socialement polysémiques et polémiques) que j'ai pu choisir d'en faire des « mots-clés » de recherche dans la base Europresse ; car j'ai fait l'hypothèse qu'ils constituaient des « passages obligés » (Alice Krieg-Planque, 2009, 58) du discours que j'étudiais. Dans cette perspective, la notion de « formule » mériterait d'être plus souvent associée aux outils de recherche comme Europresse, fonctionnant par recherche par mot-clé. En effet, je pense que l'outil Europresse peut aider à la constitution d'un corpus dont le but sera d'étudier la circulation d'une « formule ». La base de données va pouvoir répertorier et restituer un certain nombre d'articles, sur une période donnée, comportant une occurrence de la *formule* à l'étude. De plus, dans le cas d'une analyse de discours, cette recherche par mot-clé sur Europresse, peut s'apparenter (comme dans le cas de mon corpus), à une recherche automatisée des occurrences de la *formule*. Le mot-clé en question *est* la formule qui circule textuellement dans les articles de presse répertoriés sur la plateforme. La recherche sur Europresse (ou Factiva) peut donc présenter un outil méthodologique assez pratique pour le chercheur travaillant sur la circulation d'expressions dans les médias et sur des méthodes d'analyse de discours. Inversement, la notion de « formule » peut constituer un élément de justification au recours d'une base de données comme Europresse ; et peut donc, *de facto*, participer à une explicitation problématisée du choix des mots clés inscrits dans la barre de recherche de la plateforme, pour constituer son corpus.

CONCLUSION

La notion de « formule » en analyse de discours constitue un point d'entrée intéressant pour un travail définitionnel de l'objet d'étude, mais également un outil méthodologique pour l'analyse

²² Selon les tenants du discours « on peut plus rien dire »

et la constitution d'un corpus médiatique. Pour autant, en testant la façon dont « on peut plus rien dire » répondait aux critères fixés par l'auteure de la notion, il semble vain et réducteur de vouloir définir cette expression en tant que « formule ». Nous avons au contraire pris le parti de la qualifier comme une catégorie de discours sur la restriction de la « liberté d'expression ». Toutefois, ce discours est lui-même environné de deux formules escortes qui le fondent sur une opposition binaire entre « liberté d'expression » et « politiquement correct », dont nous allons nous servir à titre méthodologique, dans le repérage des discours « on peut plus rien dire » pour la constitution de notre corpus. Cette expression étant par ailleurs purement métalangagière sur la forme, il convient de voir dans quelle mesure le discours qu'elle caractérise l'est également, sur le fond.

I.2. « On peut plus rien dire » : un discours de la prétérition

De la même manière que la prétérition, « on peut plus rien dire » consiste à dire une chose tout en postulant qu'on ne la dit pas. La formulation de l'expression est donc doublement tautologique dans la mesure où elle tourne autour de l'action de discourir et son interdiction, mais aussi autour de l'énonciateur et son incapacité à énoncer. De la même manière que la figure de style de la prétérition est utilisée pour l'analyse de textes littéraires ; l'étude de son usage dans les discours sociaux, peut permettre de déterminer les motivations de son énonciation. Le paradoxe soulevé par le fait de dire qu'on ne peut pas dire, interroge sur le sens de cette antinomie, mais aussi sur la stratégie discursive motivant la prise de parole métadiscursive. Les pages qui suivent proposent une réflexion sur « on peut plus rien dire » comme un métadiscours sur le discours et sa censure. Nous nous appuyerons, pour cette partie, sur deux focus de notre corpus de 680 articles, sur deux numéros de *Valeurs Actuelles* dont le titre était « on ne peut plus rien dire ! » ; mais également sur une interview de Mathieu Bock-Côté extraite de *Le Point*.

I.2.A. Un discours sur le discours : le métadiscours

On parle moins souvent de métadiscours que de métalangage. Le second est une notion empruntée à l'analyse linguistique ; et défini par Josette Rey-Debove comme un « un langage dont le signifié [serait] un langage, un autre ou le même » (1997, 19). Le métalangage est donc celui qui se prend lui-même pour objet. Pour l'illustrer, on cite souvent comme exemple, l'élève de primaire dont le professeur d'école lui demanderait de donner la nature grammaticale des mots qu'il voit au tableau. Le métalangage désigne donc tous les termes qui vont renvoyer à l'usage de la langue ou

du langage : « verbe », « adjectif », « nom », etc. Il se distingue en ce sens du métalinguistique qui va plutôt s'intéresser aux comportements et usages de la langue. De ces deux notions est cependant né tout un champ d'étude en SIC relatif au métadiscours. On peut notamment citer l'exemple de Stéphanie Kunert, dans un article sur « Les métadiscours pornographiques », qui propose une définition de cette notion, en reprenant celle de Josette Rey-Debove sur le métalangage : « le métadiscours est un discours dont le signifié est un discours, un autre ou le même » (2014, 138). Dans cet article, il est également intéressant de reprendre comment Stéphanie Kunert relie la métadiscursivité à la réflexivité. Nous pourrions ainsi conclure que tout métadiscours serait à la fois tautologique (puisqu'il se prend pour objet), mais aussi réflexif (puisqu'il réfléchit au fait de se prendre comme objet). Cela semble être le cas du « on peut plus rien dire » : on prend l'énonciation du discours comme objet, tout en s'interrogeant sur la manière dont ce processus énonciatif est en fait contrait par une force extérieure.

Pour voir dans quelle mesure cette théorie peut s'appliquer au discours que nous étudions, prenons une interview extraite de notre corpus²³, du sociologue et chroniqueur québécois Mathieu Bock-Côté, auteur de l'ouvrage *L'empire du politiquement correct*, publié aux Editions du Cerf en 2018. Dans cette interview, l'intéressé parle du « politiquement correct » à la fois comme d'une langue (« qui relève de la novlangue à l'état pur »), mais aussi comme d'un discours (« c'est une nouvelle tentation totalitaire qui se déploie. Mieux encore : en plus de multiplier les étiquettes infamantes pour disqualifier moralement ses contempteurs, le régime diversitaire a ce culot de vouloir censurer ceux qui décrivent en temps réel la portée de la révolution anthropologique qu'il impose »). On voit bien à travers cette deuxième citation, la façon dont l'auteur parle du discours sur le « politiquement correct » comme d'un régime de censure. Autrement dit, le discours cité est une critique du discours « politiquement correct » qui, selon Mathieu Bock-Côté, est fondé sur un « régime » de mise sous silence du discours de l'autre. « On peut plus rien dire » désignerait donc un métadiscours qui, en creux, ferait la critique d'un autre discours que le sien. Cet autre discours étant le censeur du « on » de « on peut plus rien dire ». Il s'agit donc, non seulement, d'un discours sur le discours, mais aussi d'un discours sur l'impossibilité de discourir le discours que l'on tient au moment de l'énonciation. Mathieu Bock-Côté opère ici une forme de préterition, soutenant qu'il est dans l'impossibilité de dire ce qu'il dit. On retrouve alors ce que nous avons interprété de l'approche de Stéphanie Kunert sur la métadiscursivité : entre un discours qui porte sur lui-même,

²³ Pétreault, Clément. « Mathieu Bock-Côté : « Nous entrons dans un nouveau cycle de fanatisme politique » », *Le Point*, le 19 novembre 2019. [URL : <https://www.lepoint.fr/debats/mathieu-bock-cote-nous-entrons-dans-un-nouveau-cycle-de-fanatisme-politique-19-11-2019-2348240_2.php>]

mais également marqué par une certaine réflexivité dans la façon dont le discours en question fait lui-même l'objet d'une critique. En effet, de la même manière qu'un énoncé épistémologique fait la critique de la science, le métadiscours porte, non seulement, sur le discours, mais se veut aussi analyse du discours. « On peut plus rien dire » désigne donc non seulement un discours se prenant pour objet, mais également un discours sur la critique du discours.

I.2.B. De la mauvaise foi ?

La prétérition est souvent employée dans le théâtre et le reste de la littérature avec une forme de second degré, plus ou moins assumé. Il s'agit pour le locuteur d'une manière de se dédouaner de ce qu'il est en train de dire, en s'en détachant. Parfois, la prétérition est aussi un moyen discursif mis en place par l'énonciateur pour ne pas endosser la responsabilité de ses propos. Néanmoins, dans tous ces cas, elle est toujours accompagnée d'une forme d'hypocrisie, de malhonnêteté ou d'intention manipulatrice. Dans quelle mesure peut-on considérer le discours et l'expression que nous passons au crible, comme relevant de la mauvaise foi ?

D'abord, si nous en restons à l'expression en elle-même, « on peut plus rien dire » est, en plus de la prétérition qui le caractérise, une hyperbole. En effet, la forme pronominale « rien » posée dans la phrase, avant le verbe « dire », met l'emphase sur l'absence totale de possibilité de discourir. Il ne s'agit pas de dire « on ne peut plus dire telle chose ou telle autre », mais bien de marquer la privation absolue de « liberté d'expression ». Cette expression signifie donc, littéralement, que la parole de l'énonciateur serait confisquée, censurée. Il y a donc une forme d'exagération plus ou moins assumée dans cette expression, puisque le locuteur parle. On pourrait alors considérer qu'il parle plus pour alerter du danger en approche que de la réalité effective, puisque dans les faits, il parvient à s'exprimer sans faire l'objet d'une censure. Cette hyperbole peut donc à la fois se lire comme une stratégie rhétorique qui mettrait l'emphase sur l'idée d'une restriction apparente de la « liberté d'expression » ; mais également comme un moyen pour l'énonciateur de prophétiser sur l'avenir du discours (Ramond, 2018). Autrement dit, il faut entendre dans cette expression, une opposition entre deux temps : « avant, on pouvait tout dire », mais « demain, on ne pourra plus rien dire ». Par ce processus stylistique d'exagération, les énonciateurs du « on peut plus rien dire » se présentent comme les lanceurs d'alerte d'un « futur inéluctable » qui menacerait la « liberté d'expression » et que leur parole contribuerait à libérer. Néanmoins, il convient de ne pas en rester là. Car, si ce genre de discours procède d'un grossissement de la réalité, c'est bien par rapport à un ressenti, une réalité ou une intention autre que celle qui est seulement exprimée. D'ailleurs, c'est

souvent assez frappant de voir comment, le discours en lui-même (et non plus l'expression seulement), performe une forme prétérition filée. Souvent en effet, le discours « on peut plus rien dire » consiste à dénoncer le bâillonnement de la parole sur un certain nombre de sujets, avant d'en parler librement.



Figure 3 - Deux couvertures de *Valeurs Actuelles* avec pour titre « On ne peut plus rien dire ! ».

A gauche : édition du 2 au 7 janvier 2009

A droite : édition du 4 au 10 juin 2015

Sur la figure ci-dessus sont présentées deux unes de l'hebdomadaire *Valeurs Actuelles* publiées en 2009 et 2015 et dont l'édition avait pour titre « On ne peut plus rien dire ! ». Ces deux numéros comportent chacun un dossier sur la « restriction de la liberté d'expression » par les tenants du « politiquement correct » et de la « pensée unique ». Il est intéressant de voir comment chaque dossier est inauguré par une dénonciation de cette censure avant de donner la parole à ceux qui en sont les victimes. Sur le sommaire de l'édition de gauche on voit notamment apparaître le nom d'Eric Zemmour ou de Jean-François Kahn, par exemple. En outre, dans le contenu même de ces articles, nous avons pu noter la façon dont les sujets de débat *a priori* proscrits par le « politiquement correct » bénéficiaient en fait d'une assez grande plateforme de diffusion dans ces deux dossiers. En effet, dans l'article liminaire du dossier de l'édition de 2009, le journaliste Laurent Dandrieu inaugure son propos en dénonçant les « nouveaux tabous » imposés par le « politiquement correct » qui brimeraient le débat : « Procès, pétitions, concerts d'indignation, appels à la vigilance : difficile aujourd'hui d'exprimer une pensée forte sans s'exposer à ces formes subtiles de censure qui jouent sur l'intimidation et la peur »²⁴. Les cinq pages de l'article qui suivent

²⁴ Dandrieu, Laurent. « Les nouvelles censures », *On ne peut plus rien dire !*, Valeurs Actuelles n°3762. Edition du 7 janvier 2009, p.1.

sont présentées comme une relecture des faits d'actualité ayant fait débat l'année précédente : « L'actualité des dernières années ne manque pas d'exemples de ce rétrécissement de la liberté de parole, toujours sous couvert d'humanisme, de respect et de tolérance. Passage en revue, arbitraire – et, bien évidemment, très loin d'être exhaustif »²⁵. En réalité, l'article s'emploie à revisiter l'actualité pour légitimer les propos ayant fait débat, dont nous avons recensé quelques exemples :

- L'assimilation des musulmans à des « islamistes » ;
- L'interrogation sur « l'absurdité » d'interdire Eric Zemmour à la télévision en raison de ces propos le 13 novembre 2008 sur Arte. Il affirmait ce jour-là « qu'« évidemment », « les races existent » et a, pour Laurent Dandrieu, suscité « l'indignation bruyante » de ceux qu'Eric Zemmour nomme « les professionnels du choquage [...] qui font du maccarthysme de gauche » ;
- La légitimation, à demi-mot, des propos du député Christian Vanneste qui déclarait en 2015 « l'homosexualité [comme] un comportement « moralement inférieur » » qui, selon Laurent Dandrieu, s'expliquerait par le fait qu'elle ne contribue pas à « la survie de l'espèce humaine » et que ces propos peuvent « difficilement être condamnables » en raison du « flou artistique » du terme « homophobie ».

Bref, il est assez curieux de voir comment cet article de six pages consacre en fait une page seulement à exposer le « bâillonnement de la liberté d'expression », avant de consacrer les cinq suivantes à la déconstruction des « tabous » et à la légitimation à peine dissimulée de propos islamophobes, racistes et homophobes. Nous sommes donc à nouveau ici face à une prétention filée du « on peut plus rien dire », dont le pastiche pourrait être le suivant : « Je n'ai pas la possibilité de m'exprimer sans tabou, mais ce tabou en question est le suivant. ». Le rapport à la liberté est donc assez paradoxal : « nous ne sommes pas libre mais pourtant nous exerçons cette liberté ».

Si nous nous gardons bien de prêter des caractéristiques psychologiques d'hypocrisie ou de malhonnêteté - ne relevant pas de notre discipline - aux tenants du discours « on peut plus rien dire », nous ne pouvons ignorer que celui-ci fait écho à ce que Jean-Paul Sartre écrivait dans *L'Être et le Néant* à propos de la « mauvaise foi », dans le chapitre 2 du même nom. Pour Sartre, « la décision d'être de mauvaise foi n'ose pas dire son nom, elle se croit et ne se croit pas de mauvaise foi » (1943, 103). Il s'agit moins pour lui d'une forme d'hypocrisie ou de cynisme, qu'un stratagème mis en place plus ou moins inconsciemment par un sujet préférant ne pas se savoir libre. En effet, pour l'auteur, toute valeur est fixée librement. C'est le propre de la condition humaine. Ainsi, certains prétendent se conformer à des valeurs objectives, plutôt que d'assumer la conformité

²⁵ Dandrieu, Laurent. « Les nouvelles censures », *On ne peut plus rien dire !*, Valeurs Actuelles n°3762. Edition du 7 janvier 2009, p.1.

à ces valeurs, comme relevant de son libre arbitre. La « mauvaise foi » est donc cette capacité à ne pas se savoir libre, à se mentir à soi-même et inventer une réalité, un « être » qui n'a, en soi, aucune réalité tangible :

« Ce dont elle [la mauvaise foi] décide, en effet, d'abord, c'est de la nature de la vérité. Avec la mauvaise foi apparaît une vérité, une méthode de penser, un type d'être des objets ; et ce monde de mauvaise foi, dont le sujet s'entoure soudain, a pour caractéristique ontologique que l'être y est ce qu'il n'est pas et n'y est pas ce qu'il est. »

Sartre J-P. (1943).« Chapitre 2 : La mauvaise foi » in *L'Être et le Néant*. Paris, Gallimard. p. 103

S'il nous paraît prématuré, dans notre développement, de prêter des intentions aux tenants des discours de type « on peut plus rien dire » (que nous traiterons plus en détail dans la partie II et III de notre travail) ; on peut, d'ores-et-déjà soulever le caractère paradoxal de la démarche consistant à dire ce qu'on ne peut dire, tout en fustigeant qu'on est défendu de le faire. Il y a en effet une inversion dans le rapport entre la vérité défendue et les faits observés ; entre la façon dont le discours se présente et son contenu ; entre la censure et la prise de liberté.

I.2.C. Un discours contre la censure

Si le discours que nous étudions porte moins sur l'impossibilité de l'énonciateur à discourir ; alors, peut-être, porte-t-il plus sur le principe-même de censure du discours ? Autrement dit, l'objet du discours « on peut plus rien dire » serait plutôt le principe-même de l'acte de censure (en général), plus que le contenu censuré lui-même (puisqu'il n'est, dans les faits, pas vraiment tu, comme nous venons de le montrer plus haut). Il s'agirait alors d'un métadiscours faisant la critique du contrôle sur le discours : il s'agirait, en somme, d'un discours sur la censure.

La censure est, selon l'historien Laurent Martin, « un gros mot. [...] Elle est est le plus souvent perçue comme l'exacte antithèse de la liberté [et] se présente moins comme un phénomène à étudier que comme un ennemi à combattre » (2006, 337). A travers une histoire des censures, restituée de manière diachronique en cinq cercles, correspondant chacun à une approche différente de la censure (l'approche juridique et ecclésiastique ; historique et politique ; linguistique et sociologique ; littéraire et psychanalytique ; anthropologique et philosophique), l'auteur lutte contre une essentialisation du concept de censure. Pour lui, la censure diverge selon les régimes qui la contrôlent et les formes d'expression auxquelles elle s'applique. En France, « la liberté d'expression reste soigneusement contrôlée, encadrée et limitée » et c'est au nom de la majorité du peuple, d'une

« société », que sont rendus les jugements et arrêts sanctionnant des « abus » de la « liberté d'expression » (Martin, 2009). Légitimée par ce principe, la censure a pu, à travers l'Histoire, tantôt servir au contrôle et à la répression d'une parole hétérodoxe (notamment dans le cercle ecclésiastique), tantôt servir à la protection des plus vulnérables contre les injures et attaques dont ils étaient victime (cercle juridique). Dans les deux cas, cette censure semble toujours avoir été exercé après l'« abus » constaté, et par un pouvoir centralisé, par une autorité institutionnelle.

Mais le discours « on peut plus rien dire » est-il vraiment une critique de ce principe juridique ? En effet, les individus qui le profèrent, parlent au présent de l'indicatif : « on ne peut plus rien dire ». Par conséquent, ils feraient plutôt référence à l'autre forme de censure que Laurent Martin met en avant dans ces travaux : une censure normative et une auto-censure sur la liberté et la capacité d'expression. Et cette censure, pour Judith Butler, dépasse le seul exercice de la loi (2017, 194). On quitte alors le domaine du législatif, pour celui du normatif. Dans son dernier chapitre consacré à la « censure implicite et puissance d'agir discursive », dans *Le pouvoir des mots*, Judith Butler considère en effet moins la censure comme un pouvoir juridique, qu'un élément de formation et de constitution du pouvoir : « elle n'est pas simplement privation, elle est aussi formation » (2017, 200). Elle contribue en ce sens aux frontières du dicible légitime et à la formation des sujets et des corps. Dans la critique qui est faite du « politiquement correct », on trouve l'idée d'une aliénation de l'ordre social par la censure normative. La censure se porte moins sur les mots, que sur les corps qui disent ces mots. Laurent Dandrieu, dans l'article liminaire du dossier « On ne peut plus rien dire ! » que nous citons plus tôt, explicite cet effet de censure en ces termes : « la parole libre [...] devient scandaleuse à force d'avoir perdu l'habitude de l'entendre parce que les clercs de l'idéologie dominante, comme l'expérimente quotidiennement Éric Zemmour, manient avec un talent consommé l'art de l'intimidation morale. Du coup, soit on pense comme tout le monde parce qu'on a oublié qu'il est possible de penser autrement, soit on se cache, par crainte du ridicule ou par peur »²⁶. La censure serait donc une manière de produire des discours, dès lors qu'elle impose des contraintes à l'avance. C'est alors l'opération d'« intimidation », évoquée par Laurent Dandrieu, qui fait donc office de censure. Sur cette intimidation comme nouvelle forme de censure, l'historien d'art Thomas Schlessler (2019) montre dans quelle mesure la période actuelle a cassé un lieu commun qui édifiait naïvement toute création artistique et toute expression publique, plus largement, en émancipation et libération des consciences. Dans une interview accordée au *Un*, il résume par ailleurs la façon dont mai 68 a, selon lui, totalement

²⁶ Dandrieu, Laurent. « Les nouvelles censures », *On ne peut plus rien dire !*, Valeurs Actuelles n°3762. Edition du 7 janvier 2009, p.1.

renversé le rapport que nous avons avec la « liberté d'expression » et la censure morale : « Ce sont les quatre décennies précédentes, de la fin des années 1970 au début des années 2010, constitutives de ce que je nomme « l'ère de la transgression permanente », qui ont été un moment particulier » : il s'agit d'une période post 68 d'euphorie dans laquelle la transgression devait être la norme « au point d'ailleurs que la transgression a fini par tourner à vide et à perdre, à partir des années 2000 et 2010, sa force de percussion »²⁷. La censure normative évolue donc au fil du temps et présente la particularité d'être décentralisée. Pour Butler, cette décentralisation permet aux citoyens de se censurer entre eux et de se priver les uns les autres de la liberté d'expression. Et, c'est cette privation qui enlève toute forme d'autorité aux corps (2017, 215). L'enjeu de la théorie de Butler va donc être de montrer comment, selon les conditions d'énonciation et l'énonciation de la censure elle-même, l'autorité des corps peut être brouillée. Tout l'enjeu du discours des différents groupes d'acteurs de la société va donc être de s'approprier cette autorité. La dénonciation de la censure dont on est victime investit donc un acte performatif et inaugure un processus insurrectionnel dans les rapports de pouvoir. Par conséquent, dire ce qu'on n'était pas censé dire, constitue en soi, une affirmation de son autorité en acte de parole (2017, 216). A travers les travaux de Judith Butler, on peut donc faire la distinction entre « être autorisé à parler » et « parler avec autorité ». Or, dans le cas de notre objet d'étude sur le discours « on peut plus rien dire », l'acte performatif d'affirmation de son autorité est plus subtil. En réalité, l'énonciateur fait mine de ne pas être autorisé à parler, *pour* parler avec autorité. Et ce, sûrement parce que le statut de censuré, lui permet de mieux se faire écouter. Pour le dire plus explicitement, reprenons la division binaire de l'article de Laurent Dandrieu : la première partie de l'article se concentrait sur la critique de la censure dont il était victime (on se situe là dans le fait de « ne pas être autorisé à parler »), quand la seconde partie permettait au rédacteur en chef de *Valeurs Actuelles* de faire la liste des énoncés qui lui étaient défendu, dans une démarche de revendication de sa « liberté d'expression » (et ainsi de lui permettre de « parler avec autorité »). En conséquence, on voit bien comment la dénonciation d'un supposé acte de censure peut servir de stratégie discursive dans la réaffirmation de son autorité en tant que locuteur. En ce sens, l'expression « on peut plus rien dire » participerait donc d'une stratégie discursive dans les rapports de pouvoir sur la langue.

²⁷ « Thomas Schlessler : Les opérations d'intimidation font office de censure », *Le Un*. Le 4 mars 2020. [URL : <https://www.google.com/search?sxsrf=ALeKk00ukiI_SrDdruJtToZ4A9Iy8rQvA%3A1589565510283&ei=Rti-Xqr2EIyqUK-vsdgL&q=Thomas+Schlessler+le+un+interview>]

CONCLUSION

Par conséquent, si « on peut plus rien dire » est un métadiscours sur l'interdiction de discourir, sa formulation en prétérition permet également de l'envisager en tant que stratégie discursive. Ce discours s'appuie en effet sur un brouillage entre ce qui relève de la « liberté d'expression » et ce qui relève de la censure normative (représentée par la formule « politiquement correct » dans les discours que nous étudions). De plus, présenter son discours comme relevant du proscrit et de la contrainte à la norme, relève d'une forme de « mauvaise foi ». Et, du fait de cette présentation de soi comme d'un censuré-libre, l'auteur du discours « on peut plus rien dire » assoit une forme d'autorité, scellant en quelque sorte son statut sur celui d'un résistant à la censure du « politiquement correct ».

I.3. « On peut plus rien dire » : un type de discours fustigeant le « politiquement correct » et se revendiquant du parti de la défense de la « liberté d'expression »

Dans les parties précédentes, nous nous sommes employés à caractériser le « on peut plus rien dire » comme un discours métadiscursif, notamment à partir d'une analyse stylistique de l'expression qui lui donne son nom. Il convient à présent de s'intéresser au coeur de ce discours et de le replacer dans son contexte. En partant de la genèse américaine de ce discours, nous nous emploierons à définir plus amplement ce que la formule « politiquement correct » signifie et dans quelle mesure a-t-elle pu être définie comme l'antagoniste de la « liberté d'expression ».

I.3.A. Un discours venu des Etats-Unis : le débat sur les universités

Notre corpus d'articles de presse est constitué d'une série d'articles considérant les universités américaines comme le foyer du « politiquement correct »²⁸. C'est le cas du tout premier article de notre corpus, extrait de *Le Monde* et publié le 4 juin 1992²⁹. Dans cet article, le journaliste Henri Behar fait le compte-rendu d'un colloque à la Sorbonne du 3 et 4 juin 1992, ayant réuni des

²⁸ On recense plus de 90 occurrences à l'expression « universités » dans notre corpus. Ce résultat a été réalisé en recherche par mot-clé, une fois nos 680 articles collectés sur la base de données Europresse, puis réunis en PDF sur un même fichier comportant 1890 pages.

²⁹ Behar, Henri. 1992. « Les limites de la tolérance Un colloque à la Sorbonne réunit, les 3 et 4 juin Américains et Français autour de la notion de « correction politique » » in *Le Monde*, p.24. [URL : https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/06/04/les-limites-de-la-tolerance-un-colloque-a-la-sorbonne-reunit-les-3-et-4-juin-americaains-et-francais-autour-de-la-notion-de-correction-politique_3909220_1819218.html]

représentants et représentantes d'universités françaises et américaines autour de la notion de « correction politique ». L'auteur de l'article rapporte que les Français et Européens eurent été « perplexes » d'une « telle codification » pouvant entraîner, comme les conservateurs américains le rapportaient également à l'époque : « un processus maccarthyste, pour museler la critique ou brider la liberté d'expression ». L'université, du fait du « politiquement correct », deviendrait une forme de « prison dogmatique où se multiplient les interdits » (Fassin, 1993, 273). Il s'agit, selon Eric Fassin, d'une critique adressée aux universités, mais s'inscrivant dans une querelle plus large opposant journalistes et monde universitaire, et symptomatique d'une « crise du monde intellectuel aux Etats-Unis » (*Ibid.*, 279). Parmi ces critiques, celle qui englobe toutes les autres est celle du « dogmatisme académique ». On reproche en effet aux universités non seulement leur philosophie, mais aussi et surtout leur politique. Pour les détracteurs du « politiquement correct », le symptôme de ce dogmatisme se trouve dans les *humanités*, et plus précisément tout ce qui découle des *cultural* et *post-colonial studies*. Mais, ce reproche a surtout lieu à l'encontre des universités américaines d'élite comme « Columbia, Duke, Havard, Johns Hopkins, Princeton, Stanford, Berkeley, l'université du Michigan à Ann Arbor, celles de Pennsylvanie et de Virginie, et Yale³⁰ » (*Ibid.*, 279). Il s'agit non seulement d'universités appartenant à la *Ivy League*, mais figurant aussi parmi les universités les mieux classées. Il est par ailleurs intéressant de noter que ces universités comportent une majorité d'étudiants blancs, comme le signale Eric Fassin, et que c'est donc moins sur la critique du communautarisme que se fonde l'anti-« politiquement correct » universitaire, que sur la critique du multiculturalisme. Les journalistes américains se plaisent ainsi à rapporter une série de « rumeurs » et « anecdotes » (*Ibid.*, 268) sur la façon dont le Premier Amendement américain aurait été bafoué. Contrairement au contexte français dans lequel se sont plutôt les annulations de conférences par des « groupes de pression estudiantins »³¹ qui ont pu faire polémique ; la critique du « politiquement correct » universitaire aux Etats-Unis s'est énormément focalisée sur les « speech codes », accusés de brimer la « liberté d'expression » des étudiants. On reproche à ceux qui les emploient de se poser en « police de la pensée » (*Ibid.*, 273) du langage, traquant les « microagressions » à l'excès, au point d'inventer une « novlangue » aseptisée (cf.I.3.C.).

³⁰ Citée également dans un article de notre corpus, de la main d'Eugénie Bastié pour *Le Figaro Etudiant* par exemple. [URL : <<https://etudiant.lefigaro.fr/international/actu/detail/article/a-yale-une-petition-contre-les-auteurs-blancs-au-programme-de-litterature-20679/>>]

³¹ Mandeville, Laure. « Enquête : Les facs américaines minées par le « politiquement correct ». *Le Figaro*. Le 2 juin 2015. [URL : <<https://www.lefigaro.fr/international/2015/06/02/01003-20150602ARTFIG00292-les-facs-americaines-minees-par-le-politiquement-correct.php>>]

Par conséquent, le « politiquement correct » apparaît comme un enjeu *sur* l'université, mais également *dans* l'université. Il se trouve en effet à la frontière d'un autre débat sur le dessein du *free speech* dans la lutte contre le *hate speech*. Puisque c'est au nom de cette lutte que des étudiants ou personnels d'université ont insaturé ces « speech codes », afin de réduire les propos violents et d'incitation à la haine à l'encontre de groupes vulnérables. Néanmoins, Jessica Johnson montre comment au nom de la « liberté d'expression », on va défendre cet impératif du *free speech*, au-dessus de la lutte contre le racisme ou l'homophobie par exemple (Johnson, 2019). Sont ainsi mis en place des moyens disproportionnés pour la garantir, sans prendre en compte la violence des propos et la vulnérabilité des personnes qui les reçoivent. Il y a donc une sorte de basculement qui s'opère dans le débat sur la lutte contre les discours de haine et les limites de la « liberté d'expression », au sein de l'université. Les victimes des excès et abus de la « liberté d'expression » deviennent alors les tenants du « politiquement correct ». Quoiqu'il en soit, que le débat porte sur l'université et sa politique, ou qu'il soit en son sein, l'université (américaine) apparaît comme le foyer du « politiquement correct ». Elle est présentée à la fois comme le « symptôme », mais aussi le « virus » d'une « pathologie générale » (Fassin, 1993) à combattre.

I.3.B. L'ennemi à abattre : la « tyrannie des minorités »

Si le foyer du « politiquement correct » est l'université, qui en est le ou les représentants ? Il semble très compliqué de définir objectivement qui on range derrière la formule « politiquement correct ». Dans la mesure où cette notion a été forgée dans une démarche de condamnation, elle ne peut s'employer que de mauvaise part (Fassin, 1994). L'objet a été préconstruit par la polémique. Ainsi, c'est en cela que réside le propre même de cet objet : on ne peut pas se positionner en sa faveur, puisqu'il est nécessairement mauvais. Virginie Julliard, dans son habilitation à diriger des recherches, rapporte également cette définition de l'objet du discours, comme proprement polémique :

« L'expression « théorie du genre » ne fait sens qu'en tant qu'elle dénonce le genre. À cet égard, Romain Carnac considère qu'elle est à la fois objet de discours et objet polémique (Carnac, 2014). La « théorie du genre » est un objet de discours dans la mesure où elle est « constituée de discours et construite dans et par le discours » (Sitri, 2003) ». Plus encore, la « théorie du genre » est un objet polémique dans la mesure où les discours qui la constituent sont des discours de dénonciation. »

Julliard, V. (2019). Habilitation à diriger des recherches, La « différence des sexes » sur Twitter : Les conditions d'observabilité d'un engagement affectif et émotionnel. p. 35

Le vocable lui-même est donc biaisé. Et, l'émergence de cette formule ne pouvait être initiée que par ceux qui avaient intérêt à mettre en garde contre les périls de celle-ci. Eric Fassin explique d'ailleurs comment la formule « politiquement correct » aurait, par exemple, pu s'appeler « rectitude politique » (comme au Québec) ou « orthodoxie politique » (Fassin, 1994, 31) qui eut été moins péjoratif. Il est, en effet, assez révélateur de noter qu'au Québec, alors que le terme le plus employé est celui de « rectitude politique », les anti-« politiquement correct » comme Richard Martineau et Mathieu Bock-Côté se plaisent à le nommer « politiquement correct »³². L'emploi de cette expression se fait donc bien dans l'opposition avec ce qu'elle désigne. En outre, l'impossibilité définitionnelle est aussi due à son statut de « formule » (Krieg-Plaqué, 2009). L'expression « politiquement correct » circule énormément dans le champ médiatique et tout cela participe, de fait, à sa polysémie sociale et son caractère intrinsèquement polémique. On ne peut définir exhaustivement cet objet « en raison même du succès de l'expression, qui s'applique aujourd'hui à tout [:] du féminisme aux interdictions de fumer, du multiculturalisme au recyclage des bouteilles, de la déconstruction à la diététique nouvelle. Il ne s'agit pas de prétendre que la notion soit vide de sens ; bien au contraire, elle en regorge. » (*Ibid.*, 34)³³.

Toutefois, cette collection, *a priori* sans unité, a plusieurs visages, que l'édito du rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, Riss, énumère de manière assez exhaustive dans le numéro spécial, « 5 ans après » l'attentat contre la rédaction³⁴. Pour l'auteur de cet article, les tenants du « politiquement correct » seraient les « nouveaux visages de la censure ». Ce sont, entre autres : « les mécontents », « les prophètes de leur propre religion », les « petits gourous malsains », « tous ces petits connards et toutes ces petites connasses », ceux qui « se croient les rois du monde derrière leur clavier et leur smartphone », « les nouveaux gourous de la pensée formatée », « la gauche qui se croit progressiste » car elle « est devenue obsédée par les races, les couleurs de peau, les cheveux lisses ou crépus », les « associations tyranniques », « les minorités nombrilistes » ou enfin cette « meute de mâchoires prêtes à vous déchiqueter »³⁵. En bref, les tenants du « politiquement

³² Comme en atteste la parution du dernier ouvrage du sociologue que nous venons de citer. Référence : Bock-Côté M. (2018). *L'empire du politiquement correct*. Editions du Cerf.

³³ Cette citation fait par ailleurs écho à ce que Didier Bourdon chantait dans « On ne peut plus rien dire » dont le clip est sorti en 2005. « On ne peut plus rien dire/Faut faire gaffe aux radars, aux motards, au pinard, aux Ricard, aux pétards, aux clébard, aux papelards »
URL : <<https://www.youtube.com/watch?v=CMPUNOVNg24>>

³⁴ Cf. Annexe 2

³⁵ Liste relativement exhaustive des épithètes que nous avons recensé, dans l'ordre d'apparition, dans l'édito en question

correct » seraient une forme d' « axe du mal » ou « empire du mal »³⁶, caractérisés par leur idéologie et leurs actions « tyranniques » et enfin par leur appartenance à une « minorité ». Si cet ensemble semble relativement inclusif, bien que quelque peu injurieux dans l'édito, il est en réalité le fruit d'un triple amalgame. Et, si les tenants du « politiquement correct » et adversaires de la « liberté d'expression » peuvent bénéficier du soutien de complices divers sur les bancs de la « gauche bien-pensante », ils sont principalement le fruit d'une alliance entre minorité sexuelle, ethnique et de classe. C'est aussi ce qu'Eric Fassin nomme, non sans ironie, la « coalition-arc-en-ciel » (Fassin, 1993, 271), reprenant les termes de Henry Louis Gates Jr., professeur de littérature à Harvard et spécialiste de littérature noire américaine. Il s'agit d'une forme de regroupement improvisé sous la défensive et dont les membres qui la composent ont en commun de s'opposer « au canon », dans la logique déconstructiviste des *Cultural studies* : « La trinité fréquemment invoquée sur les campus - race classe et sexe (*gender*) - propose beaucoup plus qu'un simple changement d'objet : en insistant sur les principes de division, elle ébranle les fondements mêmes de la logique consensuelle ancienne » (*Ibid.*, 275). Néanmoins, en France, cette trinité est plutôt celle des minorités ethniques, religieuses et sexuelles ; plus que de classe. La critique contre le « politiquement correct » n'est en effet aucunement dirigée contre les classes populaires ou bourgeoises. Le rapport au facteur économique est, en effet, totalement occulté. En définitive, si le tenant du « politiquement correct » n'est pas clairement identifiable individuellement, il l'est en tout cas par son appartenance à ce triple amalgame, le danger qu'il présente pour la « liberté d'expression » et la logique déconstructionniste qu'il partage avec les *studies*, qu'il étudie d'ailleurs probablement à l'université, en dehors de sa présence sur les réseaux sociaux.

I.3.C. L'inversion de la rhétorique des rapports de pouvoir

Le discours « on peut plus rien dire » se fonde sur une critique du « politiquement correct » menaçant la « liberté d'expression ». Ses adversaires sont cet axe d'ennemis amalgamés sous le prisme d'épithètes dépréciatives, jouant tantôt sur leur appartenance à une « minorité », tantôt sur leur mode de fonctionnement « tyrannique ». Tout ceci repose donc sur une forme de « distinction » (Bourdieu, 1979). Celle-ci consiste à séparer et exclure tout ce qui est contraire au « ce qui doit être », au commun normatif. Selon cette notion, ce qui est contre l'identité collective suscite « une horreur viscérale » et « un dégoût absolu » (*Ibid.*, 199). Il est alors désigné comme un autre, si ce

³⁶ Pour reprendre les expressions américaines de Georges W. Bush et de Ronald Reagan pour désigner les pays et organisations ennemies de leur temps en un terme abstrait mais évocateur du danger qu'il présentait pour la Nation.

n'est à combattre, à exclure tout du moins. Ce principe repose sur le même fonctionnement que l'opposition pronominale entre le « nous » et le « eux » de Chantal Mouffe (2018, 17). On observe cette même binarité dans le discours « on peut plus rien dire » entre le « on » et les autres. En réalité, ce « on » - ou ce « nous » - n'a de fondement que lorsqu'il se constitue en front commun contre un adversaire unique : « la condition même de la constitution d'un « nous » est la démarcation d'avec un « eux » » (*Ibid.*, 81). Par extension, tout discours défendant la « liberté d'expression » n'a de sens que s'il établit une frontière avec un autre, que représente, dans notre cas, le « politiquement correct ». Il y a donc un rapport de force dans la dynamique de « distinction » et d'exclusion d'un groupe de personnes, désigné comme un adversaire du « on », et donc illégitime de se revendiquer de la « liberté d'expression ».

Cette « distinction », parce qu'elle repose sur un rapport de pouvoir, est donc également l'occasion d'opérer une inversion. Nous montrions, plus tôt, comment le discours « on peut plus rien dire » s'appuyait sur un acte de performativité afin de (re)faire autorité³⁷. Cette particularité énonciative permettait, aux tenants de ce discours, de légitimer leur usage de la « liberté d'expression » contre la supposée censure dont ils seraient victime. S'opère ici également la même logique de retournement du rapport de pouvoir. Et ce, à commencer par les épithètes mêmes de caractérisation des tenants du « politiquement correct ». En effet, un certain nombre d'entre eux sont notamment fondés sur une construction oxymorique. « L'édito de Riss » que nous citions précédemment en comprend notamment un certain nombre : à commencer par l'association de la « tyrannie » à la « minorité ». Autrement dit, l'auteur de l'article assimile le pouvoir absolu et oppressif à un groupe de personnes en infériorité numérique par rapport à une majorité, dont il ferait pourtant encore l'objet de discriminations. Cet oxymore contribue paradoxalement à tourner en ridicule la légitimité des personnes en question, lorsqu'il est poussé à son paroxysme, au point de devenir asémantique. C'est le cas d'une expression comme : « nouveaux gourous de la pensée formatée » : à savoir, les guides spirituels d'une pensée qui ne pense pas, mais qui applique bêtement des prénotions. Cette stratégie de l'inversion du rapport de pouvoir par l'oxymore est enfin particulièrement notable dans l'expression « lobby LGBT », comme l'explique bien Sylvie Tissot, professeure des universités à Paris 8 :

³⁷ Cf. I.2.C.

« Non il n'existe pas de lobby LGBT. [...] Cette terminologie est **partie prenante d'un discours qui vise à disqualifier** les mouvements gay, lesbien, bi et trans depuis plusieurs décennies. C'est un discours empreint d'homophobie, que l'on voit se développer particulièrement après la Seconde Guerre mondiale alors qu'aux États-Unis, en France aussi mais beaucoup aux États-Unis, les homosexuels au moins autant que les communistes **font figure d'ennemis intérieurs** c'est-à-dire de forces souterraines, agissant en secret de façon malfaisante et sapant potentiellement les bases de la démocratie. [...]

Un **lobby**, on peut penser au lobby des chasseurs, au lobby du tabac, au lobby des armes, **renvoie à un groupe qui est dominant**, qui combat pour des intérêts et qui pour cela met au service des ressources qui peuvent être considérables, des ressources économiques, en termes de réseau politique alors que les **LGBT forment encore un groupe très largement discriminé.** »

Tissot, Sylvie. Le 5 décembre 2018. « Le lobby LGBT existe-t-il ? », *Les idées claires*. France Culture, 9 minutes.
[URL : <<https://www.franceculture.fr/societe/le-lobby-lgbt-existe-t-il>>]

On observe donc une inversion du rapport de pouvoir entre dominant et discriminé. Ces épithètes peuvent non seulement servir à annuler les rapports de discrimination, mais également à les inverser en posant l'énonciateur du discours « on peut plus rien dire » en victime du rapport de force. C'est ce que Jessica Johnson nomme le *trope of victimization* (2019, 118). L'idée est de capitaliser sur les discours de victimisation pour inverser les rapports de domination systémiques de la société. Autrement dit, la victime de racisme devient le raciste anti-blanc et la victime d'homophobie devient l'hétérophobe ; et inversement. Le problème posé par toutes les formes de discriminations systémiques est alors déplacé, au regard de la protection de la « liberté d'expression » : ce n'est pas l'égalité le problème, mais la liberté. Ainsi, le problème en France et aux États-Unis ne serait plus la montée du racisme, mais le développement des « speech codes » (Fassin, 1993, 287). Jessica Johnson, dans son article sur le *hate speech* et le *free speech*, relate un événement qui, pour elle, illustre ce retournement normatif. Il s'agit du cas d'un professeur d'université américaine, en *gender studies*, ayant fait l'objet de menaces de mort en raison de son orientation sexuelle et des cours qu'ils dispensaient. Malgré les courriers adressés à la direction de l'université, aucun moyen n'a été mis en oeuvre pour sa sécurité. Durant cette même période, un autre professeur de l'université ayant tenu des propos haineux et fait des avances à certains de ses élèves, a organisé une conférence sur la « liberté d'expression » et on a, selon Jessica Johnson, mobilisé plusieurs millions d'euros pour assurer la sécurité de l'événement et de son organisateur, au cas où des étudiants voudraient perturber la tenue des débats (2019, 128) et ce, au nom de la défense de la « liberté d'expression ». Si cet exemple relève de l'anecdote, Jessica Johnson l'envisage comme un symbole de l'inversion du problème posé par la « liberté d'expression » : « once again, the right to free speech had become the excuse for a publicity stunt that had shrunk the university to the size of a sandbox » (Ibid. 129). Les discriminations basées sur une appartenance à une « minorité » et la censure sont donc renvoyées dos à dos. En définitive, « on met sur le même plan, on condamne

également les deux côtés, puis on escamote un des termes pour concentrer l'attaque sur autre » (Fassin, 1993, 287). L'inversion du statut de dominant par rapport à celui de dominé est donc au cœur du discours « on peut plus rien dire ». Toute la stratégie discursive de ce discours est fondée sur une euphémisation du statut de « minorité » stigmatisée, au profit d'une exagération de son rôle d'opresseur sur l'identité collective et ses valeurs (la « liberté d'expression »), sa menace sur le « on »³⁸.

I.3.D. Un marronnier médiatique

Ce dernier point de caractérisation du discours « on peut plus rien dire » permet de faire la transition avec la seconde partie de notre travail de recherche, tout en montrant la façon dont le discours sur le « politiquement correct », est, en soi et nécessairement, médiatique. Dans l'article d'Eric Fassin auquel nous nous sommes souvent référés pour ce travail de caractérisation du discours, l'auteur ancre le « politiquement correct » dans une querelle de longue date entre journalistes et universitaires (Fassin, 1993, 279). L'apparent débat autour de la notion de « politiquement correct » a donc toujours été médiatisé, puisque c'est dans cette sphère qu'il est né et a pris de l'ampleur. Le premier article sur la question, dans la « grande presse américaine », paraît le 28 octobre 1990 dans le *New York Times*, dans la rubrique « Tendances et Idées », et signé de la main du chroniqueur, journaliste et essayiste, Richard Bernstein (Fassin, 1993).



Figure 4 - Extrait de l'article « *The Rising Hegemony of the Politically Correct* », *New York Times* Edition du dimanche 8 Octobre 1990, Archive consultée le 5 mai 2020 sur le portail TimesMachine

³⁸ Il existe un certain nombre d'exemples de cette « inversion » des rapports de pouvoir, notamment dans le traitement médiatique de la « novlangue ». A cet égard, nous avons réalisé une étude de cas sur le renversement du sens attribué à la « novlangue », auparavant assimilée à la langue du pouvoir et maintenant utilisée pour désigner le lexique du « politiquement correct ». Dans un souci de clarté, nous avons préféré la faire figurer en annexe. Cf. Annexe 3. Sa lecture peut être réalisée maintenant, ou à la fin de la lecture du développement.

L'auteur de cet article évoque le « politiquement correct » comme une nouvelle tendance du monde académique, tendant à devenir hégémonique. Il relate notamment la manière dont des « p.c.p. »³⁹ ont pu qualifier, lors d'un colloque universitaire, un individu niant la domination structurelle à l'encontre de minorités sexuelles, comme le « porteur d'un discours de droite ». Cet article, *a priori* assez anecdotique, a en fait inauguré toute une série d'articles fonctionnant sur le même principe : à partir d'un événement (souvent universitaire), l'auteur de l'article alerte sur ce qu'il considère être un symptôme de « l'hégémonie montante du politiquement correct ». Et le corpus que nous avons constitué à travers la base Europresse témoigne totalement de cela, comme nous l'explicitons plus tard, en reprenant la chronologie du traitement médiatique de notre objet d'étude.

En France, la notion de « politiquement correct » apparaît également dans la sphère médiatique, et en référence, d'abord, au contexte universitaire américain⁴⁰. Pour autant, lors de notre visite à l'INAthèque le 24 janvier 2020, nous avons tenté de retracer l'apparition de la formule dans les médias audiovisuels et, ce que nous avons constaté diverge quelque peu de notre collecte Europresse basée sur la presse écrite. La première occurrence répertoriée dans les archives de l'INA datait du 3 avril 1996, dans une émission présentée par Guillaume Durand sur LCI et recevant Philippe de Villiers, président du Mouvement Pour la France à l'époque, pour la sortie de son livre *Dictionnaire du politiquement correct*. Nous avons ainsi pu constater que l'émergence du « politiquement correct » dans les médias audiovisuels se faisait beaucoup sur les plateaux télévisés et plus précisément dans les *talk-shows*. La plupart des cas recensés que nous avons pu consulter sur la base d'archives, montrait ainsi la façon dont le sujet survenait au gré des invités. Plus précisément, le thème du « politiquement correct » apparaissait dans l'émission, à chaque fois qu'un invité venait présenter un livre plus ou moins lié à ce sujet. Nous avons donc pu observer une certaine complicité entre l'agenda médiatique et l'agenda des sorties littéraires : l'intellectuel, essayiste ou politique invité pour faire la promotion de son livre avait souvent le rôle de lanceur d'alerte sur les « périls du politiquement correct ». Il est par ailleurs assez évocateur de mettre ce rapport entre médias et littérature en lien avec notre corpus pour deux raisons :

- D'abord, nous le verrons, le personnel médiatique auteur des articles fustigeant le « politiquement correct » est en grande partie essayiste. Nous avons déjà cité Mathieu Bock-Côté, auquel nous pouvons également ajouter Eugénie Bastié, Alain Finkielkraut, Eric Zemmour, Alexandre Devecchio, Elisabeth Lévy, etc. qui ont, tous respectivement, écrit des ouvrages plus

³⁹ *Polical correct person* (personnes politiquement correctes)

⁴⁰ Voir le premier article de notre corpus dans *Le Monde*. [URL : <https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/06/04/les-limites-de-la-tolerance-un-colloque-a-la-sorbonne-reunit-les-3-et-4-juin-americains-et-francais-autour-de-la-notion-de-correction-politique_3909220_1819218.html>]

ou moins liés au « politiquement correct » en dehors de leur activité (professionnelle) dans les médias. On trouve d'ailleurs dans notre corpus, certaines interviews, portraits ou publications d'extraits de leur livre sur cette question.

- Ensuite, parce que dans le contenu des articles de notre corpus, on recense des mentions récurrentes à des références littéraires canoniques (ou culturelles, plus généralement). Dans le contexte médiatique américain, Eric Fassin cite deux exemples. « Il est significatif que reviennent constamment deux références littéraires : George Orwell dont la novlangue (*newspeak*) connaît un regain de fortune spectaculaire, et David Lodge dont la satire acérée du monde universitaire anglo-saxon séduit tout particulièrement » (1993, 285). En France, les discours fustigeant le « politiquement correct » récupèrent également la novlangue d'Orwell⁴¹. En outre, on prend souvent comme référence *Le traité de la tolérance* de Voltaire qui s'est d'ailleurs hissé en numéro 1 des ventes après l'attentat contre la rédaction de *Charlie Hebdo* en janvier 2015 et qui a fait l'objet de plusieurs rééditions depuis. Il s'agit, pour ces défenseurs de la « liberté d'expression », de s'inscrire dans une « filiation » avec des grands auteurs de la littérature et, également, de convoquer des arguments d'autorité relevant d'un certain patrimoine prestigieux et faisant souvent office de preuve (Durant et Sindaco, 2015). Dans les deux cas, convoquer l'héritage littéraire est un moyen de faire autorité et de légitimer le fond de sa critique.

En dehors de la référence à la littérature, le discours « on peut plus rien dire » est souvent inscrit par ses énonciateurs, en filiation avec d'autres références culturelles, notamment dans le domaine de l'humour et du *stand-up*. Les figures de Desproges ou Coluche se trouvent parmi les plus citées dans les discours médiatiques fustigeant le « politiquement correct »⁴², afin de les ériger en figure intouchable de la « liberté d'expression », en raison de leur subversivité d'hier : « Aujourd'hui, Coluche ou Desproges serait en Prison ! »⁴³ « «Aujourd'hui Desproges serait surveillé par le CSA et lynché sur les réseaux sociaux »⁴⁴, etc. Si ces figures d'humour sont invoquées comme des symboles de la « liberté d'expression », c'est aussi, peut-être, en raison de ce que Nelly Quemener caractérise de particulier dans la figure du « bouffon » des années 1970 :

⁴¹ Cf. Annexe 3 de l'étude de cas que nous avons écrite à ce sujet

⁴² Dans notre corpus, on trouve notamment 28 occurrences à « Desproges » et 18 occurrences pour « Coluche »

⁴³ Voir *Valeurs Actuelles* [URL : <<https://www.valeursactuelles.com/societe/lorant-deutsch-flingue-le-politiquement-correct-aujourd'hui-coluche-ou-desproges-serait-en-prison-89779>>]

⁴⁴ Voir *Le Figaro* [URL : <<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/07/06/31003-20180706ARTFIG00355-valerie-toranian-aujourd-hui-desproges-serait-surveille-par-le-csa-et-lynche-sur-les-reseaux-sociaux.php>>]

« Personnifiée par Coluche, Pierre Desproges et Thierry le Luron, elle a un rôle critique et contestataire des conservatismes et de la sphère gouvernementale. En effet, pour l'auteure, le comique bouffon « revêt les habits d'un contre-pouvoir. Il se présente comme un être "conscient", en charge de révéler les tares d'un système qui, selon lui, manipule, et de servir d'exutoire aux mécontentements populaires » (p. 46) »

Dalibert M. (2015). « Nelly Quemener : Le pouvoir de l'humour. Politiques des représentations dans les médias en France », *Études de communication*, n°45, pp. 161-164

Ainsi, le discours « on peut plus rien dire » invoque ces figures d'hommes blancs subversives caractérisées par une résistance au pouvoir, pour les ériger fictivement, en allégories des anti-« politiquement correct ». Ils ont en commun d'être les martyrs-résistants de la « liberté d'expression ».

En somme, il existe un « tumulte médiatique qui environne le PC » (Fassin, 1993, 273). Et ce tumulte semble être en corrélation avec l'agenda médiatique et culturel en général. L'intérêt médiatique pour le « politiquement correct » fait partie intégrante de sa popularisation. Toutefois, ce « tumulte médiatique » semble en réalité bien lynché, tant les discours médiatiques américains et français se ressemblent et se répètent dans le temps. Il nous appartient donc d'étudier, plus en détail, la manière dont ce traitement médiatique s'organise.

Conclusion générale

A travers cette partie, nous nous sommes employés à caractériser l'expression « on peut plus rien dire » comme un type de discours fustigeant le « politiquement correct » au nom de la défense de la « liberté d'expression ». Pour cela, nous sommes partis d'un travail définitionnel autour de la citation « on peut plus rien dire » que nous avons d'abord confronté aux travaux en analyse de discours de Dominique Maingueneau et Alice Krieg-Planque. Nous avons montré dans quelle mesure il nous paraissait plus judicieux de considérer « on peut plus rien dire » comme un discours et non exclusivement comme une « phrase sans texte » ou une « formule » extraite d'un énoncé plus large. Néanmoins, cette approche par la caractérisation et la circulation de l'énoncé à l'étude, nous a permis d'établir toute une méthodologie de constitution d'un corpus médiatique, fondée sur une recherche par mot-clé sur la base de données Europresse. L'approche de notre objet d'étude par le linguistique et l'analyse de discours nous ont également amené à penser le discours « on peut plus rien dire » en terme de stratégie discursive. Le discours est, en effet, riche en figures de rhétorique,

à commencer par la prétérition filée et métadiscursive sur laquelle se fonde le principe-même du « on peut plus rien dire ». A cet égard, nous avons pu postuler que les énoncés fustigeant le « politiquement correct » fonctionnaient par l'inversion des rapports de pouvoir et de domination, permettant à l'énonciateur de faire autorité et de faire front, au nom de la « liberté d'expression », contre la « tyrannie des minorités », amalgamée sous le vocable de « politiquement correct ». Par un retour historique sur l'apparition de la formule « politiquement correct » dans les médias franco-américain, nous avons enfin pu constater la façon dont le « on peut plus rien dire » était, par essence, médiatique et médiatisé. Il convient donc, à présent, de nous interroger plus en détail sur cette médiatisation du discours « on peut plus rien dire », dans la manière dont il est encadré et publicisé dans, et par, les médias.

PARTIE II : Le traitement médiatique et l'éditorialisation des discours fustigeant le « politiquement correct » : une controverse en faux-semblant

Cette partie de notre mémoire de recherche se donne pour objectif d'explicitier la façon dont les discours « on peut plus rien dire » sont publicités dans les médias (et plus particulièrement, dans les titres de la presse généraliste française). Nous verrons ainsi dans quelle mesure les constantes que nous avons observées de manière diachronique mais aussi synchronique entre médias, permettent de parler d'une éditorialisation de ces discours dans la sphère médiatique. En effet, notre étude portera moins sur le contenu des articles que sur l'analyse des dispositifs d'énonciation et d'éditorialisation de ceux-ci, dans leur contexte rédactionnel. Pour ce faire, nous avons mis au point notre propre méthode d'analyse, à partir de l'outil de recherche Europresse, et duquel nous avons pu recueillir un certain nombre de données quantitatives. Ces données chiffrées, une fois regroupées, nous ont permis de penser une chronologie du « on peut plus rien dire » et de voir comment celle-ci s'intégrait dans le système économique et éditorial des médias. En somme, cette analyse permettra de montrer dans quelle mesure le *débat* sur le « politiquement correct », n'en est en fait pas vraiment un. En effet, parler d'une « controverse » de la « restriction de la liberté d'expression » semble assez illusoire, tant le « tumulte médiatique » autour du « politiquement correct » est localisé dans certaines sphères médiatiques. Pour autant, de la même manière que nous l'avons fait pour la « formule », l'approche de notre objet d'étude par la « controverse » peut constituer un parti-pris méthodologique efficace pour considérer le rôle des médias comme des acteurs, et non simplement comme simples plateformes de diffusion.

II.1. Méthodologie de la recherche sur Europresse et présentation des méthodes d'analyse

Analyser le traitement médiatique du « on peut plus rien dire » dans la presse française supposait nécessairement de collecter un corpus d'articles assez conséquent, afin d'obtenir un panorama aussi exhaustif et représentatif que possible. Dans une démarche d'objectivation par rapport à ma propre posture, je me suis, en effet, efforcé de restituer la relation méthodologique entretenue avec mon terrain. Les données produites à partir de ma recherche Europresse sont en effet le fruit de tout un ensemble de choix méthodologiques et d'une sélection de critères d'analyse dans le traitement des articles. Les pages qui suivent proposent un retour réflexif sur cette méthode

bricolée à partir d'Europresse et présentent les critères d'analyse et de recherche d'articles dans la constitution de mon corpus.

II.1.A. La base de données Europresse et les limites de faisabilité

Recourir à un outil automatisé dans la sélection des articles et la constitution de mon corpus m'est apparu comme nécessité. Je devais en effet, pour me détacher de cette impression de viralité et de bruit médiatique incessant, fixer et arrêter une base de travail plus objectivée que mon rapport alerte avec l'actualité. Passer par un outil automatisé - grâce auquel j'aurais pu choisir mes critères d'analyse - présentait pour moi l'opportunité de transformer mon « objet concret » en « objet de recherche » (Davallon, 2004). Comme si, en quelque sorte, la logique froide d'une machine d'archivage d'articles de presse allait me permettre de rationaliser la constitution de mon corpus, et de quitter le sentiment de flottaison qui m'animait à ce moment de ma recherche. J'ai donc, d'abord, tenté de recourir au service *Google Alerts* dans une démarche exploratoire. Sans surprise, celle-ci ne m'a pas suffi : dans la mesure où ce service est plutôt destiné à de la veille personnelle qu'à de la recherche universitaire. De plus, ce service ne propose absolument pas de consultation et collecte par critères de média ou autre ; et inonde donc la boîte mail d'une quantité de résultats par page web en permanence. Ce service ne répondait donc pas à mon besoin de « fixer » un terrain sur lequel travailler.

Le choix de la base de données d'information Europresse s'est donc fait en raison de sa reconnaissance universitaire - mais, également, en raison du partenariat entre Sorbonne-Université et le groupe Cision qui fournit la plateforme. Il est important de le préciser car, dans une autre université, la même recherche aurait pu être conduite sur la base de données Factiva, proposée par le groupe Dow Jones, et les données auraient été quelque peu différentes. A titre d'exemple, la base de données Europresse précise fournir 14 000 sources dans 15 langues différentes ; quand Factiva dit en proposer plus de 32 000 dans 28 langues différentes. Si ces chiffres et la diversité des langues nous importent peu dans le cadre de ce travail, j'ai toutefois fait le test de comparer les résultats de recherche d'une plateforme à l'autre, en gardant les mêmes mots-clés et j'ai pu constater certaines différences notables⁴⁵. D'abord, les critères de sélection des médias ne sont pas les mêmes d'une plateforme sur l'autre et rendent donc le croisement des analyses complexe. En outre, la recherche par thématique n'est également pas la même : là où Factiva propose une recherche par « sujet » ou

⁴⁵ On constate notamment qu'une recherche comportant les mots-clés « politiquement correct » ET « liberté d'expression » réalisée sur la période du 01/01/1990 au 01/04/2020 dans les « Sources françaises » fait apparaître 1 189 résultats sur Factiva, contre 1 687 sur Europresse, soit près de 30% d'écart entre les deux.

« secteur économique », Europresse propose une sélection par « domaine couvert ». De plus, les titres de presse accessibles ne sont pas les mêmes. J'ai été pour ma part frustré de voir que *Marianne* n'était pas archivé sur la base de données Europresse, alors qu'elle l'est sur Factiva. Inversement, une constitution de corpus sur la presse généraliste sur Factiva m'aurait vraiment dérangé dans la mesure où Factiva ne rend pas accessible les articles de *Le Monde* ou de *Libération* pour le « marché universitaire » (cf figure 5 ci-dessous). Cette différence dans l'offre des titres de presse accessibles dépend d'accords économiques entre les plateformes et les groupes de presse et conduisent certains chercheurs à opérer des arbitrages en conséquence (Blanc, Peton, Garcias, 2019). Il est alors intéressant de voir comment les accords économiques entre universités et bases de recherche ; et entre bases de recherche et groupes de presse, influent totalement sur la production universitaire en elle-même.

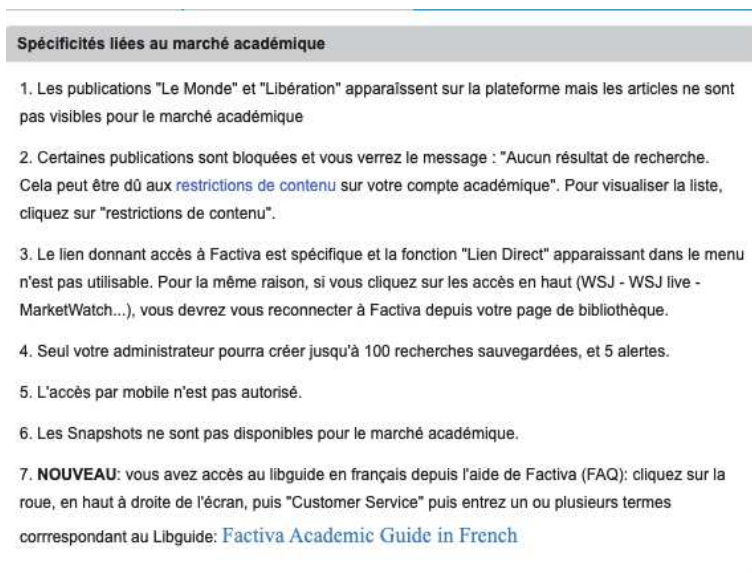


Figure 5 - Capture d'écran réalisée sur le site de Factiva : « Les spécificités liées au marché académique »
 Source : [URL : <<https://proquest.libguides.com/Factiva-FR/astuces>>]

Une recherche réalisée sur Europresse ou Factiva ne repose pas sur les mêmes données, et peut donc conduire à des résultats et enjeux de recherche et d'arbitrage différents. Une étude croisée de collectes réalisées sur ces deux bases de recherche eut été intéressante mais serait, à mon sens, impossible en terme de traitement des données. D'abord, j'ai pu constater que sur une même base de données, les résultats de recherche variaient parfois d'un lancement de recherche à un autre, pour des raisons complètement obscures. Je fais aujourd'hui l'hypothèse que certains articles apparaissent parfois en doublon, alors que la base de données ne les affichait pas la veille. Par ailleurs, j'ai plusieurs fois été confronté, sur Europresse, à la disparition totale d'articles issus d'un

titre de presse en particulier, faussant donc la somme des résultats de recherche⁴⁶. Il y a donc, pour que la base de travail collectée soit fixe, un impératif de téléchargement des résultats de recherche en format PDF (pour leur consultation). Or, ce téléchargement est lui même assez fastidieux⁴⁷ dans la mesure où la plateforme limite le nombre d'articles à 50 par fichier (Blanc, Peton, Garcias, 2019). De plus, chaque ajout d'article doit se faire en cochant individuellement l'article souhaité sur la liste consultable en ligne, afin de le sélectionner dans un panier numérique qui sera alors téléchargé⁴⁸. On notera par ailleurs, que Factiva propose un téléchargement par limite de 100 articles, ce qui représente pour certains chercheurs un moindre « coût de traitement » non négligeable « quand on travaille sur des milliers de textes » (Blanc, Peton, Garcias, 2019). Néanmoins, là où Europresse génère automatiquement un sommaire par fichier, Factiva n'en propose pas et rend la consultation assez contre-intuitive et chronophage. Il s'agit donc d'un véritable calcul de coût-bénéfice pour choisir la plateforme la plus adéquate. Et on comprend bien que croiser ces résultats eut été impossible car il aurait demandé de comparer chaque article dans une vingtaine de fichiers PDF de 200 à 400 pages chacun, et dont le « risque de doublons [aurait rendu le tout] extrêmement couteux en temps d'allers et retours sur les résultats et le terrain » (Blanc, Peton, Garcias, 2019). J'ai donc fait le choix, après ce travail exploratoire et les différents tests sur les plateformes respectives, de me concentrer sur une seule de ces bases, une fois le téléchargement effectué, afin d'en traiter les données. Car, ce qui comptait pour moi était moins d'étudier la popularité du « on peut plus rien dire » que de voir comment, sur une période donnée et selon une sélection de titres de presse déterminée, était réparti le traitement médiatique de ces discours, dans le temps, et entre les (ou *au sein des*) différents médias.

J'avais à coeur, dans ce travail, de m'autoriser à restituer ce parcours méthodologique. Car il a constitué pour moi une prise de conscience de certains atouts mais aussi limites de la constitution d'un corpus de presse, à partir d'une base données d'information comme Europresse. Alors que ce service bénéficie d'une certaine popularité et reconnaissance dans le milieu universitaire, j'ai été frappé de voir que très peu de chercheurs - en dehors de l'étude citée - questionnaient les enjeux économiques recouverts par ce service. La façon dont les données récoltées peut être impactée par

⁴⁶ Dans mon cas, le titre de *L'Express* avait par exemple totalement disparu et avait fait passer le nombre total d'articles de mon corpus à 651 au lieu de 680, sans que j'en comprenne la raison. J'ai donc du relancer une recherche spécifique pour *L'Express*, à part, et l'ajouter ensuite à mon fichier final.

⁴⁷ Et assez long parfois. On notera d'ailleurs que dans la mesure où ces téléchargements ont été effectués durant le confinement de mars à mai 2020, le débit internet était extrêmement réduit, notamment dans la région dans laquelle j'étais confiné.

⁴⁸ Cette opération est ensuite répétée (14 fois dans mon cas), jusqu'à ce que tous les articles aient été récoltés. J'ai ensuite réuni tous ces articles en un document unique au format PDF, d'un total de 1890 pages.

des accords ne dépendant pas de l'université peut, je pense, constituer l'objet d'une réflexion intéressante. Le fait que Factiva évoque, par exemple, le service proposé à l'université en terme de « marché académique » n'est, pour moi, pas anodin. Ces bases de données sont avant tout destinées au « secteur professionnel », et à des activités marchandes et marketing de veille médiatique. Ces bases d'archivage sont donc au coeur d'enjeux économiques et d'accords commerciaux divers, qu'il pourra être intéressant d'interroger à terme.

II.1.B. Du bricolage avant toute chose : définition des mots-clés, critères de recherche et sélection des titres de presse

Etant une base de données d'information et d'archivage, Europresse semble plus appropriée pour la consultation d'articles spécifiques qu'on chercherait à retrouver ; que pour la collecte et la constitution d'un corpus de recherche diachronique, mêlant plusieurs titres de presse à périodicité différente. Toutefois, par bricolage, la plateforme - lorsqu'on s'y familiarise et qu'on sélectionne des critères d'analyse et de sélection, adaptés à ce qu'elle peut proposer - se trouve d'une très grande utilité dans la constitution du corpus médiatique d'un mémoire de recherche, comme nous allons le montrer.

The screenshot shows the 'Recherche avancée' (Advanced Search) page on the Europresse website. The page is titled '< Recherche avancée' and contains several search filters and options.

- Mots clés dans tout le texte:** A text input field containing the query: "TEXT= \"politiquement correct\" & TEXT= \"liberté d'expression\"". Below this are three rows of search scope options: "ET", "OU", and "SANS", each with a dropdown menu set to "dans le titre", "dans l'introduction", and "dans le nom de l'auteur" respectively. A button "Ajouter une zone de mots clés" is located below these options.
- Sources:** A section titled "Sélectionnez vos sources par:" with radio buttons for "groupe de sources", "critères de sources", and "nom de source". Below this is a "Type de source" section with five tabs: "Presse", "Télévision et radio", "Médias sociaux", "Études et rapports", and "Répertoires et références". The "Répertoires et références" tab is selected. Below the tabs are several filter options: "Langue" (Toutes les langues), "Couverture géographique" (Toutes les couvertures géographiques), "Périodicité" (Toutes les périodicités), "Domaine couvert" (Tous les domaines couverts), and "Provenance géographique" (with a search icon).
- Sources sélectionnées (0):** A box containing the text "La recherche sera lancée dans tout le contenu."
- Période:** A section titled "Préciser la période:" with a "Du:" dropdown set to "1" and "janvier", and a "1990" year dropdown. The "Au:" dropdown is set to "1" and "avril", and a "2020" year dropdown. A "Recommander" button and a "Recherche" button with a magnifying glass icon are at the bottom right.

Figure 6 - Capture d'écran réalisée sur le site d'Europresse : « Critères de recherche avancée »

La collecte d'articles de presse sur Europresse fonctionne par « recherche par mot-clé ». Tout l'enjeu de constitution d'un « bon corpus » réside donc dans le choix de ce ou ces mots-clés. Ce travail nécessite une série d'essais exploratoires avant de trouver la bonne combinaison. Au départ, nous avions pour idée de constituer un corpus composé d'articles comportant les expressions [« on peut plus rien dire » OU⁴⁹ « on ne peut plus rien dire »]. Or, comme nous l'évoquions dans la première partie de ce mémoire, ces expressions n'étant pas assez figées dans la sphère médiatique - notamment en raison de leur isolement arbitraire du reste d'un énoncé plus large -, les résultats de recherche ne permettaient pas de constituer un corpus suffisamment représentatif du discours que nous voulions étudier. Liant à notre méthode expérimentale la méthodologie d'analyse de discours d'Alice Krieg-Planque (2009), nous avons pu cerner deux formules qui, lorsqu'elles étaient mises en opposition l'une avec l'autre dans un énoncé, permettaient de retrouver le discours « on peut plus rien dire » que nous avions repéré. En effet, la combinaison [« liberté d'expression » ET « politiquement correct »], inscrite dans la base de données paraissait la plus adéquate. De plus, traiter ces deux formules séparément [« liberté d'expression » OU « politiquement correct »] n'avait, pour nous, pas de sens : dans la mesure où, sorties de ce contexte antinomique, elles recouvrent des sens différents. Enfin, nous avons fait le choix de rechercher les occurrences de cette combinaison dans le corps des articles [TEXT], et non dans le titre seulement afin d'obtenir plus de résultats de recherche.

La recherche avancée sur Europresse permet également de choisir les « types de source » souhaitées et « domaines couverts ». Nous avons pour notre part choisi de nous concentrer sur les sources françaises, écrites en langue française et avec une couverture nationale et internationale⁵⁰. Travaillant déjà sur un corpus suffisamment dense en nombre d'articles, nous avons fait le choix d'exclure la PQR qui, somme toute, ne traitait pas autant que la presse nationale des enjeux du « politiquement correct ». En outre, nous avons pu sélectionner comme domaine couvert, le domaine dit « généraliste », sur la plateforme. La « presse généraliste » regroupe la plupart des quotidiens et magazines d'information, sans centre d'intérêt ou spécialisation particulière. Sur la base de données Europresse, elle comprend également des sites d'information français de type *pureplayer* comme *Atlantico* par exemple, que nous avons choisi d'exclure, préférant nous concentrer sur la presse plus traditionnelle. Toutefois, nous n'avons en revanche pas exclu de la

⁴⁹ Sur Europresse, la mention du « OU » en majuscule indique à l'instrument de recherche que l'on souhaite obtenir un résultat comportant soit le terme précédant le « OU », soit le suivant. A l'inverse le « ET » signifie que l'article en question devra comporter les deux expressions qui entourent la conjonction de coordination. L'usage des « » signifie que l'expression entre guillemets doit apparaître telle qu'elle est écrite, pas autrement.

⁵⁰ Sinon, *Le Monde* n'apparaît pas

recherche les sites internet des médias imprimés ainsi que leur supplément magazine, tels que valeursactuelles.com, figaro.fr ou *Madame Figaro* par exemples ; et ce, pour deux raisons. D'abord, parce que comme nous travaillons sur la circulation des discours « on peut plus rien dire » dans les articles de presse ; il nous paraissait intéressant de voir comment un même article pouvait circuler de l'édition papier traditionnelle, à un supplément doté d'une périodicité et d'un lectorat différents, ou encore du papier au numérique. Ensuite, tout simplement parce que la base de données Europresse a archivé certains articles d'édition papier, seulement depuis les sites web. Ainsi, exclure les seconds nous aurait fait perdre un morceau important de notre corpus. Enfin, en terme de périodicité, le choix de la presse généraliste nous a naturellement orienté vers le choix des quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Pour autant, la combinaison de tous les précédents critères de sélection a, de fait, exclu les mensuels de notre corpus⁵¹, Europresse n'en ayant affiché aucun. Au total, la constitution de notre corpus a été menée dans les archives de 34 sources différentes. Cette recherche a ainsi pu faire remonter un total de 680 articles de presse, répartis dans 16 sources différentes⁵² : *Aujourd'hui en France*, *Courrier international*, *La Croix*, *L'Express*, *Le Figaro Magazine*, *Madame Figaro*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Le Journal du Dimanche*, *Libération*, *Le monde diplomatique*, *M le Magazine*, *Le Monde*, *L'Obs*, *Le Point* et *Valeurs Actuelles*.

Enfin, nous avons délibérément fait le choix de ne pas astreindre de bornes chronologiques à notre constitution de corpus, laissant la base de données y faire figurer les premiers articles relatifs à notre objet d'étude. Ce choix méthodologique nous a également permis d'étudier notre corpus d'articles de manière diachronique. Ayant interrompu la collecte de ces articles le 1er avril 2020, notre corpus comprend au total : 680 articles issus de 16 sources différentes et s'étalant sur la période du 4 juin 1992 au 1er avril 2020, soit une période 28 ans.

⁵¹ Excepté *Le Monde diplomatique* dont la recherche Europresse a trouvé deux articles du média seulement, comprenant les mots « politiquement correct » ET « liberté d'expression »

⁵² Cf. Annexe 4 pour la liste de ces 16 sources, leur date de création et leur date de début d'archivage sur Europresse. En effet, l'archivage de ces titres de presse est à prendre en compte dans les données qui ont été produites à partir de cette collecte d'articles sur Europresse. Par exemple, les archives du *Monde* étant recensées sur la base de données à partir de 1944, il peut sembler naturel que le premier article de notre corpus provienne de ce média. A l'inverse, le premier article de *Valeurs Actuelles* recensé sur la dans la base de données Europresse date 2009, alors que le magazine a été créé en 1996. Là encore, ces résultats témoignent d'accords commerciaux ou de contraintes d'archivage extérieures qui influent sur la production de données académiques. Ces informations ont été obtenues après une demande réalisée auprès des documentalistes de la bibliothèque du Celsa.

II.1.C. Superposition des focales d'analyse en « corpus saturé » : média, date, auteur et genre journalistique

La densité de notre corpus a rendu complexe le fait de traiter chaque article individuellement, sur le fond, et au cas par cas, dans la temporalité du mémoire de recherche. Néanmoins, cette impossibilité n'a en réalité, à aucun moment, fait l'objet d'une frustration, dans la mesure où nous voulions délibérément produire des données statistiques sur les contextes de production et d'énonciation des articles traitant le discours « on peut plus rien dire ». Autrement dit, notre regard se porte plus sur le contexte de production médiatique d'un article à l'échelle macroscopique de l'organisation des médias, que sur le fond des articles en soi (que nous avons, par ailleurs, analysé autrement, à travers une sélection d'articles et d'éditos de notre choix). L'analyse de ce corpus de 680 articles de presse repose donc sur ce qui relève du processus d'énonciation médiatique : à savoir, la personne ayant produit l'énoncé (l'auteur de l'article), la structure dans laquelle il a été publié (le média), le contexte de publication (la date), et enfin la forme et la rubrique dans laquelle il a été rédigé (le genre journalistique). Nous verrons par la suite que l'ensemble de ces dispositions techniques participe, conjoncturellement, d'une *éditorialisation* du discours « on peut plus rien dire » dans la presse française.

Pour l'heure, attardons nous brièvement sur le choix de ces quatre critères d'analyse et leur superposition dans l'étude :

- En premier chef, nous avons d'abord étudié les dates auxquelles les articles de notre corpus avaient été publiés. Une fois rassemblées sur un même fichier, nous avons pu réaliser trois chronologies différentes. La première montre le nombre d'articles publiés par an (1992-2020), comprenant les mots-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct », que la recherche Europresse a pu faire remonter. La seconde naît de la volonté de comprendre le pic de résultats de recherche à partir de l'année 2015, que nous avons pu observer à travers la première chronologie : nous avons donc pensé une chronologie par mois, sur la période de 2014 à 2020. Enfin, la dernière se construit en réponse à la seconde, après avoir constaté que l'augmentation progressive d'articles sur le discours « on peut plus rien dire » (observée dans la première chronologie) était nuancée dans la chronologie par mois. Nous avons donc mis au point une chronologie sur une période d'un peu plus d'un an (2019-2020), afin de comprendre les fluctuations de ces résultats de recherche, dans le détail, et au regard de l'actualité.
- Ensuite, notre étude s'est portée sur la répartition des articles de notre corpus par média. L'idée était de voir si le nombre de résultats d'articles par média permettait de postuler une

spécialisation de certains titres de presse dans le traitement ou la publicitarisation des discours « on peut plus rien dire ». Les résultats que nous avons obtenu nous ont permis de calculer les pourcentages de représentation de chaque média dans notre corpus, que nous avons du pondérer en fonction de leur périodicité⁵³ et leur date de début d'archivage sur la base Europresse.

- En outre, l'étude de la répartition des articles par média ayant permis de distinguer trois titres de presse en particulier (*Le Figaro*, *Valeurs Actuelles*, *Le Point*), nous avons senti le besoin de ne pas conclure à une spécialisation hâtive de ces médias sur le traitement médiatique du « on peut plus rien dire » et avons donc regardé, au sein de ces rédactions, la façon dont le sujet était traité entre les différents journalistes. Pour ce faire, nous avons récolté la signature des auteurs de ces 367 articles⁵⁴, avant de nous concentrer exclusivement sur les auteurs dont le nom apparaissait à quatre reprises minimum dans le corpus⁵⁵. Ceci nous a permis de cibler une quinzaine d'auteurs d'articles⁵⁶, répartis par média et dont nous avons pu étudier le parcours professionnel et biographique, dans une approche sociocritique de la posture-auteur (Meizoz, 2007).
- Enfin, par genre journalistique, sur le média le plus représenté de notre corpus (*Le Figaro*), nous avons analysé la forme de tous les articles, pour voir dans quelle mesure le dispositif éditorial et le rubriquage pouvait favoriser l'éditorialisation du discours « on peut plus rien dire » et si oui, de quelle manière.

CONCLUSION

L'étude de ces quatre focales a donc été le jeu d'allers et retours permanents, les résultats de chacune nourrissant ou nuanciant les précédents ; et rendant la superposition de celles-ci indispensable. Elles ne peuvent être traitées indépendamment pour analyser les dispositifs techniques d'énonciation et afin d'en tirer des conclusions sur les phénomènes d'éditorialisation des discours. Toute ce travail d'élaboration de mon corpus d'articles de presse m'a ainsi permis d'adopter un regard critique sur la base de données Europresse avec laquelle nous l'avons

⁵³ En effet, notre corpus s'étalant sur une période assez longue de 28 ans, on peut supposer que les quotidiens soient nécessairement plus représentés que les hebdomadaires dans notre corpus, tout simplement parce que leur rythme de publication n'est pas le même. La pondération s'est donc faite sur un calcul totalement fictif, et à titre purement indicatif, imaginant la répartition des articles par média, selon un même rythme de publication.

⁵⁴ Somme des 3 principaux médias du corpus : *Le Figaro* (196 articles) ; *Valeurs Actuelles* (92 articles) ; *Le Point* (79 articles)

⁵⁵ Notre objectif étant d'étudier la manière dont des auteurs d'articles pourraient éventuellement se « spécialiser » dans les questions relatives au « politiquement correct », il ne nous apparaissait pas pertinent de faire figurer tous les journalistes en question sur un même diagramme qui aurait été illisible et peu pertinent.

⁵⁶ Représentant au total 134 articles, soit un peu plus d'un tiers des articles analysés.

constitué : que ce soit dans les limites de son fonctionnement ou dans les atouts qu'elle présente pour le chercheur en SIC⁵⁷.

Si j'ai longtemps détaillé la grille d'analyse que je me suis fixée, au risque, peut être d'avoir perdu l'attention de mon lecteur, c'est pour deux raisons principales :

- D'abord, l'explicitation et la transparence des choix que j'ai été amené à faire, me paraissent indispensables pour comprendre les raisonnements et interprétations qui vont suivre à partir de mon corpus et des données chiffrées que j'ai pu produire. Tous mes résultats d'analyse découlent en effet de choix et d'arbitrages méthodologiques bien spécifiques qui influent sur les conjonctures que nous avons pu observer dans l'éditorialisation des discours « on peut plus rien dire ». Il convenait donc de rappeler chacun de ces critères précisément et d'en justifier les choix.
- Ensuite, l'exposé détaillé de la méthode et de la grille d'analyse suivie, ont été motivé par l'absence de littérature scientifique et méthodologique à laquelle j'ai été confronté dans la recherche sur Europresse. J'ai ainsi espoir que l'explicitation détaillée de mes critères expérimentaux d'analyse puisse contribuer, à l'échelle d'un mémoire de master de recherche, à la réflexion autour de ces outils de recherche et à l'élaboration de corpus d'articles de presse dans une approche sémiotique (des dispositifs médiatiques) et d'analyse de discours (dans la circulation de « formules » et expressions dans la sphère médiatique).

⁵⁷ L'encart qui suit représente une « pause » réflexive dans le mémoire, et permet de justifier notre choix d'accorder une telle importance à cette partie méthodologique technique dans la restitution de notre travail de recherche.

II.2. Y a-t-il un parti-pris médiatique dans la « mise en controverse » des discours sur le « politiquement correct » et la « liberté d’expression » ?

Cette partie présente les résultats de l’analyse de notre corpus et leur interprétation dans le champ médiatique. Il s’agira de montrer dans quelle mesure la répartition de notre corpus par média montre un intérêt plus ou moins affirmé de certains titres de presse sur les « périls du politiquement correct » sur la « liberté d’expression ». Nous étudierons dans quelle mesure ces différences de traitement médiatique révèlent une spécialisation de certains médias pour ce *débat*. Et, en quoi le positionnement d’un média sur le « politiquement correct » participe-t-il de sa ligne éditoriale et d’une posture marketing sur le champ médiatique ? Pour ce faire, cette partie se divise en trois points : les deux premiers étant la présentation et l’analyse *stricto sensu* des données statistiques de notre corpus *via* la méthodologie fixée et explicitée dans la partie précédente ; le dernier point faisant la synthèse des deux premiers, à travers une remise en contexte socio-économique de ces titres de presse dans le champ médiatique.

II.2.A. La répartition du traitement médiatique par titre de presse

Les résultats du nombre d’articles comprenant les mots-clés « liberté d’expression » et « politiquement correct » par média ont permis de montrer une inégale répartition entre les différents titres de presse. Autrement dit, certains médias sont plus présents que d’autres dans notre corpus et, par conséquent, recensent plus d’articles traitant du discours « on peut plus rien dire » dans leurs archives.

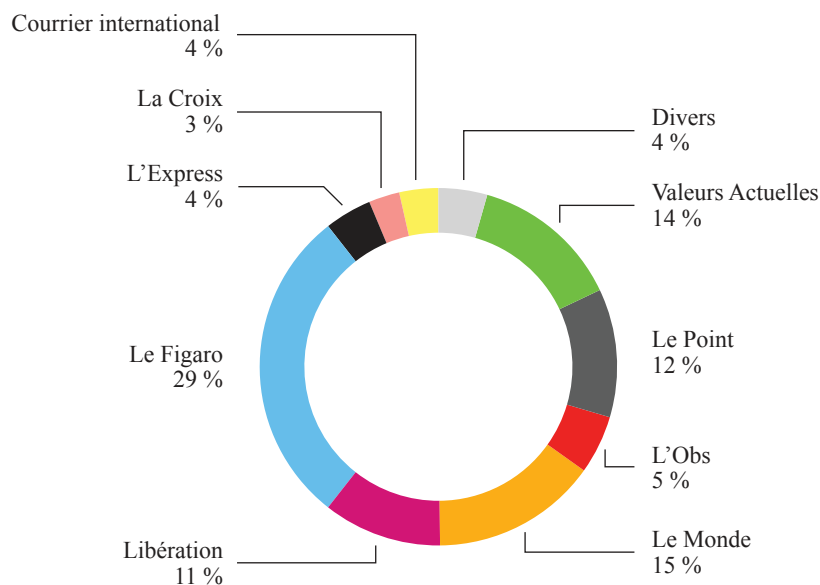


Figure 7 - Graphique en anneau : « La répartition du nombre d'articles contenant les mots-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct » par média »
 Données récoltées à partir d'une recherche menée sur la base de données Europresse le 01.04.2020, sur un corpus de 680 articles

On constate sur la figure ci-dessus que les articles de *Le Figaro*⁵⁸ occupent près d'un tiers du corpus, loin devant les autres titres de presse. Sur les 16 sources présentes dans le corpus, seulement 5 d'entre elles dépassent la barre des 10% de représentativité. On peut donc en conclure deux premières hypothèses : soient les formules « politiquement correct » et « liberté d'expression » sont moins employées dans ces rédactions, soit l'antinomie entre elles deux n'est pas nécessairement mise en scène dans leurs articles. Dans les deux cas, si on ne peut parler d'un désintérêt médiatique d'un média pour ce *débat*, peut-être peut on postuler, dans le cas de *Le Figaro*, en particulier, d'une attention et d'un intérêt particulier pour cet enjeu.

Par ailleurs, il ne semble pas surprenant de voir trois des cinq quotidiens les plus vendus en France en tête du classement (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*)⁵⁹. Néanmoins, il convient de nuancer cela en rappelant qu'ils figurent parmi les titres de presse à l'étude ayant été archivés le plus tôt sur la base Europresse et en raison de leur périodicité plus régulière que des hebdomadaires comme *Le Point* ou *Valeurs Actuelles*.

⁵⁸ Comprenant *Le Figaro*, lefigaro.fr, *Madame Figaro*, *Le Figaro Etudiant* et *Le Figaro Magazine*

⁵⁹ Voir *Stratégies* [URL : <<https://www.strategies.fr/actualites/medias/4030535W/le-monde-quotidien-le-plus-vendu-en-france-en-avril-2019.html>>]

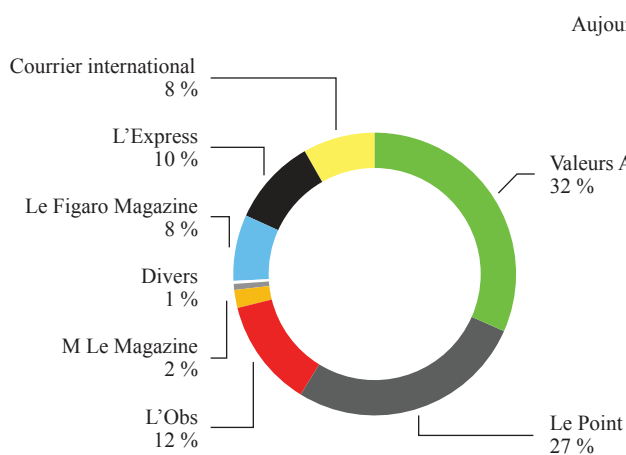


Figure 8 - Graphique en anneau : « La répartition du nombre d'articles comprenant les mots-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct » par hebdomadaire »

Données récoltées à partir d'une recherche menée sur la base de données Europresse le 01.04.2020, sur un total de 291 articles

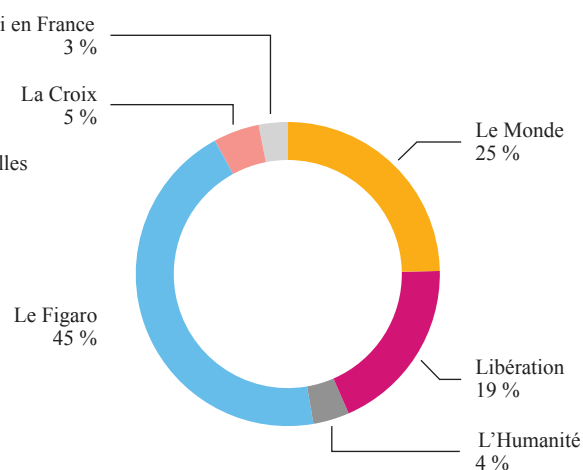


Figure 9 - Graphique en anneau : « La répartition du nombre d'articles comprenant les mots-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct » par quotidien »

Données récoltées à partir d'une recherche menée sur la base de données Europresse le 01.04.2020, sur un total de 389 articles

Lorsque l'on compare les hebdomadaires et les quotidiens entre eux, on remarque que chacune de ces deux catégories fait l'objet d'une nouvelle inégale répartition du traitement médiatique des discours « on peut plus rien dire ». *Le Figaro* représente près de la moitié du nombre d'articles issus de quotidiens ; quand *Valeurs Actuelles* et *Le Point* représentent à eux deux également la moitié du nombre d'articles issus d'hebdomadaires. Enfin, une fois la pondération⁶⁰, selon la périodicité des titres de presse, effectuée entre hebdomadaire et quotidien, on constate que *Valeurs Actuelles* et *Le Point*⁶¹ occupent à eux deux près de la moitié des résultats (25% et 21%). *Le Figaro* arrive alors en troisième place du classement de la répartition du nombre d'articles par titre de presse (15%). Par conséquent, quelque soit la focale choisie, on constate néanmoins la

⁶⁰ La pondération a été réalisée entre hebdomadaire et quotidien sur la base de leur périodicité. Nous insistons sur le fait que les résultats de ce calcul ne présentent pas en elles-mêmes de valeur scientifique, dans la mesure où elles sont basées sur la fiction suivante : « si les hebdomadaires de notre corpus avaient eu le même rythme de parution que les quotidiens, alors ils auraient eu 5 fois plus de « chance » d'apparaître dans notre corpus ». (Le coefficient pondérateur « 5 » a été calculé sur la base d'un mois de 30 jours, constitué de 5 semaines en moyenne, pendant lequel un quotidien publie en moyenne 25 fois dans le mois (6 jours par semaine) et un hebdomadaire 5 fois dans le mois (1 jour par semaine seulement)).

⁶¹ Qui représentaient respectivement 32% et 27% des articles issus d'hebdomadaires seulement

concentration du traitement médiatique des discours « on peut plus rien dire » entre trois titres de presse : *Le Figaro*, *Valeurs Actuelles* et *Le Point*. On peut donc, à partir de l'analyse de la circulation et de la concentration des énoncés mettant en scène le « politiquement correct » face à la « liberté d'expression », d'ores et déjà postuler une certaine spécialisation éditoriale de ces trois médias : ces derniers étant les plus bavards sur le sujet.

II.2.B. Le rubriquage comme positionnement éditorial

Constater une spécialisation de certains médias dans le traitement médiatique du « politiquement correct » face à la « liberté d'expression » ne suffit pas et nous avons donc cherché à en trouver les raisons, toujours à travers notre analyse des dispositifs d'énonciation de ces articles. Lors de notre recherche exploratoire en amont de cette étude statistique, nous avons remarqué que certains genres journalistiques étaient particulièrement présents dans le traitement des discours « on peut plus rien dire ». C'est le cas de « l'édito ». Par « edito » nous entendons tous les articles signés de la main d'un auteur (ou d'une rédaction) et s'assurant comme le « point de vue » de la personne qui le rédige. Il ne s'agit donc pas exclusivement de « l'éditorial » qui, souvent en début d'un titre de presse, marque la position de l'ensemble de la rédaction sur un sujet d'actualité. Nous avons choisi toutefois de garder l'apocope « edito » pour plusieurs raisons. D'abord, parce que selon les médias, ce qualificatif varie énormément, parfois même au sein même d'une rédaction : tantôt appelé, « billet », « opinion », « chronique », « point de vue », etc. Ensuite, dans le milieu audiovisuel, le terme « edito » désigne souvent le rendez-vous donné aux téléspectateurs par un chroniqueur-expert régulièrement invité sur les plateaux, qui donne son avis sur l'actualité⁶². Enfin, ayant choisi de travailler sur les dispositifs d'éditorialisation dans les médias, la connotation indirecte à l'éditorial nous permet également d'inscrire le genre journalistique de « l'édito » comme un positionnement d'un média sur un fait d'actualité, sans même que celui-ci n'assume d'engager toute la rédaction. Et c'est ce dernier point qui va faire l'objet de la démonstration qui suit.

⁶² Par exemple, « L'Edito de Christophe Barbier » sur BFM TV ; ou « L'Edito Apathie » sur LCI

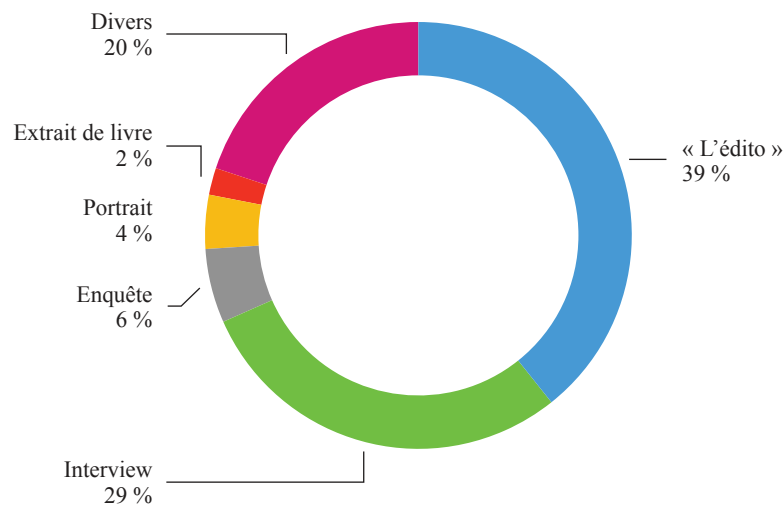


Figure 10 - Graphique en anneau : « La répartition du nombre d'articles contenant les mots-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct » par genre journalistique, dans Le Figaro »

Données récoltées à partir d'une recherche menée sur la base de données Europresse le 01.04.2020, sur un total de 196 articles

La figure ci-dessus représente une étude de cas que nous avons menée, sur la répartition du nombre d'articles de notre corpus par genre journalistique. Dans la mesure où ce travail a demandé de relire chaque article individuellement - et parfois de retrouver l'article dans les éditions papier ou numériques - pour en déterminer la forme ; nous avons choisi de nous concentrer exclusivement sur le média le plus présent de notre corpus. C'est, en effet, celui qui présentait le plus une apparente spécialisation dans le traitement médiatique des discours « on peut plus rien dire ». Cette étude de cas nous a permis de confirmer plus objectivement notre intuition de départ sur la prégnance du genre de « l'édito » dans le traitement des discours fustigeant le « politiquement correct ». Il est par ailleurs intéressant de relever l'importante part d'interviews dans ce corpus d'articles. Ces deux genres journalistiques ont d'ailleurs en commun le fait de mettre en scène un énonciateur particulier. Ses propos, sont toujours assumés éditorialement comme étant les siens (soit par la signature en fin d'article, soit par des paroles citées et mises entre guillemets lors de la restitution sur le papier). Nous avons, de plus, fait le choix de faire figurer les « extraits de livre » et « portraits » qui, eux aussi, à leur manière, mettent en scène un personnage-auteur (dont des extraits sont cités entre guillemets pour faire la promotion de son ouvrage) ou un individu invité mis en scène par la plume d'un journaliste. Nous verrons plus tard que l'analyse de notre corpus a également permis de constater que les différents énonciateurs présentés dans ces divers formats

journalistiques étaient, en fait, souvent les mêmes d'une rubrique à l'autre⁶³. Et ce, sans même être qualifiés de journalistes du média en question. On constate par ailleurs que la catégorie « divers » de notre graphique est très peu représentée, alors même qu'elle englobe tous les formats journalistiques restants⁶⁴. Par conséquent, c'est donc bien dans « l'édito » que l'on trouve le plus d'occurrences à l'antithèse entre le « politiquement correct » et la « liberté d'expression », caractérisant le discours « on peut plus rien dire ».

Cette analyse nuance donc quelque peu l'idée préconçue que l'on pourrait avoir sur une éventuelle ligne éditoriale des médias donnée aux journalistes pour le fond et le contenu de leurs articles (ce que nous n'avons d'ailleurs pas la prétention de postuler, dans la mesure où l'analyse que nous présentons dans cette partie porte sur les dispositifs et contextes d'énonciation des articles, et non sur leur contenu). Pour autant, la prégnance du genre de « l'édito » renforce bien notre hypothèse sur l'éditorialisation des contenus « on peut plus rien dire » par les médias. C'est dans les éditos que sont rapportés ces discours. D'ailleurs, il convient de relier cette étude de cas au traitement médiatique du « on peut plus rien dire » par titre de presse, puisque les trois médias les plus importants de notre corpus⁶⁵, ont en commun de favoriser les espaces rédactionnels mettant en avant la parole des auteurs des articles. Sur le site de *Le Figaro*, on recense notamment les rubriques « FigaroVox », « Débats et opinion » ou encore les liens de redirection vers les « Blogues du Figaro », comme celui d'Ivan Rioufol par exemple⁶⁶. Enfin, les hebdomadaires *Le Point* et *Valeurs Actuelles* répondent encore plus à cette favorisation du genre de « l'édito » anti-« politiquement correct » dans leurs colonnes. En effet, les rubriques dans lesquelles sont publiés les « éditos » sont nommées « Le Postillon » pour *Le Point*, et « L'incorrect » pour *Valeurs Actuelles*. Ces titres de rubriques constituent, à mon sens, une référence directe à cet anti-« politiquement correct », dont le propre serait d'être impertinent (ou incorrect) et en dehors de la bien pensance, pour *déranger* (à la manière d'un postillon). Ces rubriques favorisent donc énormément la circulation de discours « on peut plus rien dire », et paraissent même avoir été créées dans ce but, au point d'associer l'essence-même de « l'édito » à l'impératif d'être impertinent ou incorrect. Un symptôme de cette assimilation peut se trouver dans l'URL même de la rubrique « L'Incorrect » de *Valeurs Actuelles* : <https://www.valeursactuelles.com/editos>. En somme, le fait que ces nouvelles nominations

⁶³ Dans les pages du *Figaro*, Mathieu Bock-Côté est notamment l'auteur de plusieurs « éditos », également interviewé à plusieurs reprises par certains de ses collègues, fait aussi l'objet d'un portrait, est cité dans une enquête et des extraits de son livre ont également été publiés à l'occasion de sa sortie.

⁶⁴ Dont certains sont parmi les plus répandus : tels que l'« article » canonique, le compte-rendu, l'analyse, la brève, etc.

⁶⁵ Pour rappel : *Le Figaro*, *Valeurs Actuelles*, *Le Point*

⁶⁶ Dont les « éditos » représentent 34% des « éditos » publiés dans l'édition papier de *Le Figaro*

remplacent les rubriques canoniques des « éditos », montre bien un parti-pris dans la ligne éditoriale du média qui donne une connotation politique à l'agencement de ces rubriques. Ce rubriquage anti « politiquement correct » participe donc, de fait, à la manière dont un titre de presse se présente à son lectorat⁶⁷. Autrement dit, là où *Libération* crée la rubrique « CheckNews », que n'ont pas les autres ; *Le Point* crée « Le Postillon » et *Valeurs Actuelles*, « L'incorrect », et, entérinent tous deux un anti-« politiquement correct » dans leur dispositif éditorial.

II.2.C. Des médias qui s'engagent contre la « bien-pensance »

Les dernières pages de ce point sur le parti-pris médiatique proposent une confrontation de nos résultats d'analyse à d'autres approches sur la cartographie des médias. Replacer l'interprétation de nos données dans le contexte socio-politique des médias nous permettra également de répondre à la question posée en introduction de cette partie : « y a-t-il un parti-pris médiatique dans la « mise en controverse » des discours « on peut plus rien dire » ? ». Cette synthèse, si elle répond à l'interrogation ayant guidée notre partie, présente également des pistes de réflexions qu'il conviendrait de vérifier par un travail de recherche spécifique. Elle doit donc être lue comme une proposition de réflexion, plus qu'une assertion scientifique.

Si l'on reprend les trois médias principaux de notre corpus ayant incorporés l'anti-« politiquement correct » dans leur dispositif éditorial, on constate qu'ils sont, *a priori*, tous plus ou moins positionnés à droite de l'échiquier politique⁶⁸ : *Le Figaro* (droite républicaine et gaulliste), *Le Point* (droite et laïcité républicaine) et *Valeurs Actuelles* (droite conservatrice). Si *Le Figaro* reste un des titres de presse les plus vendus en France, *Le Point* et particulièrement *Valeurs Actuelles*, font souvent l'objet d'une catégorisation de niches informationnelles, destinée à un lectorat de droite ou d'extrême droite seulement. Il conviendrait alors de minimiser l'impact médiatique du positionnement éditorial du magazine sur le débat public. Toutefois, confrontant cette idée reçue à une étude sur la circulation de l'information en ligne (réalisée par Sciences Po *MediaLab*, l'école de journalisme de Sciences Po, le *MIT Center for Civic Media* et commandée par l'Institut Montaigne)⁶⁹, on observe quelques subtilités qu'il nous paraît important de rappeler ici.

⁶⁷ Cf. Annexe 5

⁶⁸ Source : Enquête Ifop commandée par *Marianne* en Avril 2012, « Analyse du vote selon les habitudes médias ». [URL : <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/1852-1-study_file.pdf>]

⁶⁹ Etude citée ci-après « (Institut Montaigne, 2019) ». Source : [URL : <<https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/media-polarization-a-la-francaise-report.pdf>>]

Nous conseillons au lecteur de ce mémoire, avant de poursuivre la lecture de cette partie, de jeter un coup d'oeil rapide à cette cartographie, pour en comprendre l'utilisation que nous avons faite.

Cette étude consistait à analyser la façon dont le numérique transformait l'espace de production et la circulation de l'information en ligne, à travers une analyse de la reprise et la citation d'URL de sites d'information à travers différents comptes Twitter (d'internautes, et des médias entre eux). Si notre travail ne porte pas sur le contexte numérique, l'étude établit néanmoins une cartographie des médias d'information, selon leur autorité et leur couleur idéologique, que nous avons pu réutiliser dans notre réflexion. En effet, on constate que les trois médias que nous avons relevé précédemment, appartiennent à des catégorisations différentes dans l'étude. Cette dernière révèle notamment une différence entre *Le Point*, *Le Figaro* (d'un côté) et *Valeurs Actuelles* (de l'autre) : là où les premiers figurent parmi les médias institutionnels de « l'hyper centre », *Valeurs Actuelles* se situe à la périphérie de « coeur médiatique », sous labellisé comme un média de droite conservatrice (Institut Montaigne, 2019, 20). Pour autant, l'étude montre bien que cet hebdomadaire ne constitue en aucun cas une niche informationnelle, dans la mesure où, bénéficiant d'une certaine audience et d'un relais de ses articles sur les RSN, les sujets spécifiquement traités par ces médias de droite ou d'extrême droite sont dilués dans le débat public (*Ibid.*, 31). Ceci est notamment dû à la porosité médiatique de certaines personnalités (notamment les « editorialists and essayists ») - comme « Eric Zemmour » qui, du fait d'une triple audience auprès des médias de l'hyper-centre et du coeur, des médias périphériques, et médias satellites (type *TV Libertés*) - participent à la circulation de certaines idées d'extrême droite (*Ibid.*, 42). Enfin, on voit également dans quelle mesure cette étude, en lien avec le résultat de calcul de nos données, peut montrer une convergence entre média et idéologie politique. En effet, l'étude commandée par l'Institut Montaigne a, par exemple, montré une convergence entre les utilisateurs de Twitter relayant les articles de *far right media* comme *Valeurs Actuelles*, et leur soutien à des personnalités politiques comme Laurent Wauquiez (*Ibid.*, 30). Si l'on parvient à démontrer la coloration politique et partisane d'un média, dont certains traitements de l'actualité se révèlent également idéologiquement marqués (et parfois issus de sphères satellites annexes), nous pouvons faire l'hypothèse que l'opposition à la « bien-pensance » et au « politiquement correct » serait médiatiquement marquée à droite.

Cette hypothèse doit cependant être confrontée au reste de la sphère médiatique. En dehors de l'analyse approfondie de nos trois médias de référence, on constate également tout un tas d'autres titres de presse se positionnant contre le « politiquement correct », sans être idéologiquement marqués à droite. C'est le cas du journal satirique *Charlie Hebdo* dont nous évoquons plus tôt « l'édito de Riss » pour le numéro spécial des cinq ans après l'attentat contre la

rédaction⁷⁰. Dans cet éditorial, le rédacteur en chef du journal fustigeait le « politiquement correct » comme la nouvelle censure du siècle contre laquelle il fallait « apprendre à dire merde », investissant alors l'hebdomadaire de cette mission, dans la dernière phrase du texte : « *Charlie Hebdo* a encore de belles années devant lui ». Par conséquent, on peut difficilement étiqueter médiatiquement l'opposition éditoriale au « politiquement correct » comme un parti-pris de droite. Je pense en revanche que ce qu'ont en commun ces quatre titres de presse, c'est cette volonté éditoriale de s'opposer à une « pensée unique » médiatique (Julliard, 2019, 59), corrompue par une *doxa mainstream*. Alors qu'ils appartiennent tous les quatre à des types de médias différents, ils partagent avec les médias dits de la « réinfosphère » (Jammet et Guidi, 2017 cités par Julliard, 2019), certaines stratégies de positionnement et thèmes de prédilection dans le champ médiatique. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de dire que ces médias *sont* de la sphère de la « réinformation », au contraire ; mais bien que leur stratégie de positionnement éditorial se fait en réaction avec une pensée doxique « bien-pensante » avec laquelle leur vision du journalisme devrait rompre. En somme, on observe bien une polarisation de tout un pan de l'espace médiatique du *print* (et notamment des hebdomadaires *Causeur* ou *L'incorrect*⁷¹, en dehors de *Le Point* et *Valeurs Actuelles*) contre la « pensée-unique ». Le positionnement éditorial de ces titres de presse devient moins idéologique que, par essence, « réactionnaire, bavard, impertinent et agitateur ». Il s'agit donc bien d'un véritable parti-pris dans le positionnement du média : un parti-pris originellement propre à la « blogosphère de réinformation » (Julliard, 2019, 59), qui se dilue dans la presse plus traditionnelle par l'apparition de nouveaux hebdomadaires de droite (mais pas seulement) et qui, alimente certaines lignes éditoriales de médias plus traditionnels comme *Le Figaro*.

CONCLUSION

L'étude comparative du traitement médiatique des discours « on peut plus rien dire » à travers un corpus d'articles répartis en 16 sources différentes nous a permis de constater des spécialisations de certains médias dans le traitement de ces discours. Par ailleurs, en confrontant ces résultats à leur positionnement éditorial interne (rubriquage) et dans la sphère médiatique, nous avons pu faire l'hypothèse que ce traitement relevait d'un parti-pris des médias, faisant de l'opposition au « politiquement correct » une part de leur identité dans la concurrence médiatique. Ce positionnement se marquant toujours dans l'opposition à un discours, il convient maintenant de

⁷⁰ Cf. Annexe 2

⁷¹ Dont le sous-titre est « Faites-le taire ! » et fait écho au nom de la rubrique d'édito de Valeurs Actuelles

voir dans quelle mesure notre corpus médiatique fait-il état d'un supposé « camp adverse ». Autrement dit, cette opposition au « politiquement correct » est-elle encapsulée dans un « débat » (Fassin, 1993) ? Ou au contraire se suffit-elle à elle-même ?

II.3. Peut-on parler de « controverse » sur la « liberté d'expression » ? Une polémique camouflée en controverse

L'étape précédente se concentrait sur le traitement médiatique du discours « on peut plus rien dire » et la façon dont il embrassait la structure et la ligne éditoriale de certains titres de presse en particulier. En inscrivant cette spécialisation de certains médias dans un contexte plus large, nous avons pu voir que cette « spécialisation » semblait *a priori* se justifier par la réaction et l'opposition à un autre discours. C'est cette *opposition* que nous allons maintenant élucider. Comment naît l'opposition au « politiquement correct » sous couvert d'une défense de la « liberté d'expression » ? Y a-t-il un affrontement entre deux camps dans la sphère médiatique ? En quoi la succession d'« affaires » et « polémiques » autour de la « liberté d'expression » et du « politiquement correct » donne-t-elle l'illusion d'une controverse cyclique sur la « liberté d'expression » ? Cette partie propose une recontextualisation médiatique du discours « on peut plus rien dire » dans l'arène médiatique. Il s'agira d'étudier, à partir d'une analyse diachronique de notre corpus, la façon dont la « liberté d'expression » a pu être polémisée *par* et *dans* les médias.

II.3.A. L'analyse du traitement médiatique en « controverse » : le cas de *Charlie Hebdo*

Nous nous sommes, pour nos travaux, beaucoup inspirés des études foisonnantes sur la notion de « controverse » en SIC. Dans la mesure où notre objet de recherche mettait en opposition deux formules antinomiques, l'idée d'une opposition binaire entre deux camps dans l'arène médiatique, semblait pour nous aller de soi. De plus, ces recherches déjà menées sur la notion de « controverse » ont permis d'appréhender certains phénomènes médiatiques selon une certaine approche définitionnelle. Eric Fassin explique, par exemple, comment le fait d'étudier le débat médiatique autour d'une notion (en l'occurrence celle du « politiquement correct »), permet de refuser le biais définitionnel des objets polémiques, et d'« échapper aux apories de la définition, en prenant pour objet la polémique, et non l'objet de la polémique » (Fassin, 1994, 37). Cette approche de l'objet d'étude par la controverse est donc commode en ce qu'elle donne une forme de programme de recherche au chercheur. Dans un article paru dans la revue *Hermès*, Joëlle Le Marec

et Igor Babou dessinent les contours de ce à quoi peut ressembler l'approche par la controverse en SIC (Le Marec et Babou, 2015). Lorsqu'on analyse une controverse, il convient de considérer les médias comme des acteurs à part entière et d'« éviter l'illusion qu'il existerait une sorte d'espace médiatique ouvert (« une arène ») où les acteurs s'exprimeraient en coprésidence selon le modèle parlementaire, de manière visible et observable par un public » (*Ibid.*, 115). Les médias sont en effet des espaces fortement structurés et avec des enjeux professionnels, économiques et politiques qui influent sur le traitement médiatique de l'objet de la controverse, tout en influant sur la « mosaïque de positions » présentée par l'espace médiatique (*Ibid.*, 117). Enfin, l'approche *en* controverse permet également d'approcher « l'objet polémique » dans un certain mouvement, rythmé de « temps de reconfiguration » et de catégorisation des discours et positions entre parties (Cervulle et Julliard, 2018). C'est la raison pour laquelle nous avons, à partir de notre corpus, retracé une chronologie du traitement médiatique des discours « on peut plus rien dire », afin de tenter d'envisager ses apparitions dans l'actualité de manière cyclique.

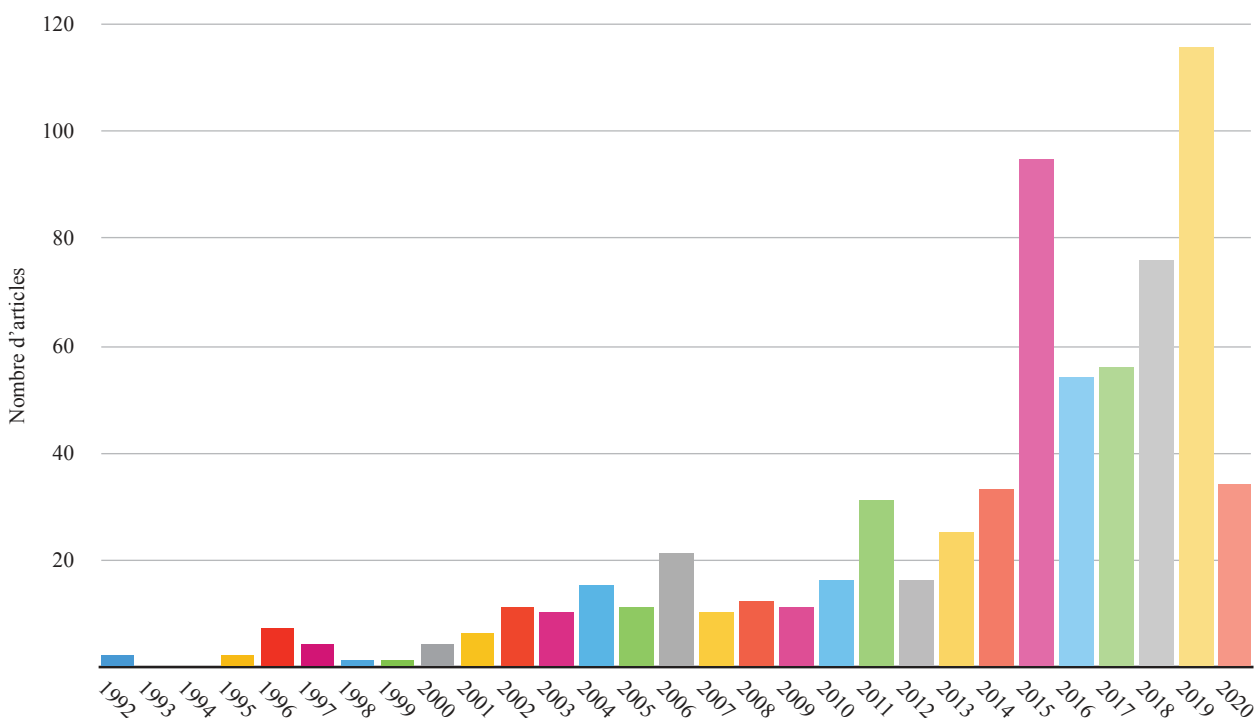


Figure 11 - Graphique en colonnes : « La répartition du nombre d'articles contenant les mots-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct » par an »
 Données récoltées à partir d'une recherche menée sur la base de données Europresse le 01.04.2020, sur un corpus de 680 articles, de 1992 à 2020

Ce graphique (Figure 11) montre une augmentation progressive du nombre d'articles traitant de la « liberté d'expression » et du « politiquement correct » au fil des années. On note toutefois quelques fluctuations et notamment deux pics de ce traitement en 2015 et 2019. Le pic de 2015 fait d'ailleurs écho à ceux de 2006 et 2011 que l'on peut également relever. Ils coïncident tous trois à des événements relatifs à la tragique histoire de *Charlie Hebdo* :

- En Février 2006, « L'affaire des caricatures de Mahomet » pose la « question de la liberté d'expression et celle de la frontière, assez ténue, entre critique d'une religion et critique de ses croyants » (Seurat, 2008, 27).
- En Novembre 2011, le siège de *Charlie Hebdo* est détruit par un incendie criminel, la veille de la publication de son numéro intitulé « Charia Hebdo ». Riss, interviewé par l'AFP devant le siège le lendemain de l'incendie, dénonce la façon dont aujourd'hui la « religion menace la liberté d'expression »⁷².
- En Janvier 2015, la rédaction de *Charlie Hebdo* est la cible d'un attentat terroriste faisant 12 victimes. Le dimanche qui suit l'attentat (11 janvier) est organisée une « marche républicaine » en l'hommage aux victimes de l'attentat et portant la « liberté d'expression » comme le martyr de cet attentat terroriste. « La liberté d'expression servait ainsi de ligne de partage entre « nous » et les autres ; y adhérer vous rangeait immédiatement dans le camp des Lumières » (Ramond, 2018, 190).

Ces trois dates ont ainsi marqué l'affiliation entre la « liberté d'expression » et l'identité de *Charlie Hebdo*, et ont contribué à mettre le journal satirique en étendard et en gardien de celle-ci. On compte ainsi dans notre corpus, composé d'articles contenant les mots « liberté d'expression » et « politiquement correct », 188 occurrences au nom du journal. Par ailleurs, nous avons également pu remarquer la façon dont quasiment tous les ans depuis 2015, les mois de janvier connaissent des pics dans le traitement médiatique de la « liberté d'expression » et du « politiquement correct ».

⁷² Voir Youtube, courte vidéo de l'AFP [URL : <<https://www.youtube.com/watch?v=bvS2dYShXRM>>]

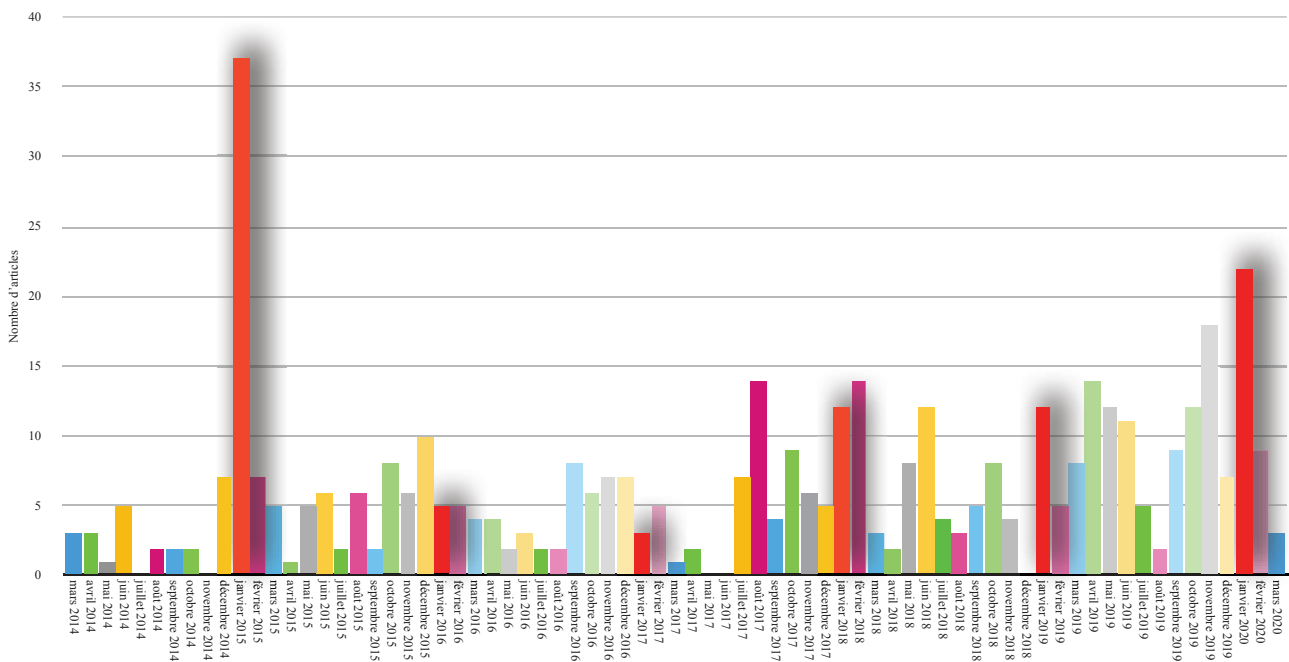


Figure 12 - Graphique en colonnes : « La répartition du nombre d'articles contenant les mots-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct » par mois »
 Données récoltées à partir d'une recherche menée sur la base de données Europresse le 01.04.2020, sur un corpus de 455 articles de mars 2014 à mars 2020

Ces mois (en rouge sur la figure 12) représentent les « anniversaires » de commémoration médiatique de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. S'il n'est pas surprenant d'apprendre que la « liberté d'expression » soit plus traitée en ces périodes, il est en revanche plus surprenant de voir dans quelle mesure cette commémoration se fait dans une antinomie entre « liberté d'expression » et « politiquement correct », et se retrouve donc prise dans une forme de « débat ». En effet, un attentat terroriste n'a, *a priori*, pas grand chose à voir avec le « politiquement correct » des « minorités ». Pourtant, avec l'attentat contre *Charlie Hebdo* et la mise en martyr de la « liberté d'expression » républicaine s'est cristallisée, dans les médias, une distinction entre la *bonne* liberté d'expression et la *mauvaise*. La « liberté d'expression » a ainsi fait l'objet d'une réappropriation identitaire : « si la liberté d'expression, c'est « nous », rien de surprenant au fait que l'on se mette à dénoncer le « politiquement correct » dès que les « autres » se mettent à parler et à porter des points de vue discordants » (Ramond, 2018, 190-191). Dès janvier 2015 en effet, un certain nombre d'articles de notre corpus issus de *Le Figaro* instrumentalisaient l'attentat contre Charlie Hebdo pour fustiger le « politiquement correct », comme une des causes de l'attentat. Nous avons notamment recensé quelques questions d'interviews menées par le journaliste et essayiste Alexandre Devecchio, toutes centrées sur les attentats contre *Charlie Hebdo*, quelques jours plus tôt

: « Sommes-nous justement en train de payer aujourd'hui une forme de politiquement correct face à l'islamisme radical ? » ; « Ceux qui défendent aujourd'hui la liberté d'expression sont parfois les mêmes qui hier réclamaient la tête d'Éric Zemmour. N'est-ce pas un peu paradoxal? »⁷³ « Ceux qui hier accusaient *Charlie Hebdo* d'islamophobie sont aujourd'hui les premiers à revendiquer le principe de liberté d'expression. N'est-ce pas un peu hypocrite? »⁷⁴. Ces trois questions ne sont qu'un échantillon de la façon dont certains médias ont éditorialisé le traitement médiatique de l'attentat contre *Charlie Hebdo* en controverse sur l'hypocrisie du « politiquement correct », désigné indirectement comme complice de l'attaque portée contre le martyr de la « liberté d'expression ». Cependant, on ressent bien une certaine orientation éditoriale dans ces questions. L'attentat est, en quelque sorte, récupéré médiatiquement pour traiter d'un sujet cher à la rédaction du quotidien.

Récapitulons donc brièvement : notre approche méthodologique par la controverse, nous a permis de dessiner une chronologie de son traitement médiatique dans les médias ; de cette chronologie, nous avons pu localiser des pics de ce traitement médiatique, à commencer par le traitement médiatique de *Charlie Hebdo*. Cette étude de cas nous a alors permis de voir comment, à partir d'un évènement, la « liberté d'expression » pouvait être mise en controverse contre le « politiquement correct ». Il nous appartient maintenant de vérifier cela sur le temps plus long, et d'ainsi comprendre pourquoi la figure 12 fait état de plusieurs fluctuations dans le traitement médiatique du « on peut plus rien dire », notamment au cours de l'année 2019.

II.3.B. Une chronologie rythmée d'affaires médiatiques : quand la « liberté d'expression » devient polémique

On observe, dans les deux chronologies citées plus tôt, une forme de paradoxe entre l'évolution progressive, par année, du traitement médiatique des discours « on peut plus rien dire » (Figure 11) ; et sa fluctuation irrégulière par mois (Figure 12). Là où la première focale aurait permis de montrer une réappropriation croissante de ces discours dans les dispositifs éditoriaux des

⁷³ Extrait de notre corpus. Voir *Le Figaro* [URL : <<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2015/01/08/31003-20150108ARTFIG00370-jean-francois-kahn-ami-si-tu-tombes-un-ami-sort-de-l-ombre-a-ta-place.php>>]

⁷⁴ Extrait de notre corpus. Voir *Le Figaro* [URL : <<https://www.lefigaro.fr/vox/monde/2019/01/14/31002-20190114ARTFIG00266-kamel-daoud-et-boualem-sansal-l-hymne-a-la-liberte-de-deux-ecrivains-algeriens.php>>]

médias, la seconde pourrait au contraire signifier qu’aucune conclusion ne puisse être tirée à partir de cette analyse. Dans le but d’éclaircir cette aporie, j’ai réalisé une troisième chronologie de ce traitement médiatique à partir de mon corpus, sur une période plus resserrée dans le temps, entre 2019 et 2020 (à savoir le pic apparent dans la figure 11), que j’ai mis en relation avec les faits d’actualité correspondant à chacun des mois.

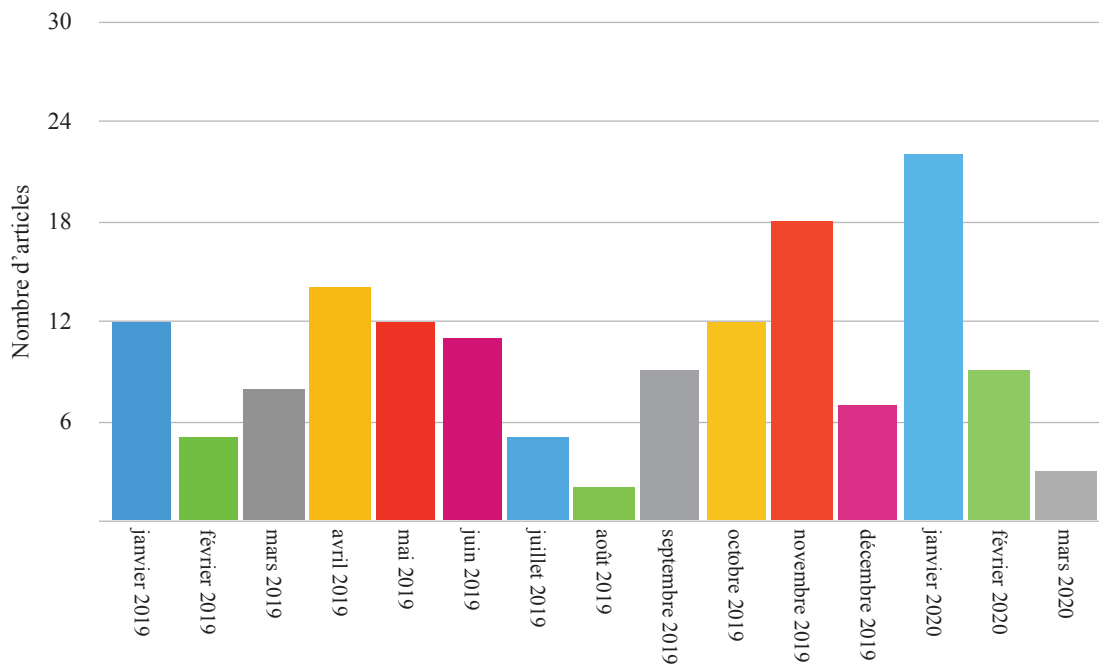


Figure 13 - Graphique en colonnes : « La répartition du nombre d’articles contenant les mots-clés « liberté d’expression » et « politiquement correct » par mois »
Données récoltées à partir d’une recherche menée sur la base de données Europresse le 01.04.2020, sur un corpus de 149 articles de janvier 2019 à mars 2020

On constate que le rythme de parution est à nouveau très variable ici et ne permet donc absolument pas de parler d’une augmentation progressive du nombre d’articles traitant de notre sujet. Ce graphique montre au contraire des variations extrêmement importantes d’un mois sur l’autre. En comparant ces résultats à leurs actualités respectives (notamment grâce aux articles de notre corpus), nous sommes parvenus à retracer les origines de ces pics. Le mois d’avril 2019 a notamment été chargé en actualité sur la « liberté d’expression » et le « politiquement correct » et explique le fait que le nombre de résultats double d’un mois sur l’autre. Durant ce mois, beaucoup d’éditorialistes ont en effet dénoncé la « censure » de la pièce d’Eschyle des *Suppliantes* qui devait se jouer en Sorbonne. Mais cet évènement a surtout servi de parallèle à « l’affaire Finkelkraut »

qui, lors d'une conférence à Sciences Po, a été accompagné d'une protection policière pour tenir sa conférence du 23 avril 2019. On a ainsi associé cette protestation étudiante contre l'extrême droite à une « censure universitaire » parmi d'autres, retrouvant le principe même du « politiquement correct » universitaire et américain, que nous évoquions en première partie de notre devoir. De plus, la croissance qu'on observe de septembre à novembre 2019 suit le même procédé : polémiques sur des propos d'Eric Zemmour lors de la convention de la droite en septembre, annulation de la conférence de Sylviane Agacinski le 24 octobre à l'université de Bordeaux Montaigne, et enfin propos polémiques d'Alain Finkielkraut sur LCI le 13 novembre⁷⁵, appelant les hommes à « violer leur femme ». A l'inverse, pour les mois de février, juillet et août 2019 ; nous n'avons trouvé aucun fait d'actualité permettant de relier la chronologie de notre corpus au contexte médiatique. Nous faisons donc ici l'hypothèse que ce sont les faits d'actualité qui font surgir les discours « on peut plus rien dire » dans les médias et qui participent à leur polémisation. Plus encore, nous le verrons dans la dernière partie de ce mémoire, c'est la récupération médiatique et « réactionnaire » (Ramond, 2018) d'un personnel médiatique bien identifiable, qui rend l'objet d'actualité polémique, et qui le lie à un supposé débat de fond sur la « liberté d'expression menacée en France ». Dans tous les cas, on voit bien comment l'apparition d'une « affaire » fait monter le nombre d'articles sur une période. Le traitement médiatique de la « liberté d'expression » et du « politiquement correct » suivent donc un agenda médiatique. Et cet agenda médiatique se trouve être en lien avec des personnalités habituées des éclats médiatiques et qui font de certains faits d'actualité, des symptômes de la « censure » dont ils seraient victimes au quotidien. Cette saisie des faits divers transformés en « affaire » sur la « liberté d'expression » contribue à des effets de loupe sur un éventuel danger que présenterait le « politiquement correct » sur l'ordre du discours. Le traitement médiatique du « on peut plus rien dire » participe donc plus d'un phénomène de sensationnalisme propre au champ journalistique, qu'à la prise de parole d'un parti d'une « controverse » sur la « liberté d'expression », contre un autre. Le « débat » n'en est donc pas vraiment un lorsque l'on regarde plus attentivement la manière dont il est rapporté dans les médias. Pourtant, les débats sur la langue et le discours existent et le discours « on peut plus rien dire » y fait d'ailleurs souvent écho, ne serait-ce que par sa métadiscursivité. La question se pose donc de savoir quelle est la place de cette toile de fond historique des controverses sur la langue française.

75 Cf. émission de David Pujadas que nous citons en introduction

II.3.C. « Libération de la parole » contre « liberté d'expression » : un débat médiatique sur la langue ?

Les débats sur la parole légitime et la langue française ne sont certainement pas récents dans les médias français. Et ce, d'autant plus lorsqu'ils mettent en scène l'opposition entre une « minorité » et une idéologie dominante :

« Les controverses relatives à la loi sur la « parité », au Pacs, au port du « voile » et de la « burqa », au « mariage pour tous » ou encore aux plans d'action publique pour l'égalité filles-garçons à l'école ont toutes participé d'une mise en délibération des conceptions hégémoniques des identités de genre et des rapports sociaux qui les sous-tendent ».

Cervulle M. et Julliard V. (2018). « Le genre des controverses. Approches féministes et queer », *Questions de communication*, n°33, p.7

Ces controverses sont, en effet, souvent l'occasion de prises de parole de personnalités publiques en tout genre, débattant, parfois sans le savoir, de ce qu'il y aurait de purement politique dans la langue et le discours. La langue est au coeur des rapports de pouvoir dans le discours, et contribue souvent à construire ou déconstruire des identités assignées ou revendiquées (Cervulle et Julliard, 2018). Car, ces apparents débats sur la langue, ses usages et les prises de parole, cachent souvent, en creux, des considérations particulières de l'ordre du discours. Ceci n'est donc absolument pas nouveau : l'enjeu de l'évolution des langues, et leur reconnaissance, a souvent, dans les sphères médiatiques, été l'occasion d'une opposition entre groupes minoritaires et majorité. On peut, par exemple, citer les débats historiques sur la reconnaissance et l'officialisation des langues régionales, notamment.

« [Les] polémiques relativement passionnées quant au bien-fondé ou non de la reconnaissance politique du fait linguistique basque [...] témoign[ent] de la tournure prise par les débats ; les positionnements se heurtant essentiellement sur un désaccord profond, celui de la légitimité de l'entrée en politique du monde basque en fonction, principalement, de représentations contradictoires de la culture et de l'identité basques ».

Pierre T. (2013). « L'officialisation de la langue basque en France : du droit à la différence au droit à l'égalité ? ». *Langage et société*, 145(3), p.103

Quoiqu'il en soit, dans les deux exemples que nous venons de citer, on voit bien que ce qui est en jeu réside plus dans l'hégémonie du discours, que dans les mots et la langue. Au cours de ses travaux, Virginie Julliard a notamment étudié la façon dont la controverse sur la « théorie du genre » naissait d'une « offensive » menée par l'Eglise catholique qui, à travers son *Lexique des*

termes ambigus et controversés sur la vie, la famille et les questions éthiques (Église catholique et Conseil Pontifical pour la Famille [CPF], 2005), s'est employée à disqualifier le genre et les adeptes de sa théorie, les accusant de mettre en péril les valeurs fondamentales sur lesquelles sont basées l'ordre naturel des choses, à savoir la différence entre le sexe masculin et sexe féminin (Julliard, 2017). Il s'agit donc, pour l'auteure, d'une « stratégie discursive » qui a ensuite été à l'origine d'une « lutte définitionnelle » dans les médias (Julliard, 2017, 115). De façon relativement similaire au lexique du CPF, un article de *Valeurs Actuelles* a établi un « Petit Dictionnaire » de cette « novlangue progressiste » du « politiquement correct »⁷⁶. On y trouve notamment le terme de *cisgenre*, défini par l'auteur de l'article, Laurent Dandrieu, en ces termes : « Autant dire qu'il n'y a pas de quoi vous glorifier de la remarquable stabilité de votre identité de genre, celle-ci étant en réalité susceptible de changer au gré de votre ressenti. Car il suffit que, demain matin, vous vous réveilliez en ne vous sentant plus, comme la veille, homme ou femme, et vous voilà transgenre »⁷⁷. Ces deux lexiques répondent donc à la même entreprise de délégitimation d'un discours, et en s'attaquant aux termes sur lesquels il se fonde. Ce n'est d'ailleurs pas innocent qu'un « édito » de notre corpus sur la « libération de la parole » des femmes de Mathieu Bock-Côté s'achève sur le « lexique » de « diabolisation politique » du « politiquement correct », contre lequel il faudrait « mener la bataille pour la liberté d'expression pour redonner une substance authentique à la démocratie ». Car, pour le discours « on peut plus rien dire », tout cela fait partie d'une même entreprise de contrôle de l'espace public par les « minorités ». Les débats sur la langue représentent donc pour les tenants de ces métadiscours, une occasion rêvée de refaire autorité sur le contrôle du discours. On ne pourra donc se refuser ici, une dernière citation, de Monique Wittig cette fois-ci, résumant ce qui est en jeu dans ce processus de nomination délégitimant :

« Ils t'ont donné des noms, ils t'ont appelée esclave, toi malheureuse esclave. Comme des maîtres ils ont exercé leur droit de maître. Ils écrivent de ce droit de donner des noms qu'il va si loin que l'on peut considérer l'origine du langage comme un acte d'autorité émanant de ceux qui dominent. Ainsi ils disent qu'ils ont dit, ceci est telle ou telle chose, ils ont attaché à un objet et à un fait un tel vocable et par là ils se le sont pour ainsi dire appropriés ».

Wittig, M. (1969). *Les Guérillères*, Les Editions de Minuit, pp.156-158

⁷⁶ Cf. Annexe 6

⁷⁷ *Ibid.*

Ce « débat » sur la langue, n'en est donc pas un. D'abord, parce qu'il ne porte pas sur les mots, mais bien sur le discours : la langue est ici le prétexte, la toile de fond ou la stratégie d'une opération menée contre un discours. De plus, parce que ce « débat » n'en est médiatiquement pas un. Il s'agit, au contraire, d'une « offensive » unilatérale contre un ennemi amalgamé et abstrait que nous caractérisions dans la première partie de notre travail. Les pages précédentes sur la chronologie du traitement médiatique du « on peut plus rien dire » ont d'ailleurs vérifiées cela ; mais la composition de notre corpus médiatique automatisé y répond déjà en partie : sur les 680 articles, aucun n'est signé de la main d'un personnel qui appartiendrait à la catégorie des « minorités », telle que les anti-« politiquement correct » les définissent. Quelques articles généraux et interviews de sociologues mis à part, il ne s'agit que d'offensives, justifiant arbitrairement leur prise de parole comme partie prenante d'une « controverse », qui n'est en fait qu'unilatérale. Tout l'intérêt du verbatim « politiquement correct » sur lequel repose d'ailleurs l'apparente « controverse », c'est qu'il désigne justement deux éléments d'opposition amalgamés : à la fois le lexique, mais aussi comme nous le montrions plus tôt, les tenants de ce lexique. Par conséquent, tout ceci permet de se servir des mots comme d'un prétexte pour la défense de la « liberté d'expression » et la délégitimation de celle de l'autre. Le passage de la langue au discours est donc d'autant plus fluide, qu'il ne choque pas. Or, ce qui pose problème c'est le discours. Et cette asymétrie dans les rapports de discours est d'ailleurs mise en abîme dans les constructions en suffixe, de ce qu'on aime appeler : la « libérationn de la parole », opposée à la « libérté d'expression ». Alors que le premier relève d'un processus en construction qui doit encore prouver sa légitimité vis-à-vis du second, l'autre est arrêté et immuable et fait, en somme, déjà autorité. Tout ceci participe donc d'un semblant de « débat », dans lequel l'un des partis, polémique à vide dans l'espace médiatique : son adversaire n'étant que fantasmé, dans son propre discours et dans la manière dont il le traite dans les médias.

Conclusion générale

Cette seconde partie a été l'occasion pour nous d'exposer notre démarche méthodologique et de revenir sur ce qu'elle a pu nous apporter par rapport à notre objet d'étude, et également en tant que chercheur. D'abord, nous avons pu exposer la façon dont une base de recherche et d'information automatisée a pu nous permettre, de concert avec le programme de recherche d'Alice Krieg-Planque, de constituer un corpus de plusieurs centaines d'articles. Nous avons, à partir de ce dense corpus, mis au point un certain nombre de regards et de critères d'analyse d'ordre quantitatifs

et statistiques afin d'analyser les dispositifs d'énonciation médiatique, « se centr[ant] davantage sur des dynamiques éditoriales et médiatiques et sur la description des espaces de la communication » (Le Marec, Babou, 2015, 116). Cette approche méthodologique nous a ainsi permis de proposer à notre tour une forme de programme méthodologique à destination de chercheurs travaillant sur des corpus issus de base de données automatisées. Ce « bricolage » a été l'occasion de revenir sur notre posture de chercheur face à notre terrain, mais a également permis d'aborder le « on peut plus rien dire » sous l'angle de la controverse : non comme un présupposé naïf, mais plutôt comme une entrée méthodologique dans notre objet de recherche. En effet, l'étude des conditions de production médiatique des discours fustigeant le « politiquement correct » a permis de montrer des phénomènes de concentration, polarisation et spécialisation d'une partie des médias et de leur structure éditoriale dans le traitement médiatique du « on peut plus rien dire ». Le bruit médiatique semble tellement concentré en des lieux et des personnalités médiatiques spécifiques, qu'il paraît illusoire de postuler une « controverse » et d'un « débat » sur le *pour* ou *contre* le « politiquement correct. La chronologie du « on peut plus rien dire », rythmée par des « affaires » et autres faits divers, évoque plus une forme de polémisation que de « mise en controverse » : le débat étant complètement pré-fabriqué pour se faire à sens unique. Tout ceci semble induire que le discours « on peut plus rien dire » surgit toujours de la polémique et de personnels particuliers, qu'il va maintenant falloir s'employer à reconnaître et à caractériser. L'approche par la controverse dans notre sujet est donc fondamentale, puisque c'est en ces mots que le « on peut plus rien dire » est traité dans médias. En outre, celle-ci s'est avérée méthodologiquement efficace pour voir le rôle joué par les médias et s'interroger sur la dimension cyclique et répétée du traitement médiatique du « politiquement correct ». Mais, en réalité, cette controverse n'en est pas une, tant le discours se trouve polarisé. Tout ceci occulte donc même le débat de fond langagier sur lequel surfe le discours anti-« politiquement correct » : à savoir, les limites du dicible. En effet, il s'agit plus d'une promotion de son discours sur l'autre, d'une tentative de relégitimation d'un type de *persona* médiatique, dont l'activité professionnelle et médiatique dépend de la polémique.

PARTIE III : De la défense de la « liberté d'expression » comme fétiche disciplinant

Cette partie propose une redéfinition de la « liberté d'expression » au regard des SIC, en la replaçant dans le contexte de sa défense absolue. En partant de la posture de ses défenseurs, nous proposons en effet de redéfinir la « liberté d'expression », autrement que comme un droit universel soumis au contrôle de la loi, des normes et des valeurs d'une Nation. Ce sera donc pour nous l'occasion de revenir plus en détail, sur le personnel médiatique qui l'érige en fétiche médiatique dans son discours et qui participe de sa polémisation. Cette partie constitue, par ailleurs, une forme de synthèse de ce que nous avons analysé dans les parties précédentes, à savoir un regard microscopique sur le discours (Partie I) puis macroscopique sur la polarisation et l'éditorialisation médiatique de ce dernier (Partie II). Forts de cette double considération et d'une approche définitionnelle et contextuelle de la formule de *la* « liberté d'expression », nous proposerons une nouvelle catégorisation de la « liberté d'expression » comme un dispositif disciplinant sur l'ordre du discours. Nous verrons, enfin, comment, parce qu'elle est sacralisée et mise en totem des valeurs républicaines et occidentales, elle participe de certains rapports de force et de surveillance entre les différents groupes sociaux. En somme, les pages qui suivent seront nourries d'une certaine interdisciplinarité, constitutive de notre regard de chercheur. Cette dernière partie associe en effet l'approche méthodologique sémiotique et d'analyse de discours que nous avons formalisée à partir de la base Europresse et le concept de « formule » d'Alice Krieg-Planque ; un regard sociocritique inspiré d'une sociologie de la littérature telle que portée par des auteurs comme Jérôme Meizoz ou Pascal Durand travaillant sur la notion de « posture » ; ainsi qu'une confrontation bourdieusienne et foucauldienne du discours, notamment à travers les notions de « sens commun » et « dispositif ».

III.1. La posture médiatique de l'énonciateur du « on peut plus rien dire » : la figure néo-réactionnaire

Ce premier point constitue une forme de transition avec la partie précédente, dans la mesure où il se concentre sur la quatrième focale que nous portions sur notre corpus de 680 articles de presse. Il répond, en effet, à l'hypothèse que nous formulions en fin de Partie II, sur la genèse de la du discours « on peut plus rien dire », comme issue d'un personnel médiatique identifiable et se

faisant « professionnel » de la polémique. Ce point permet également d'introduire la défense « intéressée » de la « liberté d'expression » par un petit groupe de personnes identifiables. A travers une application de la notion de « posture », croisée à notre méthode « bricolée » sur Europresse, nous analyserons donc cette nébuleuse d'éditorialistes qui font de la « liberté d'expression » leur cheval de bataille. Pour cette démonstration, nous nous appuierons sur les données que nous avons produites à partir de notre corpus d'articles de *Le Figaro* ; et d'autres lectures théoriques relatives à la « posture » et la figure médiatique de l'éditorialiste.

III.1.A. La notion de « posture » en SIC

Comme depuis le début de ce mémoire, je fais le choix d'inaugurer cette dernière partie de mon travail par une partie un peu plus réflexive face à la méthodologie adoptée. Il faut savoir que la rencontre avec la notion de « posture » sur laquelle je vais désormais centrer mon analyse, s'est faite assez tardivement dans la trajectoire de ce travail de recherche : lors du dernier cours intitulé « Littérature et communication » dispensé par Adeline Wrona en Master 2 de Recherche. Dans ce cours, Adeline Wrona montrait la généalogie entre les sciences de la littérature et les SIC, entre autre, à travers la fonction de l'auteur. Cette rencontre avec les travaux de Jérôme Meizoz tels que présentés dans le cours m'a ainsi permis d'inscrire la « posture » au coeur de mon approche. Je pense, en effet, que ce travail d'initiation à la recherche, comme tout travail d'écriture de la recherche, constitue une forme de confrontation entre plusieurs présentations « d'image de soi » (Amossy, 1994), à trois titres : d'abord celle du chercheur qui présente à la communauté académique sa démonstration ; puis sa « trajectoire personnelle » et sa sensibilité (Le Marec, 2002) qu'il convoque périodiquement dans une écriture réflexive ; enfin par les acteurs étudiés en tant qu'objets de recherche par le regard scientifique. De plus, c'est cette notion de posture qui, pour moi, représente le plus la trajectoire de mon initiation à la recherche en master : j'ai appris à jouer de cette casquette du chercheur pour ré-objectiver une posture située, assumant « que la problématisation, le choix de la méthode, la façon de mener son terrain et d'en analyser le contenu sont déterminés par la position sociale et par le positionnement politique du ou de la chercheur.e. » (Clair, 2016, 70). La lecture de certaines théories, notamment en savoirs situés, m'a ainsi permis de renoncer à ce faux idéal de neutralité que le choix de mon corpus froid et rationalisé prétendait viser au départ ; avant de comprendre que la trajectoire de recherche dans laquelle je voulais m'inscrire se situait justement en contrepied de cela. Situer mon approche, et la qualifier en tant que « posture », m'a permis de voir dans quelle mesure elle était, d'une certaine manière

intéressée parce qu'elle naissait d'une « indignation » politique et d'une sensibilité identitaire (Clair, 2016). Cette prise de conscience de ma posture m'a donc permis de l'inscrire dans des courants particuliers, ou encore de voir les biais méthodologiques et problématiques que je prenais pour acquis.

« La réflexivité doit permettre d'examiner ce qui motive le « sujet » de connaissance, ses partialités, ses engagements, sa position sociale, comme celui-ci examine son « objet ». Il ne s'agit pas de se soumettre à un « examen de conscience » mais de rendre compte à ses lecteur-trice-s de la position historique, sociale, incarnée à partir de laquelle le ou la chercheur-e écrit plutôt que d'apparaître comme « une voix anonyme et invisible faisant autorité »

Clair I. (2016), « Faire du terrain en féministe », *Le seuil, Actes de la recherche en sciences sociales*, n°213, 81

Elle a donc non seulement permis d'éclairer mon travail, mais participe également à la restitution de ce travail au lecteur, puisqu'elle constitue, en soi, des éléments de réponse à nos objectifs de recherche et hypothèses de travail. Elle me paraît également déterminante dans la restitution de ce mémoire, car elle l'inscrit dans une trajectoire scientifique de long terme, au-delà de ce travail de master.

Enfin, de manière très pragmatique, cette notion de « posture » m'a permis de comprendre aussi cette filiation dans laquelle je m'inscrivais entre les sciences des lettres et du langage et les SIC, et explique, d'une certaine manière, pourquoi la présentation de ce travail a d'abord commencé naturellement par une approche langagière et discursive de mon objet de recherche⁷⁸. La « posture » est, en effet, « à cheval » entre deux disciplines et nourrit beaucoup de travaux en analyse de discours (Ruth Amossy) mais aussi en terrain médiatique (Louise Moor, Pascal Durand et Denis Saint Amand par exemples, dont les parcours universitaires sont d'abord littéraires). La posture, comme pour la formule, représente donc pour moi un outil méthodologique pratique dans le cadre d'un terrain médiatique et polémique, mettant en jeu des acteurs et leur *éthos* (Amossy, 1994). Elle s'inscrit de plus dans une conception bourdieusienne de la disposition des corps par l'*habitus* (Saint Amand et Vrydaghs, 2011) et désigne une façon d'occuper le champ (littéraire ou médiatique). Analyser les discours médiatiques sous l'angle de la posture permet, sans cesse, de ramener le discours à ses conditions de production et de diffusion, et donc, dans mon cas, à son éditorialisation. C'est d'ailleurs ce qu'ont réalisé Pascal Durand et Sarah Sindaco dans un article d'une cinquantaine

⁷⁸ On pense notamment à ce recours en partie I aux figures de style pour expliciter le discours « on peut plus rien dire »

de pages dédié à la posture du personnage « néo-réactionnaire » (Durand et Sindaco, 2015) qui a beaucoup inspiré les pages qui vont suivre.

III.1.B. « On peut plus rien dire » : le « on » de l'éditorialiste

Partir de la notion de « posture » en analyse de discours, implique nécessairement d'interroger l'auctorialité des énoncés par rapport au champ de leur production (Meizoz, 2007). C'est penser qu'un auteur se rend visible par ses énoncés, projetant une certaine image de soi (Saint Amand et Vrydaghs, 2011) dans une forme d'*ethos* discursif. Ceci se prête donc particulièrement à l'analyse de notre corpus, essentiellement composé d'« éditos », signés par la patte d'un auteur. Néanmoins, cette considération méthodologique suppose de ne pas prendre l'énoncé à lire pour lui-même, et de penser son auctorialité comme constitutive du discours, et comme une condition de sa production. Autrement dit, si le discours est tel qu'il apparaît, c'est parce qu'il a été écrit par telle personne, dans telle contexte. Cela suppose donc que ce personnel soit identifiable et reconnaissable. Dans le cadre du « on peut plus rien dire », nous avons trouvé le moyen de retracer l'origine de ces discours, et avons donc recensé le nombre d'articles par auteur pour les trois médias qui se spécialisaient le plus dans une forme d'éditorialisation de la défense de la « liberté d'expression » contre le « politiquement correct » : à savoir, *Le Figaro*, *Le Point*, *Valeurs Actuelles*. Cette étude a permis de localiser le personnel médiatique de notre corpus ayant signé le plus d'articles défendant la « liberté d'expression »⁷⁹. Dans un souci de faisabilité, nous avons décidé de nous concentrer, pour le travail rédactionnel, sur l'analyse approfondie de la concentration d'articles par auteur, dans *Le Figaro* seulement, afin de confronter ces analyses à notre focale par genre journalistique citée plus tôt.

⁷⁹ Nous n'avons retenu que les auteurs ayant au moins 4 articles signés de leur nom dans notre corpus

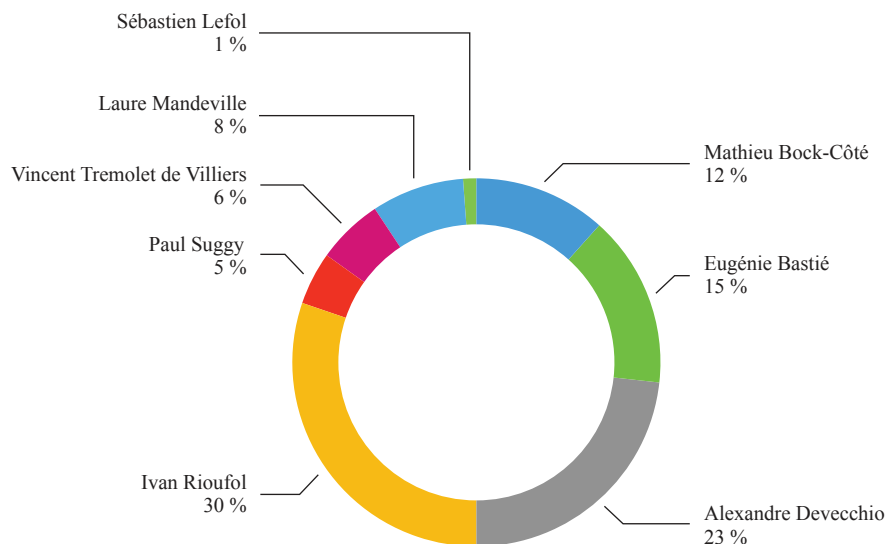


Figure 14 - Graphique en anneau : « La répartition du nombre d'articles contenant les mots-clés « liberté d'expression » et « politiquement correct » par auteur »
 Données récoltées à partir d'une recherche menée sur la base de données Europresse le 01.04.2020, sur un corpus de 86 articles

Comme nous le disions précédemment, ce graphique ne montre qu'une partie des résultats du nombre d'articles par auteur : ayant choisi de n'analyser que les auteurs les plus représentés de notre corpus et pour qui, l'argument de la spécialisation s'appliquait. Ce graphique montre cependant une inégale représentation des auteurs d'articles dans le traitement médiatique du « on peut plus rien dire ». Attachons nous, dans une approche sociocritique, à interroger le personnel médiatique représenté⁸⁰. On constate, par exemple, qu'Ivan Rioufol⁸¹, occupe un tiers de ce graphique. En effet, en tant qu'éditorialiste de longue date du journal, Ivan Rioufol a su se faire une place symbolique au sein de la rédaction de *Le Figaro*. Dans ses bloc-notes hebdomadaires publiés

⁸⁰ Nous ajouterons en bas de page, dans les notes qui suivent, quelques éléments biographiques concernant les parcours de ces personnalités médiatiques

⁸¹ Ivan Rioufol est un journaliste, essayiste et éditorialiste français de droite, membre de la rédaction de *Le Figaro* depuis 1985 et tenant également un « Bloc-Notes » publié chaque vendredi dans l'édition papier de *Le Figaro*, sur son blog hébergé par le groupe du journal et diffusé sur la webTV « RéacNRoll » d'Elisabeth Lévy. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages comme *La Fracture identitaire*, (Fayard, 2008), *De l'urgence d'être réactionnaire* (Éditions PUF, 2012) ou encore *Les Traîtres : ils ont abandonné la France* (Pierre-Guillaume de Roux Éditions, 2020). Il a fait l'objet de plusieurs polémiques sur ses propos sur les « minorités » ou le « politiquement correct » comme lorsqu'en 2015, au lendemain des attentats contre *Charlie Hebdo*, où il somme les musulmans d'aller manifester pour se désolidariser de l'Etat islamique ; ou en octobre 2019 sur le plateau de Pascal Praud sur CNews, comparant « l'endoctrinement » de Greta Thunberg à « l'embrigadement des jeunes dans les régimes totalitaires, les jeunes hitlériennes, les jeunes maoïstes... » [URL : <<https://www.telerama.fr/television/haro-sur-greta-thunberg,-la-demoniaque-vestale-hitleromaiste.n6438895.php>>]

chaque vendredi, rares sont les fois où l’auteur ne fustige pas le « politiquement correct » ou ne défend pas la « liberté d’expression ». Nous avons d’ailleurs constaté que, quelques soient les combinaisons de mots-clés dans notre recherche Europresse, cet auteur apparaissait constamment en supériorité numérique d’articles par rapport aux autres. Ensuite, Alexandre Devecchio⁸² arrive second de notre classement. Il est le fondateur de la rubrique du « FigaroVox »⁸³ avec Vincent Tremolet de Villiers, et intervieweur de beaucoup d’entretiens de notre corpus. Nous l’avons notamment cité plus tôt pour l’orientation de ses questions au lendemain de l’attentat contre *Charlie Hebdo*. Enfin, Eugénie Bastié⁸⁴ et Mathieu Bock-Côté⁸⁵ occupent également une part importante de notre corpus. Les quatre auteurs cités ont en commun d’être des piliers de la rubrique « Débats et Opinion » et « FigaroVox » du groupe. Par ailleurs, ils partagent également un même statut hybride entre journaliste-éditorialiste et essayiste qui leur confère, non seulement une certaine autorité médiatique et littéraire, mais contribue aussi à diffuser leurs idées tantôt en tant qu’invités, tantôt en tant que chroniqueurs réguliers des médias. Leur circulation peut donc s’observer au sein des différentes rubriques du groupe qui les emploie, mais aussi sur d’autres médias pour faire la promotion de leur livre. En effet, Mathieu Bock-Côté est, dans les articles de *Le Figaro*, tantôt présenté comme un chroniqueur lorsqu’il écrit un éditio, tantôt présenté comme un sociologue invité pour une interview ou un portrait, sans préciser qu’il est habituellement chroniqueur de la rubrique « Débats et Opinion ». En plus des articles signés de sa main (Figure 14), Mathieu Bock-Côté est interviewé deux fois dans notre corpus (dont une interview est dirigée par Alexandre Devecchio, lui aussi essayiste et deuxième de notre classement des auteurs les plus actifs sur notre objet d’étude) ;

⁸² Alexandre Devecchio est journaliste et essayiste français ; « solidement ancré à la droite de la droite dans le paysage éditorial » mais estimant « le clivage gauche-droite dépassé » selon un article de Mediapart [URL : <<https://blogs.mediapart.fr/pascalboniface/blog/051119/recomposition-alexandre-devecchio>>]. Il est l’auteur de *Recomposition* (Editions du Cerf, 2019) dans lequel il montre la recomposition politique à l’oeuvre derrière la montée des populismes, célébrant « des valeurs que l’on croyait révolues : retour des frontières, demande de protection, contestation du modèle économique dominant. Plus qu’une révolte et moins qu’une révolution : c’est une recomposition à l’oeuvre ».

⁸³ Définie par un article de L’Obs, comme « la plateforme droite dure du Figaro » et un « café contre l’Islam ». [URL : <<https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-medias/20151014.RUE0933/figarovox-rech-jeune-plume-qui-vomit-son-epoque.html>>]

⁸⁴ Eugénie Bastié est journaliste et essayiste française. Proche de la « Manif pour tous », Eugénie Bastié est souvent qualifiée de « jeune réac’ » dans les médias qu’elle qualifie de *mainstream*. Proche d’Elisabeth Lévy, elle est extrêmement présente dans les médias et se qualifie elle-même de « jeune et bankable » [URL : <<https://www.gqmagazine.fr/pop-culture/gq-enquete/articles/dans-la-cash-machine-des-noe-reacs/42793>>]. Elle est régulièrement invitée dans la revue *Clauseur* d’Elisabeth Lévy, dans laquelle elle a fait ses armes et invitée bi-hebdomadaire de BFMTV, aux côtés d’Apolline de Malherbe et Ruth Elkrief. Elle est l’auteur d’*Adieu Mademoiselle* (Editions du Cerf, 2016) sur la critique du mouvement féministe français et *Le Porc Emissaire* (Editions du Cerf, 2018) fustigeant les « excès et déboires du mouvement Balance Ton Porc ».

⁸⁵ Mathieu Bock-Côté est un sociologue, chroniqueur et essayiste québécois. Il se dit conservateur et indépendantiste et est considéré comme Eugénie Bastié, comme une nouvelle voix de la droite conservatrice. Il est l’auteur de *Le Multiculturalisme comme religion politique* (Editions du Cerf, 2016) et *L’Empire du politiquement correct* (Editions du Cerf, 2019) dans lequel, il analyse, à travers le traitement médiatique d’Alain Finkielkraut et Eric Zemmour (entre autres), comment « le politiquement correct a remplacé la censure d’hier ».

il bénéficie également d'un portrait en double page dans *Le Figaro Magazine* ; et des extraits de son livre *L'Empire du politiquement correct* ont également été publiés dans les pages du journal à l'occasion de sa sortie. Tout ceci est sans compter le nombre d'articles ou « éditos » faisant référence à son ouvrage ou ses propos dans le corps de l'article, par effet de citation, comme dans ceux d'Eugénie Bastié par exemple. En définitive, ce statut hybride de journaliste-essayiste peut faire écho à ce que Pierre Bourdieu qualifiait ainsi : « Ces « intellectuels-journalistes » qui se servent de leur double appartenance pour esquiver les exigences spécifiques des deux univers et pour importer en chacun d'eux des pouvoirs plus ou moins bien acquis dans l'autre » (Bourdieu, 1996, 89). La jouissance de ces statuts leur permet, en effet, de pouvoir diffuser leurs idées, sans la contrainte des normes du champ. « L'édito » leur permet de faire du journalisme tout en s'exprimant librement, sans filtre et sans s'encombrer des faits ; quand les essais leur offrent la possibilité d'intellectualiser leur parole et de faire autorité par le statut d'auteur-écrivain, tout en esquivant l'écriture scientifique et la rigueur méthodologique qu'elle impose. En somme, arrêtons pour l'instant que, textuellement, à la lecture de notre corpus, le « on » du discours « on peut plus rien dire » semble être celui-ci : la posture de l'éditorialiste, jouissant d'un double statut littéraire et journalistique, lui donnant une autorité et une possibilité d'auctorialité dans les deux champs. Nous aurions donc pu ajouter à cette liste, comme d'autres l'ont fait, les noms d'Eric Zemmour, Alain Finkielkraut, Charlotte d'Ornellas, Natacha Polony ou encore Elisabeth Lévy, ayant tous et toutes faits leurs armes dans les médias comme éditorialistes politiques, avant d'avoir pour certains leur propre émission ou leur propre hebdomadaire à gérer. Par ailleurs, tous ces individus sont très souvent étiquetés à droite ou à l'extrême droite, accusés de diffuser les idéologies de l'extrême droite, sans s'en réclamer pour autant⁸⁶ (Boltanski et Esquerre, 2014).

III.1.C. L'éditocrate en médiacratie : « un poisson dans le bain des médias »

Maintenant que les présentations sont faites, voyons plutôt comment fonctionne cette « nébuleuse « néo-réactionnaire », incarnée par des essayistes et polémistes », en termes de collectif (Durand et Sindaco, 2015, 21). D'abord, il convient de s'attarder un moment sur les raisons de leur circulation et de leur succès dans le « bain des médias » (Durand, 2015). En plus de bénéficier d'une large couverture médiatique en raison de leurs tournées promotionnelles à l'occasion de la sortie de leur nouvel ouvrage tous les deux ans environ ; ces éditorialistes se trouvent complètement

⁸⁶ Un article signé d'*Acrimed* en parle notamment en ces mots : un « ils partagent des obsessions et un répertoire idéologique emprunté à la droite et l'extrême droite ». [URL : < <https://www.acrimed.org/Dans-les-talk-shows-le-poids-des-editorialistes?recherche=zemmour> >]

inscrits dans le champ médiatique. En effet, en dehors de leur publication régulière d' « éditos » dans la presse papier, ils cumulent surtout un certain nombre de postes dans les médias télévisuels et radiophoniques, dans lesquels ils jouent également le rôle de « l'éditorialiste », aux côtés d'un présentateur phare de l'émission. Ce fut par exemple le cas de Natacha Polony de 2011 à 2014, aux côtés de Laurent Ruquier dans l'émission qui a permis à bien d'autres chroniqueurs de voler de leurs propres ailes par la suite : *On n'est pas couché*. On note en effet que la plupart d'entre ces éditorialistes sont extrêmement présents dans tous les *talk-shows* informationnels, dans lesquels ils jouent les rôles d'agitateurs ou contradicteurs anti-doxique. Leur avènement s'explique aussi d'une certaine manière, selon Pascal Durand et Sarah Sindaco, avec l'arrivée des nouvelles plateformes de streaming vidéo à la demande comme *Youtube*, sur lesquels on trouve des best-ofs de leurs performances et de leurs meilleurs « clash » (Durand et Sindaco, 2015, 32). Car, s'ils sont constamment présents sur ces plateaux et si « bankable »⁸⁷, c'est bien parce qu'ils font de l'audimat et qu'ils créent le « buzz ». La forme même de ces débats télévisés encourage justement à la joute pour discréditer les arguments de l'adversaire. Et l'éditorialiste profite de cette scénographie télévisuelle pour mener la danse. Leur rôle souvent agressif, avec parfois la collaboration du présentateur de l'émission⁸⁸ sert la « controverse politique » et participe à la construction de leur posture et de leur ethos discursif (Amossy, 1994). Ne laissant pas le temps, souvent, à l'adversaire de répondre, il cantonne l'adversaire-invité au rôle de décodeur des propos, pendant que l'éditorialiste tente « d'emporter l'adhésion du public en donnant l'impression de s'appuyer sur un savoir de sens commun qui est l'apanage de tous », d'où l'utilisation constante de « stratégies présuppositionnelles, et le recours systématique à la doxa accréditée que véhiculent les idées reçues et les stéréotypes » (*Ibid.*, 47). Par conséquent, leur posture est totalement intégrée aux dispositifs médiatiques qui les accueillent et dans lesquels ils baignent.

Pourtant, ces éditorialistes défendent souvent l'inverse. Ils se présentent souvent comme les persécutés et les cas particuliers du champ médiatique, isolés et écartés par les médias *mainstream*. Et leur force en tant que « nébuleuse » réside justement dans cette assignation subie, du seul contre tous (Durand et Sindaco, 2015). Ils s'emploient à démentir qu'ils sont irréductibles et seuls persécutés du champ médiatique, alors qu'ils valident la représentation en collectif par des solidarités communes. On a en effet remarqué la façon dont ils démentaient très souvent cette posture néo-réactionnaire et se défendaient d'une appartenance à un même collectif, pour refuser les

⁸⁷ Comme Eugénie Bastié le dit d'elle-même selon un article d'*Acrimed* qui lui est consacré et dans lequel sont recensés un certain nombre d'apparitions dans les différents médias en un temps réduit. [URL : <<https://www.acrimed.org/Jesu-suis-bankable-Eugenie-Bastie-consacre-elle>>]

⁸⁸ On pense notamment à l'émission de Pascal Praud sur CNews : *L'heure des pros*

étiquettes qu'on leur avait assigné. Pourtant, ils font souvent front commun et fonctionnent parfois en tandem (Durand, 2015) :

- Mathieu Bock-Côté et Eugénie Bastié ont, par exemple, souvent leur « édito » l'un en face de l'autre dans les colonnes de *Le Figaro*, et citent régulièrement les ouvrages de l'autre, et s'interviewent ou se retrouvent côte-à-côte sur la WebTV *RéacNRoll* d'Elisabeth Lévy.
- Elisabeth Lévy et Alain Finkielkraut s'invitent régulièrement pour des entretiens et interviews dans les rédactions de *Causeur* ou dans l'émission « Répliques » d'Alain Finkielkraut sur *France Culture*.
- Etc.

Bien qu'ils estiment être irréductibles, ils participent à la promotion des uns et des autres dès qu'ils le peuvent. Ils font alors souvent « front commun dans des pétitions, manifestes, ouvrages cosignés, interviews croisées, invitations dans émissions » (Durand et Sindaco, 2015, 38). Plusieurs d'entre eux cumulent d'ailleurs des postes dans des médias et édition pour concentrer et exercer une part du pouvoir dont ils sont persuadés qu'ils sont les seuls à subir. Ils profitent donc en somme de structures dédiées comme *Causeur* ou *L'Incorrect*, mais aussi des structures plus classiques (mais d'édition ou médias de masse) qui ont bien compris le « potentiel commercial que ces néo-réactionnaires représentaient »⁸⁹ (*Ibid.*, 41). Bien qu'en dehors de notre corpus, nous n'avons pu résister à étudier le cas de la webTV *RéacNRoll*, à l'initiative de *Causeur* et d'Elisabeth Lévy : « En réaction à la norme étouffante du progressisme de la table rase, nous voulons que notre pays retrouve l'art de la conversation publique qui a souvent été dans l'histoire la poursuite de la guerre idéologique par d'autres moyens. Voilà pourquoi *Causeur* et MICA (déjà producteur de MichelOnfray.com et de Polony.tv) se sont associés pour créer REACnROLL, une web TV payante dont l'ambition sera la dispute civilisée et le seul code la liberté de l'esprit. »⁹⁰. Dans cette WebTV - devenue depuis le confinement du Covid-19, une forme d'hébergeur de plusieurs autres WebTV - on trouve un certain nombre d'invités que nous avons déjà cités plus tôt dans notre travail : Ivan Rioufol (bénéficiant de sa propre rubrique et qui, chaque semaine, lit sa chronique déjà publiée *Le Figaro*), Alain Finkielkraut (auparavant indiqué comme « auteur » sur la page du site), Eugénie Bastié, Mathieu Bock-Côté, ou encore Jean-François Colosimo (directeur des *Editions du Cerf*). Si cette webTV peut faire écho à plusieurs égards à celle de Natacha Polony ou celle de Michel Onfray, c'est justement parce qu'il s'agit du même producteur. Stéphane Simon, président de

⁸⁹ On pense notamment aux Editions du Cerf, dont la plupart des ouvrages que nous citons en notes de bas de page 74, 76 et 77 sont issus. [URL : <https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/09/08/jean-francois-colosimo-editeur-des-jeunes-conservateurs_5507900_4500055.html>]

⁹⁰ Il s'agit d'une citation extraite de la rubrique « Qui sommes-nous ? » du site. [URL : <https://rnr.tv/p/Author_list>]

l'entreprise *Le Magasin Numérique* (MICA), a notamment travaillé en collaboration avec Thierry Ardisson dans les années 2000, en co-fondant la société *Téléparis*, productrice d'un certain nombre de *talk-shows* comme « Salut les Terriens ! ». Sur le site de la production, une rubrique « talents » fait par ailleurs apparaître les stars de la société, dans laquelle on trouve un certain nombre de noms, dont certains sont intéressants à citer : Laurent Baffie, Gilles-William Goldanel, Franz-Olivier Giesbert, Natacha Polony, Laurent Ruquier, Stéphane Guillon, Gaspard Proust, Frédéric Taddei, Frédéric Beigbeder, etc. On voit donc comment se développe un véritable marché économique autour de la « pensée libre » et souvent réactionnaire. Alors que le discours de ces personnalités médiatiques refuse l'assimilation à un « personnage collectif » (Durand et Sindaco, 2015), leur constitution en « nébuleuse » marchande et idéologique participe à la construction de leur posture « néo-réactionnaire », que nous allons maintenant étudier dans le détail et dans son intérêt à défendre la « liberté d'expression ». Et c'est dans cette visée que la notion de « posture » (et de « personnage collectif » pour Pascal Durand et Sarah Sindaco), est utile pour désigner ce groupe informel d'acteurs et leur refus de reconnaissance de ce groupe, en raison de la singularité de chacun. Ils ont pourtant un même horizon de référence et un ensemble d'intérêts communs et de représentations partagées (Durand et Sindaco, 2015, 40) : le fustige du « politiquement correct » et la défense absolue de la « liberté d'expression » comme matrice de référence.

III.1.D. L'héroïsme néo-réactionnaire : le briseur de tabous

Le discours « on peut plus rien dire », par le fait qu'il soit porté par une « nébuleuse néo-réactionnaire », s'inscrit dans une certaine filiation historique, d'ailleurs souvent revendiquée. A cet égard, Pascal Durand et Sarah Sindaco rappellent l'origine étymologique du terme « réactionnaire ». Il apparaît en 1789, au cœur de la Révolution Française, en même temps que naît l'opposition gauche/droite au Parlement. Le phénomène réactionnaire définit alors, le parti qui le caractérise comme un parti vengeur, en réaction à un autre. C'est, après la Terreur, qu'on lui confère le sens plus péjoratif de réfractaire (Durand et Sindaco, 2015). Par ailleurs, la filiation se fait notamment par la posture adoptée en régime télévisuel, avec les conversations des Salons du XVIIIème siècle (*Ibid.*, 13) qu'évoque notamment Elisabeth Lévy dans le premier épisode de sa WebTV. Cette référence permet à ce personnel de se revendiquer d'une certaine tradition littéraire française et d'une élite intellectuelle. Enfin, et plus largement, l'*ethos* de la posture néo-réactionnaire s'inscrit dans une tradition pamphlétaire. Le pamphlet se définit comme une oeuvre littéraire dont le but est de contester, de manière plus ou moins virulente, un ennemi ayant du

pouvoir, sous la forme de la dénonciation ou de la satire parfois. Ce dernier point, contrairement aux précédents, nous permet de lier cette posture pamphlétaire à « l'édito de Riss » sur lequel nous nous sommes appuyés plus tôt. La forme de l'« edito » en général constitue d'ailleurs une remédiation moderne du pamphlet. En effet, les deux mettent en scène un pamphlétaire qui s'insurge et dénonce un pouvoir en place, alerte sur ses déboires ou dysfonctionnements et qui, par-dessus tout, se met en scène dans le discours, en train de discourir. Le pamphlet, comme l'« edito », sont donc à la fois « agoniques » mais aussi « métadiscursifs » (Durand et Sindaco, 2015). Agonique, parce que le propre de ce discours est de désigner un adversaire à combattre (Angenot, 1982). Il s'agit donc, par essence, d'un contre-discours. Métadiscursif, parce que le locuteur se met en scène en train de combattre. Le discours est en quelque sorte « enrayé » puisqu'il se prend lui-même pour un enjeu du discours. Le discours est donc par essence audacieux, puisqu'il s'héroïse dans l'acte-même de discourir et d'exercer sa liberté, comme si cela lui était défendu par le pouvoir qu'il dénonce. Reprenons, pour illustrer cela, les « éditos » de Mathieu Bock-Côté et de Riss⁹¹ que nous avons étudié plus tôt. Mathieu Bock-Côté, écrit : « Notre époque secouée par de vrais bouleversements exige un débat politique qui doit se délivrer du dispositif inhibiteur qu'est le politiquement correct. Un temps, il ne s'imposait pas aux réseaux sociaux. Ce n'est plus le cas. Comme quoi il faudra aussi y mener la bataille pour la liberté d'expression pour redonner une substance authentique à la démocratie. ». Le lexique employé par l'auteur renvoie à un lexique guerrier d'un champ de bataille ; il renvoie également à un moment historique durant lequel il faudra combattre un pouvoir en place (le « politiquement correct »), au nom d'une valeur sacrée, incarnée par l'auteur (la « liberté d'expression »). De la même manière, Riss écrit : « *Charlie Hebdo* a évidemment été la cible de ces nouveaux censeurs qui, d'un clic, se transforment en prophètes de leur propre religion, et lancent des fatwas contre des blasphémateurs qui s'ignorent. Surveillés en permanence par ces petits gourous malsains, on serait tentés de se laisser gagner par le pessimisme. Mais en réalité, cette époque n'a jamais été aussi exaltante ». Ici, on retrouve le vocabulaire guerrier, et la mention d'un adversaire dont le pouvoir est grand, mais qu'il faudrait combattre. Cette dénonciation s'appuie, par ailleurs, sur une satire de l'ennemi : stratégie commune de la rhétorique pamphlétaire (Angenot, 1982). Par conséquent, il y a bien un éthos, et une posture réactionnaire dans la mise en scène discursive de la défense de la « liberté d'expression » et le fustige du « politiquement correct ». La rhétorique discursive est en effet partagée, dès lors que l'on adopte un genre pamphlétaire pour discourir contre un ennemi.

⁹¹ Cf. Annexe 2

Par ailleurs, ce que ces deux discours ont en commun, c'est bien la défense d'une double « liberté d'expression », qu'ils opposent aux tabous et à la censure du « politiquement correct ». Il y a donc une sorte de manichéisme flottant dans ce discours, entre la « liberté d'expression » et le « politiquement correct », entre la « vérité » et la « doxa », entre la « liberté » et la « censure », entre le « bien » et le « mal », etc. Le pamphlétaire n'est donc pas seulement polémiste, mais défend également un discours prophétique, en s'érigeant du côté de *la* vérité, contre une censure doxique généralisée à laquelle serait emprunte toute une époque. La posture pamphlétaire serait donc en possession d'une vérité inaudible, qui lui est refusée par la majorité, par une forme de censure (Durand et Sindaco, 2015). Si sa posture est minoritaire, elle n'en est pas moins présentée comme héroïque puisque, malgré la censure qui la condamnerait, elle fait l'exercice de *sa* liberté d'expression. De plus, elle exerce cette liberté individuelle au nom d'une autre valeur, plus grande, qu'elle appelle à défendre : *la* « liberté d'expression ». Il y a donc une forme d'assimilation entre cette liberté individuelle et cette liberté collective et absolue. Confrontée au « politiquement correct », il est intéressant de voir dans quelle mesure ce dernier s'oppose en fait plus à cette parole individuelle, ou au contraire à *la* « liberté d'expression ». Cette assimilation peut en effet être discutable, et utilisée plutôt comme une stratégie d'argumentation et de justification de sa prise de parole, par convocation d'un argument d'autorité. Ou, au contraire, les deux seraient liés et la « liberté d'expression » individuelle serait toujours la conséquence de cet universalisme...

CONCLUSION

Cette partie transitionnelle nous a permis de lier notre objet médiatique à une interrogation plus large sur ce que représente, en creux, la défense de la « liberté d'expression ». Par une approche sociocritique et littéraire de la « posture », nous avons pu délimiter un personnel médiatique construit, malgré lui, en nébuleuse dans l'espace économique, journalistique et littéraire. Nous avons distingué des traits communs qui pouvaient permettre d'identifier le personnage collectif du « néo-réactionnaire », notamment par son statut hybride entre l'essayiste et le journaliste, et un ethos discursif de l'invective et de la polémique. Par ailleurs, ce dernier ethos pamphlétaire, nous a permis de rattacher cette « posture » à un autre personnel, pas nécessairement à droite de l'échiquier politique, mais qui partageait cette position de martyr de la « liberté d'expression », combattant contre la censure de son discours et du discours, en général - et se faisant donc, dans une posture de la *réaction*. La défense de la « liberté d'expression » semble donc

s'inscrire dans une tradition et une Histoire française, productrice de certains postures idéologiques et discursives.

III.2. La « liberté d'expression » en péril : un discours universaliste

Après avoir montré que la défense de la « liberté d'expression » relevait d'une certaine posture et d'un éthos discursif identifiables, il faut maintenant replacer cette posture dans une certaine archéologie de la « liberté d'expression ». En effet, sa défense relève d'une Histoire de revendications politiques, que nous allons convoquer maintenant. Il ne s'agira pas pour autant de retracer l'histoire de manière chronologique, mais plutôt d'étudier les cadres de pensée qui ont participé à la raréfaction du sens de la « liberté d'expression » et à la considérer comme un droit sacré et inaliénable, sans questionner une approche en tant que « fait social ». Dans quelle mesure la défense de la « liberté d'expression » relève-t-elle d'une posture universaliste sans la nommer ? Pour répondre à cette question, nous analyserons l'usage de la formule de la « liberté d'expression » à travers différentes postures : du niveau plus microscopique, à un niveau plus macroscopique.

III.2.A. Liberté d'expression et « droite décomplexée »

La « liberté d'expression » a récemment fait l'objet d'une récupération politique. Progressivement depuis les années 1970, son usage a subi un glissement sémantique et politique pour devenir une valeur de droite et d'extrême droite (Ramond, 2018). De la même manière que des valeurs comme la « laïcité » ou le principe « républicain »⁹², la « liberté d'expression » est devenue un nouveau combat de la droite. Dans le contexte partisan français, son usage s'est notamment beaucoup observé du côté de l'ex-UMP dans le début des années 2000 et pendant les primaires de la droite en 2012. En 2001, Nicolas Sarkozy publie *Libre* (Robert Laffont, 2001) dans lequel il théorise le concept de « droite décomplexée » : comme une droite qui n'a pas peur de se dire de droite, et devenue moderne parce qu'elle a su abandonner « ses frivolités ». Il encourage alors la droite française à s'assumer comme telle, contre une gauche qui se dit fière d'être gauche et contre une extrême droite montant dans les sondages. L'idée était à la fois d'assumer une économie libérale, mais d'assumer également des valeurs conservatrices dans le travail, la famille et la sécurité du pays entre autres. Le revendiquer était se revendiquer « libre » (comme l'évoque le titre du livre) de l'assignation faite par la gauche de la droite, « libre » de tout tabou, « libre » d'exercer sa « liberté

⁹² Cf. par exemple, le changement de nom de l'UMP pour « Les Républicains »

d'expression ». En 2007 d'ailleurs, aux portes de la présidence de l'Elysée, Nicolas Sarkozy est le premier politique à fustiger la « pensée unique », qu'il attribue à une forme de censure. Quoiqu'un peu longue, nous vous rapportons ici une citation de son interview du 10 avril 2007⁹³, dans la mesure où elle fait écho à plusieurs éléments que nous avons démontré sur l'éthos discursif dans la partie précédente : « Je veux pouvoir dire que j'aime mon pays, sans être un nationaliste. Je dis que l'immigration, il faut expliquer à ceux qui nous rejoignent ce que c'est que la France pour qu'ils l'acceptent et qu'ils la respectent et même qu'ils l'aiment. On dit, mon dieu il a prononcé le mot immigration, il est raciste. Alors si on peut plus rien dire sur rien, à quoi ça sert une campagne électorale ? Ils sont les autres, les champions du monde de la pensée unique. On ne dit rien sur rien. On a Le Pen au deuxième tour de 2002. On a un Français sur deux qui ne croit plus en la politique. Il faut continuer comme avant ? Moi je parle librement. J'essaie de faire partager ma vérité. » On notera d'ailleurs que cette citation a pu faire l'objet d'une aphorisation médiatique (Maingueneau, 2012), avec comme titres d'article : « on peut plus rien dire ! », pour résumer le propos de Nicolas Sarkozy. La droite décomplexée c'est donc celle qui n'a pas peur de défendre les valeurs françaises sans qu'on lui « tape dessus ». Ce sont « ces postures identifiant la liberté d'expression à un discours « décomplexé », à une transgression ostentatoire de « tabous », à un défi permanent adressé à la « bien-pensance », au « politiquement correct », à la « police de la pensée », à la « gauche morale », etc. » (Durand et Sindaco, 2015, 29). Il est intéressant de voir que cette conception de la « liberté d'expression » par la droite s'est faite en même temps que l'on a donné un nom au « politiquement correct » et à la « pensée unique » : comme si la montée de cet ennemi avait menacé la « forteresse républicaine »⁹⁴ et poussé la droite à revendiquer la défense de la « liberté d'expression ». On voit en réalité que cette revendication relève en fait d'une appropriation et d'une récupération politique. A travers l'analyse de notre corpus, nous avons pu voir comment elle servait en fait de légitimation et d'argument pour tenir des propos contre les « minorités ». Il s'agit d'une valeur sur laquelle une partie de la droite se raccroche pour pouvoir dire ce qu'elle pense de ces mouvements minoritaires et/ou contestataires. Comme une sorte de « vernis transgressif » qu'on applique sur des idées conservatrices, en somme (Durand et Sindaco, 2015). Par extension, être pour la « liberté d'expression » reviendrait alors à se poser contre ces mouvements et groupes minoritaires. Autrement dit, l'altérité à l'hégémonie républicaine serait directement considérée

⁹³ URL : [<https://www.vie-publique.fr/discours/166382-interview-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-lump-et-candidat-lelec>>]

⁹⁴ Denis Ramond le 28/11/2018 sur *France Culture* dans « La grande table des idées ». [URL : <<https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-2eme-partie/jusquou-tolere-t-la-liberte-dexpression>>]

comme une forme de censure à cette valeur ; que la gauche aurait oublié de prendre en compte, cautionnant la *doxa* de la « pensée unique », mais dont la droite va se faire la représentante.

En définitive, si je partage cette idée d'une récupération partisane par la droite, énoncé par Denis Ramond et que nous venons d'explicitier en détail ; je ne pense pas qu'elle relève d'un « glissement ». Je pense qu'au contraire, l'utilisation de la défense de la « liberté d'expression », comme opposée à l'autre minoritaire, ne s'explique pas seulement par une récupération partisane de la formule par la droite, mais relève d'une conception plus large encore du discours et des rapports sociaux. Il faut donc aller au-delà du clivage partisan, telle que représenté dans les polémiques médiatiques contre le « politiquement correct ».

III.2.B. Liberté d'expression et universalisme républicain

Plus que d'un clivage partisan et d'une récupération politique, la défense de la « liberté d'expression » relève en fait d'un fondement universaliste et républicain. En effet, l'usage de la « liberté d'expression » de notre personnel médiatique relève d'un héritage universaliste des Lumières ayant fondé ce concept. Ainsi, de la même manière que le débat sur la « parité » (Julliard, 2012), le « débat sur le politiquement correct » s'inscrirait dans une filiation avec une conception universaliste des rapports sociaux, contre tout particularisme ou forme de « communautarisme ». L'universalisme des Lumières et la « liberté d'expression » apparaissent à un moment bien particulier, contre l'absolutisme de la Monarchie et de l'Eglise. On cherche alors à « remplacer » cet absolutisme par une nouvelle fiction nationale. L'incarnation du souverain est alors transposée sur la figure du citoyen. Se fonde ainsi un nouveau récit national basée sur cette fiction universaliste : tous les citoyens sont égaux et libres en droit. Les individus sont donc vus en tant que membres de la communauté nationale, mais de cette communauté, personne ne pourra réclamer de droit particulier au nom d'une autre communauté (Cambet-Petit-Jean, 2019). Or, si la Nation républicaine promet, au travers d'un Contrat Social de garantir à tous les citoyens les mêmes droits (Rousseau, 1762), tout le monde n'est justement pas citoyen :

« « En ce qu'[hommes et femmes] ont de commun, ils sont égaux ; en ce qu'ils ont de différent, ils ne sont pas comparables » résume Jean-Jacques Rousseau dans *Emile ou l'éducation*. Rousseau naturalise ainsi l'assujettissement des femmes aux hommes qui échappe, dès lors, à l'action humaine. L'organisation politique étant fondée sur un contrat entre individus égaux, libres de contracter et subissant aucune influence, les femmes, de fait, en sont exclues. »

Julliard V. (2012). *De la presse à Internet : la parité en questions*, Lavoisier, pp.122-123

Selon cette conception universaliste de la liberté, tout le monde est donc égal, sauf ceux qui sont en dehors du Contrat social : à savoir, « les sujets, les étrangers, les femmes, les enfants, les esclaves » (Rousseau, 1762, Chapitre XII). Autrement dit, toute personne dite « dépendante » et donc acitoyenne est exclue de la notion d'égalité et de celle de liberté. La « liberté d'expression » comme le bien de tous est donc basé sur cette fiction de la citoyenneté. Or, tout le monde n'est pas citoyen de la même manière. Alors que les femmes n'obtiennent le droit de vote qu'en 1944, doit-on considérer qu'avant cette date (et même au-delà), leur liberté d'expression avait la même valeur que celle des hommes dans la République française ? Il semble chimérique de croire qu'avant ceux que les défenseurs de la « liberté d'expression » considèrent comme les censeurs du XXI^{ème} siècle, la « liberté d'expression » se portait mieux en France. La posture universaliste de la « liberté d'expression » fait, au contraire, état d'une différence dans l'accès à celle-ci. « L'idée d'exclusion est *inscrite* dans la notion même d'universel comme universel » (De Lagasnerie, 2013). Pour autant, cette exclusion, si elle est inscrite, elle n'est pas nommée. En faisant de l'universalisme et du républicanisme les fondements de la « liberté d'expression » et en ignorant donc les particularismes qu'elle entraîne, elle contribue à nier le lot de discriminations qu'elle porte nécessairement. Ainsi, ignorer les différences ethniques en raison de son universalisme, et refuser les particularismes de ces groupes minoritaires que nous avons évoqué plus tôt, revient à remettre le racisme et toute autre forme de discrimination systémique du côté des individus et non de la responsabilité nationale (Cambet-Petit-Jean, 2019, 7). Le revers de l'universalisme et de la conception qu'il entraîne de la « liberté d'expression » est donc de confondre la fiction (sur laquelle il se fonde) avec la considération des faits sociaux⁹⁵. C'est pour cela que Geoffroy de Lagasnerie s'interroge, à partir des travaux de Pierre Bourdieu et Judith Butler, sur le travail du chercheur constructiviste et post-structuraliste : son essence est justement dans la déconstruction de ce qui est érigé comme motif de l'universel. Car, comme disait Claude Lévi-Strauss du travail du sociologue, « il n'est de toute façon pas de constituer l'homme mais de le dissoudre » (De Lagasnerie, 2013, 56). Par conséquent, critiquer la conception universaliste revient à déconstruire tout dispositif de neutralisation de la domination : « en d'autres termes, opérer l'analyse de ce qui est présenté comme universel nécessiterait de reconstituer les opérations d'exclusion qui sont à chaque fois à l'oeuvre dans la fabrication d'une norme à vocation universelle » (*Ibid.*). Dans le cas de la défense de la « liberté d'expression » envisagée comme relevant d'une posture universaliste, on voit donc comment déconstruire un mythe érigé en valeur absolue, peut conduire à une invisibilisation des faits sociaux,

⁹⁵ L'exemple de l'effacement du mot « race » de la Constitution en 2018 en est l'exemple parfait

dans la mesure où celle-ci est fondée sur la fiction que tout le monde y aurait accès de la même manière. La « liberté d'expression » est donc, pour nous, de fait, rangée historiquement mais aussi méthodologiquement du côté de l'universalisme.

III.2.C. Liberté d'expression et universalisme blanc

La différence avec le « débat sur la parité » travaillé par Virginie Julliard (2012) est que, comme nous le disions plus tôt dans le mémoire, il n'existe pas de vraiment de « débat » sur la notion de « liberté d'expression » : « car cette lutte pour la « liberté d'expression peut difficilement être qualifiée de débat. C'est plutôt une discussion à sens unique, au cours de laquelle l'interlocuteur le plus puissant modifie sans cesse les règles du jeu. Travestir l'opposition aux discours et aux manifestations antiracistes en un noble combat pour la liberté d'expression n'a d'autres but que de protéger les blancs de la critique » (Eddo-Lodge, 2017). Il ne s'agit pas d'un débat, opposant deux groupes bien distincts et débattant de leurs arguments, s'appuyant sur une querelle avec des positions théoriques posées et marquées. Les défenseurs de la « liberté d'expression » ont ainsi le luxe de pouvoir s'ignorer universalistes. La « liberté d'expression » intervient seulement comme un stratagème ou une sorte de « réflexe de pavlov » pour accuser les « minorités » de priver les gardiens de la « liberté d'expression » de leur droit le plus sacré. N'ayant pas besoin de se justifier, la défense de la « liberté d'expression » est donc déjà défendu par avance. Il y a, par ailleurs, une forme d'ignorance flottante autour du fait qu'on érige la « liberté d'expression », comme un principe qu'on ne questionne pas. Et si, à la limite, l'héritage des Lumières et la fierté républicaine sont invoqués, ils sont décontextualisés et seulement pris en valeurs sacrées. Les défenseurs de la « liberté d'expression » détournent ainsi le débat sur les inégalités, sur ce patrimoine sacré, pour se protéger de la critique des « minorités ». Tout ceci relèverait pour Bourdieu, d'une forme d'abus de pouvoir, qui se masque d'une raison préconçue pour exister. Car cet universalisme n'est en fait, pour l'auteur, rien d'autre qu'un impérialisme qui ne dirait pas son nom et qui permet à certains de s'ériger en « gendarme » de la morale au service de la « justice universelle ». Ce monopole est d'ailleurs pour lui occidental et ando-phallocentrique (Bourdieu, 1998). Et ce, justement, parce que l'universel entretient, en effet, un rapport essentiel avec l'impérialisme et le colonialisme et qu'il s'intègre dans un dispositif de neutralisation de la domination (Butler, 2000). Par conséquent, si la « liberté d'expression » est proprement universelle et universaliste elle s'inscrit aussi dans cette même histoire des dominations et exclusions dans

l'accès à ce droit inaliénable. Ne pourrait-on d'ailleurs pas penser cet universalisme comme relevant de la « blanchité » ?

« Loin de tomber dans le piège de l'essentialisation, le concept de blanchité ne renvoie toutefois ni à un type corporel, ni à une origine définie, mais à un *construit social* : aux modalités dynamiques par lesquelles, en certains contextes sociohistoriques, certains individus ou groupes peuvent être assignés (selon un processus d'allo-identification) ou adhérer (selon un processus d'auto-identification) à une 'identité blanche' socialement gratifiante » (Cervulle, 2012, 4). La blanchité est donc une forme de construit social ayant un impact sur le *conatus* des individus. Intimement lié à cette notion d'universel, elle a la particularité de se construire comme norme et de s'ignorer comme tel. Parce qu'elle s'ignore universelle et parce qu'elle normalise un impensé, la blanchité n'est pas vue comme un groupe identitaire mais comme la norme. Alors que les autres groupes sont racialisés, la blanchité est naturalisée (Cambet-Petit-Jean, 2019). Et ceci a un impact cognitif sur les individus et la société : une ignorance de se savoir blanc (Kebabza, 2006). Autrement dit, elle relève d'une disposition doxique (Mills, 2007, 25). La « liberté d'expression », selon ces considérations, pourrait être considérée comme une illusion pesant sur la blanchité. En se disant neutre fictivement, mais en ne se questionnant pas sur son caractère social, la « liberté d'expression » est aussi le fait d'une neutralisation : une abstraction des rapports de race (Cervulle, 2012) et de genre dans l'accès à ce droit.

Penser la « liberté d'expression » sous le prisme de la « blanchité » apparaît alors, comme la focale de l'universalisme, comme une nécessité épistémologique. Elle permet de s'interroger sur les effets de pouvoir de *la* « liberté d'expression », que la formule elle-même, par l'aura d'universalisme qui l'entoure, produit. Autrement dit, si la « liberté d'expression » est aussi comprise comme un « fait social » structurant les relations entre les différents groupes d'une société, son aura universaliste ne l'exempte pas de la production et de l'aliénation de discriminations. D'autant plus, si ce fait social est caractérisé par une certaine ignorance et fait l'objet de mystifications. La « liberté d'expression » entretient donc un certain nombre de discriminations dans son accès : elle est recouverte d'une illusion que le savoir scientifique se doit justement de penser, pour qu'elle soit l'affaire de tous. La blanchité permet donc de penser la « liberté d'expression » en terme d'épistémologie et de déconstruction des savoirs. Elle pose la « liberté d'expression » comme une manière d'agir, de penser et de sentir, extérieure à l'individu, et douée d'un pouvoir de coercition en vertu duquel elle s'impose à lui » en tant que réalité objective (Durkheim, 1894, 97).

CONCLUSION

En somme, proposer une archéologie de la « formule » de la « liberté d'expression » et la défense de celle-ci en terme de posture, nous a permis d'extraire cette notion de son emploi médiatique et d'apparente neutralité ou d'innocence. Cette approche foucauldienne nous a, en effet, permis de recontextualiser la « liberté d'expression » dans son Histoire, et de voir dans quelle mesure elle est devenue *une et indivisible*. Cette archéologie nous a également permis de placer la posture néo-réactionnaire dans une filiation avec des discours plus larges ; et de comprendre ainsi de quelle matrice idéologique relevait la défense acharnée de la « liberté d'expression ». La convocation de travaux sur la critique de l'universalisme et sur la blanchité nous a enfin autorisé à moins penser la « liberté d'expression » en tant que ce qu'elle *doit être*, mais plutôt ce qu'elle *est* en tant que fait social, producteur de normes et de relations de pouvoir.

III.3. Penser la « liberté d'expression » comme un dispositif

Si nous venons de montrer le caractère proprement social de la « liberté d'expression » ; son usage dans le discours « on peut plus rien dire » relève également d'une forme de discipline (Ramond, 2018). En fait, si la considération de la « liberté d'expression » comme un fait social permet d'inscrire sa critique et sa déconstruction dans le domaine des Sciences Humaines, notre approche en corpus médiatique et dans l'analyse des dispositifs sémio-techniques de production et d'éditorialisation des discours, nous a permis de montrer des phénomènes de concentration dans l'emploi de la formule « liberté d'expression ». L'étude de sa sacralisation comme d'un dogme contre un adversaire indiscipliné, nous a permis de démontrer dans quelle mesure son emploi pouvait relever de certaines stratégies de domination sur l'ordre de discours. La « liberté d'expression » est donc, contrairement au « suicide » qu'étudie Emile Durkheim par exemple, intrinsèquement prise dans des enjeux de lutte, de rapports de force et de discours. Si elle *fait* social, elle doit donc être pensée plus spécifiquement en tant que disposition et discipline, sous un regard proprement SIC. Dans ce dernier point, nous verrons d'abord comment la sacralisation de la « liberté d'expression » dans le discours « on peut plus rien dire » relève d'un « sens commun » ; ensuite nous étudierons en quoi son invocation obsessionnelle contre le « politiquement correct » fétichise la « liberté d'expression » ; enfin nous montrerons dans quelle mesure la recherche en SIC de la « liberté d'expression » peut être considérée comme un travail définitionnel de la notion à l'étude, comme relevant d'un dispositif de pouvoir sur l'ordre du discours.

III.3.A. La sacralisation de la « liberté d'expression » : un « sens commun »

Dans l'analyse de notre corpus, nous avons montré la constitution de la « liberté d'expression » en une formule unique et totémique. En réalité, il s'agit de « *la* liberté d'expression ». Il n'en existerait qu'une seule. La fixation sémantique par l'article défini singulier « *la* » montre une forme d'essentialisation de ce droit, de cette valeur. Le fait de parler de la possibilité de discourir comme d'une liberté, ou plutôt de *la* liberté n'est pas innocent. Il s'agit vraiment d'un bien précieux qu'on met au-dessus du simple « possible » et de seule « autorisation ». On observe en ce sens, par notre archéologie de son usage, une forme de raréfaction du sens, une trivialité ayant permis à *la* « liberté d'expression » de s'imposer dans le discours. Une démonstration assez schématique de cela est qu'on trouve dans notre corpus, 9 occurrences à l'expression « *une* liberté d'expression », contre plus de 700 à « *la* liberté d'expression ». Cette fixation sémantique a ainsi permis à notre formule de s'imposer et de s'auto légitimer pour faire autorité, au point qu'on ne questionne plus du tout son fondement. Cette considération rend son invocation facile pour les néo-réactionnaires de notre corpus, dans la mesure où cela les exempte de toute justification.

La « liberté d'expression » apparaît donc comme une évidence pour tous. Et le discours « on peut plus rien dire » comme allant de soi, dans la mesure où il en fait la défense. Ainsi, la « liberté d'expression » pourrait être qualifiée de « sens commun » (Bourdieu, 1980). Le « sens commun » est ce que l'on reconnaît universellement, sans le contester, mais qui relève d'une méconnaissance, ou plutôt comme d'une première connaissance au monde et aux choses, mais impensée. Pour Pierre Bourdieu, il s'agit d'un ensemble d'évidences immédiates que l'on prend pour acquis ; des sortes de pré-notions (Durkheim, 1895) contre lesquelles la science doit combattre. Cette première connaissance au monde est alors productrice de certaines normes et valeurs que l'on considère comme normales et allant de soi. On peut citer comme autre exemple de « sens commun » typiquement bourdieusien : toute la hiérarchisation de la société entre des patrons et employés, entre élite intellectuelle parisienne et habitants des campagnes, etc. Pour notre objet d'étude, la « liberté d'expression » sera qualifiée de « sens commun », dans la mesure où elle est productrice de valeurs qui paraissent évidentes. De plus, ce « sens commun » repose sur une vision moraliste et manichéenne de l'ordre du « ce qui doit être ». On peut relever quelques oppositions binaires que nous avons analysé dans le discours « on peut plus rien dire » dans la première partie de notre travail : l'opposition entre le « politiquement correct » comme censure et la « liberté d'expression » comme parole libre et décomplexée ; entre des « minorités » et « majorité » ; entre la pensée unique

et la pensée complexe, etc. Cette première connaissance au monde par le « sens commun » est donc aussi évidente que productrice d'une norme axiologique. L'expression textuelle « on peut plus rien dire » en est l'exemple type. Il s'agit d'une assertion arrêtée, qui n'a aucun fondement, mais qui paraît évidente. Dans un « édito » pour *Valeurs Actuelles* dans notre corpus, Mathieu Bock-Côté écrit notamment : « Le multiculturalisme pousse inévitablement à la régression de la liberté d'expression ».⁹⁶ L'ajout de cette adverbe marque le caractère inéluctable de cette assertion. Il relève, selon moi, de deux utilisations du « sens commun » : la première est sûrement innocente, au sens où Mathieu Bock-Côté est sûrement persuadée de ce qu'il dit et ne le questionne donc pas car, pour lui, « liberté d'expression » et « multiculturalisme » sont incompatibles. La seconde est que cet ajout constitue une stratégie rhétorique dans la constitution d'un truisme. En transformant cette assertion en vérité simple, il conclut déjà l'issue de l'objet du « débat » entre « politiquement correct » comme libérateur de la parole ou comme nouveau censeur. Il construit de manière totalement factice une assertion en la rendant naturelle et fluide pour le lecteur. Ainsi, il est non seulement emprunt d'un « sens commun », mais surtout investisseur d'un nouveau pour l'autre. Il y a donc bien une stratégie de « sens commun » à l'oeuvre dans la rhétorique néo-réactionnaire.

Par ailleurs, cette notion développée par Pierre Bourdieu doit être replacée dans l'ensemble de son oeuvre sur la reproduction des dominations dans la société, par le langage (entre autres). Pour produire ce que Bourdieu nomme des habitus, le « sens commun » se fonde en *allodoxia*. C'est la transformation de cette fausse reconnaissance première en une évidence discursive, favorisant la position et le discours des dominants sur les dominés. Autrement dit, elle constitue une domination qui se légitime par le discours, parce qu'elle est évidente : il s'agit d'« une sorte de machine automatique produisant ses chapelets de formules canoniques et de mots d'ordre » (Bourdieu, 1998b). En d'autres termes, cette *allodoxia* est fondée sur une sociodocée du discours, à savoir une justification théorique d'un privilège qui se justifie par elle-même. En d'autres termes, la « liberté d'expression » est alors présentée comme un contingent universel et sacralisé, justifié par le simple fait que la « liberté d'expression » doit être parce qu'elle a toujours été. Considérant cela, l'opposition à la « libération de la parole » par la « liberté d'expression » sera toujours possible, dans la mesure où la « liberté d'expression » se justifie déjà par elle-même, du fait qu'elle soit présentée comme figée et inhérente à la société. Pour notre groupe de néo-réactionnaires, la « liberté d'expression » est déjà, et elle doit être, par-dessus tout. Tout ce processus de justification tautologique fondée sur une pré-notion déréalise donc les dominations qu'elle accompagne et sur

⁹⁶ Bock-Côté, Mathieu. « Mathieu Bock-Côté : De l'islamophobie au Canada », *Valeurs Actuelles*, 23 février 2017.

lesquelles elle s'appuie. Puisqu'en effet, en invoquant la « liberté d'expression » en ces termes arrêtés, on n'exclut totalement sa contestation ou sa remise en question. Elle est forcément présentée en libérateur de l'obscurantisme « politiquement correct » en quelque sorte. Dans une des deux interviews de Mathieu Bock-Côté dirigée par Alexandre Devecchio pour *Le Figaro*, les derniers mots du sociologue-journaliste sont ceux-ci : « la restauration de la démocratie libérale passe aujourd'hui par la restauration d'une liberté d'expression maximale, qui ne serait plus tenue sous la tutelle et la surveillance des lobbies qui participent à l'univers du politiquement correct »⁹⁷. Ici, Mathieu Bock-Côté déréalise totalement la chronologie des événements que nous avons retracée dans l'étude des affaires et polémiques qui ont surgies dans notre corpus entre 2019 et 2020. Alors même que chaque « affaire » a été déclenchée par les propos polémiques d'un auteur et son usage jugé excessif de la « liberté d'expression » ; Mathieu Bock-Côté considère le problème comme une solution. Il s'agit donc d'une forme de sophisme de la « liberté d'expression », sur lequel se fonde le discours « on peut plus rien dire » et qui profite à un système de domination, puisqu'il vise à renforcer leur hégémonie médiatique (alors que notre analyse a montré qu'un petit nombre d'éditorialistes occupaient déjà bien plus de 50% de notre corpus de 680 articles).

Du fait des résultats de l'étude de notre corpus, nous voyons bien comment ce « sens commun » est également ce sur quoi s'appuie le discours « on peut plus rien dire » en tant que stratégie rhétorique ; et qu'il n'est absolument pas innocent dans le discours. Quoi de plus efficace, en effet, que de recourir à des évidences et des sophismes pour justifier une idée au grand public ? Qualifier les minorités de « tyrannique » ou de « lobby LGBT » est en effet plus facilement dicible et donc recevable lorsqu'on les pose en contradiction avec une évidence partagée par tous : l'impératif de *la* « liberté d'expression ». Mais, qu'en serait-il si nous parlions de « lobby blanc » ou de « lobby réactionnaire » ? Ceux qui mobilisent le « sens commun » dans l'intérêt du maintien de leur présence hégémonique dans l'espace médiatique s'en trouveraient sûrement heurtés. Le « sens commun » sur lequel se fonde la « liberté d'expression » est donc à la fois producteur de relations de pouvoir, mais aussi un outil stratégique dans le maintien de ces normes. Cette stratégie rhétorique permet ainsi de faire un amalgame facile entre deux types de discours de défense de la « liberté d'expression » : sous couvert de défendre *la* « liberté d'expression », le personnel médiatique - sur lequel nous avons travaillé dans notre corpus - défend *sa* « liberté d'expression » et tout son corrélât de propos discriminants. Par ailleurs, nous pouvons même rajouter qu'en défendant

⁹⁷ Devecchio, Alexandre. Bock-Côté : «La France fait un pas de plus vers le politiquement correct à l'américaine», *Le Figaro*, 30 juillet 2017 [URL : <<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/2017/07/30/31001-20170730ARTFIG00140-bock-cote-la-france-fait-un-pas-de-plus-vers-le-politiquement-correct-a-la-canadienne.php>>]

leur « liberté d'expression », ils défendent surtout leur droit à l'expression publique. S'ils s'appuient sur le « sens commun » d'une « liberté d'expression » libre, c'est seulement en termes de stratégie rhétorique : ce dont il est question, c'est en fait la limite de l'expression publique. Convoquer dans leur discours, le « sens commun » de la « liberté d'expression » leur sert donc d'argumentation discursive pour préserver leur propre droit sur des objets médiatiques qui sont les leur, se préservant ainsi de toute critique. En la sacralisant, ils se posent nécessairement au-dessus de la mêlée et rendent leur discours « intouchables », protéger par le halo de la « liberté d'expression ».

III.3.B. Le fétichisme de la « liberté d'expression » comme stratégie de domination

Nous nous sommes longuement posés la question de considérer le rapport que portent les néo-réactionnaires à la « liberté d'expression » comme une relation de sacralisation, de fétichisme ou d'idolâtrie. Toutes ces relations ayant comme point d'ériger une chose, une idée ou une personne comme au-dessus du reste, mais pas de la même manière. Parler de fétichisme de la « liberté d'expression » n'est pas anodin, dans la mesure où cette expression en histoire des idées, peut faire écho à ce que Karl Marx appelait le « fétichisme du capital », qu'on a, par glissement sémantique admis dans le langage commun comme le « fétichisme de la marchandise ». Le fétichisme se définit, pour l'auteur, comme un système fondé sur l'essence et l'apparence : l'essence étant le rapport humain et social inhérente à la production de toute chose, mais qui se trouve en deçà du second niveau qu'est l'apparence, à savoir, ce qu'on voit et ce qu'on prend pour acquis. La marchandise nous apparaît ainsi au second niveau de l'apparence : on lui attribue une valeur pour ce qu'elle est et ce qu'elle représente, mais sans prendre en compte que cette marchandise est le fruit du labour de travailleurs et que ce sont les hommes qui l'ont fabriquée et qui lui ont donné de la valeur par le travail (Marx, 1872). Ainsi, de la même manière qu'on valorise⁹⁸ un objet inerte que serait la marchandise, dans quelle mesure les néo-réactionnaires valorisent-ils la « liberté d'expression » ? « Une marchandise paraît au premier coup d'œil quelque chose de trivial et qui se comprend de soi-même. Notre analyse a montré au contraire que c'est une chose très complexe, pleine de subtilités métaphysiques et d'arguties théologique. » . (Marx, 1872, 99). Concrètement, la « liberté d'expression », comme la marchandise, se trouve mystifiée par une apparence (un « sens commun ») qu'il faut analyser. Si l'on considère alors la « liberté d'expression » comme un fétiche, c'est supposer que le rapport qu'elle entretient avec ceux qui la valorisent relève d'une subversion.

⁹⁸ Au sens « d'attribuer une valeur »

En effet, de la même manière que le capitalisme déréalise « l'exploitation des travailleurs » sur laquelle est fondée la marchandise ; peut-être pouvons nous postuler que l'érection de la « liberté d'expression » en valeur sacrée qui se justifie pour elle-même occulte tout un système de domination dans le discours sur lequel elle est fondée. Nous évoquions par exemple plus tôt, tout l'héritage universaliste de la « liberté d'expression » qui, liée à la notion de citoyenneté, permettait d'exclure des parties d'un « nous » commun (Mouffe, 2017). Autrement dit, derrière le « on » de « on peut plus rien dire » se cache aussi une exclusion d'un « eux ». « On pourrait même dire que cette assignation à des sphères différentes, à des espaces sociaux différents constitue l'un des mécanismes par lesquels la normalisation s'opère, puisque la norme se définit par ce qu'elle exclut autant que par ce qu'elle inclut, et elle s'accomplit et se stabilise dans l'acte même, inlassablement recommencé, de cette exclusion » (Eribon, 2010, 29). Par conséquent, si l'on érige la « liberté d'expression » au-dessus de toute contestation et remise en question, cela entraîne nécessairement une occultation des faits à l'oeuvre. En posant comme fétiche dans le discours « on peut plus rien dire », la « liberté d'expression » devient donc un objet auquel on greffe une valeur suprême et qui permet, par glissement, d'occulter un niveau de réalité essentiel.

Ainsi de ce fétiche, naît une aura autour de la « liberté d'expression » : on voue une forme de « catéchisme républicain » (Ramond, 2018) à la valeur de la « liberté d'expression » que l'on convoque partout et tout le temps. Le fétichisme est d'ailleurs, dans le langage commun, une obsession culturelle et que l'on voue à une chose. Et dans notre cas, ce rapport culturel est aussi d'une forme d'idolâtrie. En effet, l'idée de la « liberté d'expression », à laquelle on voue un culte, est en fait vénérée en un symbole, en une représentation de l'identité nationale. Là où le fétichisme est, au contraire, un culte tourné sur l'objet lui-même (le fétichisme de la marchandise n'entend pas représenter des valeurs, des symboles par ceux qui le construisent) ; le rapport d'idolâtrie comme rapport symbolique semble plus approprié dans le cadre de notre objet d'étude. Mathieu Bock-Côté termine, par exemple, une de ses interviews avec Alexandre Devecchio sur ces mots : « De toute manière, si nous laissons se poursuivre la conquête musulmane, nous sortirons purement et simplement des droits de l'homme, car les textes fondateurs de l'islam sont porteurs d'un système structurellement ultra-discriminatoire (à l'encontre des non-musulmans, des femmes, des esclaves) et négateur de la liberté d'expression. »⁹⁹. L'opposition à la religion de l'Islam est ici permise en invoquant la « liberté d'expression », sans vraiment de fondement apparemment. D'abord, alors que

⁹⁹ Devecchio, Alexandre. Mathieu Bock-Côté : « Les droits de l'homme érigés en religion détruisent les nations ». *Le Figaro*. 17 juin 2016 [URL : <<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/06/17/31003-20160617ARTFIG00364-les-droits-de-l-homme-eriges-en-religion-detruisent-les-nations.php>>]

l'auteur semble parler de l'égalité des droits pour tous, il termine son énoncé par la « liberté d'expression », comme pour clore le débat par une évidence. Mais surtout, Mathieu Bock-Côté place la « liberté d'expression » en idole puisqu'elle est pour lui l'allégorie de ce « on » national, posée contre le « eux » de l'étranger, de l'Islam en l'occurrence. Cet autre ne partage pas les mêmes valeurs que la communauté nationale : la « liberté d'expression » et la lutte contre les discriminations en étant apparemment les symboles. La « liberté d'expression » est donc idolâtrée pour ce qu'elle représente, plus que pour ce qu'elle est véritablement. Son invocation est d'ordre purement symbolique et agit comme une forme de fierté nationale, mais aussi de constitution d'une communauté, en opposition à une autre. Le culte voué à la « liberté d'expression » serait alors ce qui nous permet de nous rassembler contre l'altérité, pour Mathieu Bock-Côté. A nouveau ici, l'idolâtrie sert à un discours défendant l'exclusion de l'étranger à l'hégémonie de la communauté nationale. Il est cependant assez cocasse de voir, dans une autre interview des deux personnages en question, comment la lutte contre les discriminations (qui était présentée comme une alliée de la « liberté d'expression » dans l'interview que nous venons de citer) serait en réalité « moins » française que la défense absolue de la « liberté d'expression ». Alors qu'il était invité pour fustiger de l'amendement sur la probité dans le projet de loi pour la moralisation de la vie publique¹⁰⁰, regrettant ainsi que l'on renforce la lutte contre les discriminations contre les « minorités », Mathieu Bock-Côté est présenté par son collègue, dans les termes suivants : « C'est le plus Français des intellectuels québécois. Mathieu Bock-Côté scrute avec un mélange d'admiration et de crainte notre pays. Et s'interroge sur son devenir. La France va-t-elle conserver sa culture du débat ? Rester la patrie des paroles et des idées dissidentes ? Ou va-t-elle se soumettre à ce que le sociologue appelle le « nouveau régime diversitaire ». Nouveau régime marqué par un politiquement correct tatillon qui, selon lui, imposerait une police du langage et de la pensée. ». Autrement dit, ce qui permet de qualifier Mathieu Bock-Côté de Français selon Alexandre Devecchio, c'est tout simplement son goût pour les valeurs françaises du débat et de la « liberté d'expression », qu'il défend justement contre la lutte contre les discriminations des « minorités ». La présentation faite par Alexandre Devecchio signifierait-elle donc, par glissement, que l'identité française est *d'abord* celle qui défend la « liberté d'expression » ? Ou même que le fait de privilégier la « liberté d'expression » sur l'égalité serait au fondement de l'identité française ? Ici la « liberté d'expression » est donc sacralisée, puisqu'elle est au dessus de toutes les autres et inaliénable. S'en écarter relève du

¹⁰⁰ Cette amendement visait à prévoir une peine obligatoire en cas de « faits de discrimination, injure ou diffamation publique, provocation à la haine raciale, sexiste ou à raison de l'orientation sexuelle. »

blasphème nationale. Et les autres libertés ne sont ainsi que dépendantes de celle-ci, dès lors qu'elle n'en réduiraient pas les droits.

En somme, bien que la théorie de Marx ait été pensée dans un contexte purement économique, il est intéressant de reprendre l'articulation qu'elle pose entre deux niveaux de lecture (d'apparence et d'essence), liés par une relation subversive dans le discours de ceux qui attribuent de la valeur aux objets et aux idées inertes. Le discours « on peut plus rien dire » s'appuierait alors sur l'exaltation de la valeur de la « liberté d'expression », qu'il prendrait comme sacrée et inaliénable. En revanche, se faisant, il occulte le fait que cette « liberté d'expression » est purement sociale et met en jeu des relations de pouvoir et de négociations entre les sujets qui l'ont produite et qui la font circuler, en en excluant certains de son accès. Derrière cette sacralisation-fétichisation de la « liberté d'expression » se cache tout un système juridique et normatif qui discipline les corps du social.

III.3.C. « La liberté d'expression » : un dispositif de pouvoir

Ce dernier point propose une définition de la « liberté d'expression » en tenant compte de l'ensemble de notre travail et de nos résultats ; mais propose surtout de défricher un champ de réflexion sur la « liberté d'expression » en SIC, dans lequel nous projetons de nous inscrire dans la suite de notre parcours académique.

Nous avons vu, en effet, que la « liberté d'expression » n'était pas qu'une affaire de droit, mais relevait aussi d'un fait social. Et en ce qu'elle *fait* social, elle produit un certain nombre de normes et de dispositions (parfois intériorisées, parfois d'ordre stratégiques), à l'origine de certaines hiérarchies et d'un ordre hégémonique dans le discours. En effet, tout le monde n'a pas le même accès à la « liberté d'expression », et ne l'exerce pas de la même manière : notre corpus d'articles était notamment saturé de personnalités issues d'un même milieu médiatique et réactionnaire de droite, par exemple. Pour eux, la sacralisation de la « liberté d'expression » représente le maintien de leur hégémonie dans l'espace médiatique et la préservation de leurs thèmes fétiches sur l'Islam, les minorités sexuelles ou racisées en qui ils voient la tyrannie du « politiquement correct ». Mais en ce qu'elle est érigée comme *une et indivisible*, au-dessus de toutes les autres libertés et de tout acte de discours, la « liberté d'expression » apparaît également comme un dispositif de contrôle et de surveillance sur le discours. Elle permet, comme nous l'avons vu, à un petit nombre de personnalités de tenir certains discours délégitimant la prise de parole de leurs adversaires désignés sous prétexte qu'ils ne participent pas à l'hégémonie discursive qu'ils ont défini. La « liberté d'expression » est en fait *leur* « liberté d'expression » et l'enjeu de *leur* parole publique seulement.

L'enjeu de leur discours va donc être de le diffuser par tout un appareillage médiatique, en s'assurant bien qu'il ne se retourne pas contre eux. En ce sens, la « liberté d'expression », plus qu'un droit : elle est aussi un bien. Ce bien n'est, contrairement à ce que le discours « on peut plus rien dire » laisse entendre, pas l'affaire de tous ; mais seulement l'affaire de quelques-un (ou d'une majorité peut être), qui contrôlent son maintien hégémonique. « Dans le cadre de la théorie classique du pouvoir, le pouvoir est considéré comme un droit dont on serait possesseur comme d'un bien, et que l'on pourrait par conséquent transférer ou aliéner, d'une façon totale ou partielle, par un acte juridique ou un acte fondateur de droit. » (Foucault, 1976, 14). Le droit permet ainsi de considérer le pouvoir comme un bien que l'on peut posséder. Ceci explique alors comment une catégorie *a priori* juridique comme la « liberté d'expression » a pu faire l'objet de réappropriation identitaire (Ramond, 2018), dans un but d'exercice du pouvoir et à des visées stratégiques. Par ailleurs, il est intéressant de rappeler que c'est cette relation entre le pouvoir et le juridique qui a orienté Michel Foucault vers la notion de dispositif (Mazabraud, 2010). L'oeuvre de Foucault s'est, en effet, fixée comme impératif de se départir de la *doxa* juridique qu'il considérait comme la reconduction systématique et impensée du pouvoir du « souverain ». Cette reconduction est doxique, dans la mesure où le lexique juridique sur lequel s'appuie le droit tourne sur lui-même : il est autotélique et autoréférentielle. « C'est le droit, c'est comme ça », pour le dire de manière caricaturale. De la même manière, le discours « on peut plus rien dire » s'inscrit dans cette filiation juridique doxique comme avec les marqueurs adverbiaux « évidemment » que nous évoquions plus tôt, ou les différents sophismes manichéens.

D'ailleurs, dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault justifie sa volonté de travailler sur le système carcéral comme suit : « Plutôt que d'orienter la recherche sur le pouvoir du côté de l'édifice juridique de la souveraineté, du côté de l'appareil d'État, du côté des idéologies qui l'accompagnent, je crois qu'il faut orienter l'analyse du côté de la domination, du côté des opérateurs matériels, du côté des formes d'assujettissement et du côté enfin des dispositifs de savoir. » (Foucault, 1975, 65). Sortir un objet juridique du domaine législatif permet donc de l'envisager sous une forme de domination, en pensant ce qu'il est et ce qu'il fait au social, plutôt que ce qu'il devrait être. Mais c'est aussi l'aborder comme ce qui relève du pouvoir du souverain et qui s'exerce au moyen d'un dispositif (Mazabraud, 2010). Autrement dit, la « liberté d'expression », comme le système carcéral, se légitime comme dispositif juridique normé et neutre alors qu'elle relève d'un processus de gouvernementalité sur les corps et qui contribue au maintien de la souveraineté d'un « prince », étatique ou institutionnel. Tout est donc organisé pour que le bien reste entre les mains de la gouvernance, et qu'il ne bascule pas dans une autre partie, dans la mesure

où, pour Foucault, les relations de pouvoir sont partout et entre les mains de tous, mais différemment selon leur contrôle sur le dispositif. Il n'est donc pas exclu que le dispositif puisse être retourné, en quelque sorte. « Le crime, outre sa victime immédiate, attaque le souverain ; il l'attaque personnellement puisque la loi vaut comme volonté du souverain ; il l'attaque physiquement puisque la force de la loi, c'est la force du prince. » (Foucault, 1975, 58). La théorie juridique de la souveraineté implique donc un rapport d'extériorité du Prince à sa principauté et le pouvoir sert au maintien de sa domination. Tout écart à la norme est donc considéré comme un crime et participe, de plus, à la formation des sujets comme être conditionnés. « Être exclu, en ce sens, ce n'est pas seulement être privé d'un droit, ce qui est déjà beaucoup, c'est aussi et surtout être constitué socialement et psychiquement par cette privation, par l'apprentissage de soi-même et du monde, depuis l'enfance, comme sujet produit et assujéti par la violence insidieuse de la norme et de la normalité » (Eribon, 2010, 53). Dans le cas de notre objet d'étude, nous faisons l'hypothèse, au regard de notre analyse et de notre approche communicationnelle, que la « liberté d'expression » relève de ce même dispositif de gouvernance. Nous avons pu voir que l'usage de la « liberté d'expression » dans le discours, était concentré entre les mains d'un nombre d'individus dominant l'espace médiatique et qui pourrait donc, dans notre comparaison avec le dispositif foucauldien, interpréter le rôle du prince sur le discours. De là, se mettent en corrélation tout un ensemble de « dit et de non dit » qui permettent au souverain de gouverner l'ordre du discours. Tout ce qui est jugé en dehors de la « liberté d'expression » et qui s'oppose à son expression publique est jugé comme un « crime » contre le dispositif juridique, par le souverain-éditocrate. Lorsque des éditorialistes de *Le Figaro* condamnent à répétition la libre expression des « minorités » contestant leur discours qu'ils jugent discriminant, ils les accusent de censure et de crime contre la « liberté d'expression ». Pourtant, eux-mêmes participent également à une forme de censure invisible, inhérente au dispositif et à la sphère médiatique. Car, « la vraie censure, c'est celle qui donne sa forme à l'ordre du discours » (Martin, 2006, 339). La censure ici est donc moins punitive, qu'elle n'est « structurelle et invisible » (Bourdieu, 1998). Le discours des éditorialistes procède de ce « fascisme » dont parlait Roland Barthes dans sa *Leçon* inaugurale au Collège de France. La langue contraint et contrôle l'ordre du discours : « la censure comme menace pesant en permanence à l'horizon du discours » écrivait Pascal Durand en reprenant la conception barthienne de la langue pour l'appliquer au discours des médias (Durand, 2004). En somme, le discours « on peut plus rien dire » exerce une forme de censure sur l'ordre du discours, alors même qu'il prétend en dénoncer

une. Et ce, rien qu'en excluant de fait, les « minorités » du droit à la parole dans les médias qu'ilsaturent¹⁰¹.

« J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de force, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif donc est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou a des bornes de savoir, qui en naissent, mais, tout autant, le conditionnent. C'est ça le dispositif : des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux. »

Foucault M. (1994). *Dits et écrits*, t.III : 1976-1979, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines ».

L'usage de la « liberté d'expression » dans le discours relève donc d'une stratégie visant à manipuler les rapports de force dans l'ordre du discours, pour mieux y asseoir son autorité. Nous postulons, en effet, que penser la « liberté d'expression » en termes de dispositif foucauldien permet d'échapper à l'aporie de sa définition juridique et à la fiction universaliste sur laquelle est basée sa sacralisation en « sens commun ». Penser la « liberté d'expression » comme un dispositif sur le discours consiste ainsi à l'analyser, comme nous l'avons fait, comme un réseau de « dit et de non dit », à la convergence de plusieurs éléments : discours, institutions, lois, architecture médiatique, archéologie de sa constitution en « connaissance » rationnelle, etc. La « liberté d'expression » est ainsi considérée comme un dispositif du discours dont le but est de « surveiller, de gouverner, de contrôler et d'orienter » (Agamben, 2007, 28), en un sens qui se montre *a priori* universel et normé (mais qui est en fait unilatéral), l'ensemble des discours prononcés dans le champ médiatique. L'approche par le dispositif permet, en somme, ni d'ériger en sacre, ni de diaboliser la « liberté d'expression » mais de la dénaturer et de penser en quoi celle-ci relève de stratégies et postures se déployant dans des outils médiatiques et faisant l'ordre du discours.

Conclusion générale

Cette dernière partie a été l'occasion d'opérer une synthèse de nos différentes approches méthodologiques et regards que nous avons porté sur les discours « on peut plus rien dire », pour mieux s'en détacher. En effet, notre analyse de discours à partir de l'usage de la formule « liberté d'expression » dans les discours « on peut plus rien dire » nous a orienté vers l'étude sociocritique

¹⁰¹ Cf. figures de la partie II

de la posture médiatique néo-réactionnaire qui caractérise ce genre de discours pamphlétaire. Considérer la défense de la « liberté d'expression » en terme de posture discursive a alors permis d'envisager une essentialisation de *la* « liberté d'expression » universaliste, comme maître du discours. En effet, nous avons pu étudier, par une archéologie foucauldienne, la façon dont la « liberté d'expression » était en réalité toujours la liberté d'un groupe par rapport à un autre : d'un « on » par rapport à « eux ». Faire usage de la « liberté d'expression » pour défendre son propos, c'est donc auto-légitimer *sa* « liberté d'expression » et censurer celle de l'autre, considérée comme extérieure et comme une menace sur le discours. En somme, l'étude communicationnelle de la « liberté d'expression » permet de l'extraire de la mystification dont elle est emprunte (par le discours « on peut plus rien dire » des médias par exemple), et de proposer un nouveau champ de réflexion définitionnel de ce concept, autrement que comme un droit juridique. L'approche en SIC, et en contexte médiatique nous a en effet orienté vers une redéfinition de la « liberté d'expression », refusant la naïveté dont elle peut être emprunte, et la caractérisant comme un dispositif agissant sur l'ordre du discours et disciplinant les relations de force qui le caractérisent, et qui lui sont inhérentes. Cette approche, de concert avec l'analyse de discours, est également l'occasion d'analyser, par la circulation des formules, l'usage totémique de certains concepts comme relevant de postures et de dispositions particulières. Autrement dit, il s'agit donc, par l'analyse des médiations et la circulation des concepts dans les médias, de considérer les discours des acteurs comme des stratégies de construction ou de maintien des formes de domination.

Conclusion et perspectives de recherche

L'étude de la circulation des discours « on peut plus rien dire » dans la presse généraliste nous a permis de proposer une nouvelle catégorisation de la « liberté d'expression » au regard des SIC.

Dans la première partie, nous nous sommes employés à catégoriser et expliciter ce que nous entendions par discours « on peut plus rien dire ». Nous sommes donc partis de notre trajectoire de recherche et de la genèse de notre projet de mémoire qui consistait à envisager l'étude de la circulation d'une formule. S'essayant à l'application de cette notion sur l'expression « on peut plus rien dire », nous avons écarté ce présupposé de départ, concluant que sa caractérisation ne se prêtait pas à l'étude d'une phrase verbale dont le figement sémantique n'est, de plus, pas avéré. La notion de formule, telle que définie par Alice Krieg-Planque nous a toutefois été d'une considérable utilité en l'appliquant à l'antinomie sur laquelle se fondait le discours « on peut plus rien dire » : entre « liberté d'expression » et « politiquement correct ». L'étude de la circulation conjointe de ces deux formules nous alors permis de constituer un corpus à partir de la base Europresse, afin d'analyser le discours « on peut plus rien dire » comme un marronnier médiatique publicisant la « tyrannie des minorités » ; et comme un discours fondé sur l'exclusion d'un « autre », contre un « nous » (ou un « on ») normatif. Enfin, à partir d'une analyse stylistique de l'expression « on peut plus rien dire », elle-même constitué en tant qu'objet d'étude, nous avons pu étudier ce discours comme un discours de la prétériorité. Celui-ci est, en effet, fondé sur une métadiscursivité paradoxale exprimant l'impossibilité de discourir, au moment de le faire. Ce paradoxe relève donc d'une « mauvaise foi » sartrienne, consistant pour le locuteur à faire croire qu'il n'est pas libre au moment d'exercer sa liberté. Par conséquent, cet acte discursif recouvre une certaine performativité du langage, faisant autorité sur une prétendue censure extérieure. En somme, le discours « on peut plus rien dire » est donc un métadiscours qui pose l'énonciateur en victime d'une prétendue censure, afin de rendre sa prise de parole légitime. Son efficacité est, enfin, due à un intérêt médiatique pour la polémique sur laquelle est fondé le paradoxe du discours « on peut plus rien dire » : entre deux formules suscitant des réactions parfois épidermiques dans le champ médiatique, alors même que leur antinomie n'irait pas nécessairement de soi, dans un autre contexte que celui de la lutte contre les revendications des « minorités ».

La seconde partie de ce travail portait sur une double approche par l'éditorialisation et la mise en controverse des discours « on peut plus rien dire » dans la presse généraliste. En effet, nous nous sommes d'abord interrogés sur l'existence d'un parti-pris dans le traitement médiatique et la

publicitarisation des discours à l'étude, et avons ainsi pu faire plusieurs constats. L'omniprésence de quelques médias (*Le Figaro* parmi les quotidiens ; *Le Point* et *Valeurs Actuelles* parmi les hebdomadaires) dans notre corpus nous a par exemple amenés à parler d'un choix éditorial de certains titres de presse dans la lutte contre le « politiquement correct » sous couvert d'une défense de la « liberté d'expression ». Ce résultat a d'ailleurs été confirmé par une étude sur les rubriques de ces trois titres de presse, caractéristiques d'un certain positionnement idéologique de ces médias de droite et sensibles aux valeurs conservatrices et républicaines telles que la « liberté d'expression ». Enfin, nous avons pu voir que la défense absolue de la « liberté d'expression » pouvait relever d'un positionnement marketing dans l'économie des médias, afin de marquer son opposition journalistique aux médias dits *mainstream*, en quelque sorte « esclaves de la pensée unique ». Cette spécialisation se fait donc moins au sein des articles que dans la structure éditoriale des titres de presse et leur positionnement sur le marché journalistique. Par conséquent, non seulement ces médias diffusent et contribuent à la circulation des discours « on peut plus rien dire », mais ils participent également à leur production et leur institution dans le champ médiatique. En multipliant alors les appels à « édito » ou pamphlets anti-« politiquement correct », ils garantissent non seulement la circulation de ces discours, mais aussi la circulation et la publicité de leurs auteurs au sein des différentes rubriques, sous couvert d'un statut hybride de ces énonciateurs : mi-journaliste, mi-essayiste invité. L'éditorialiste est alors tantôt présenté comme un salarié du média, tantôt invité en tant qu'externe à la rédaction. Et tout ceci contribue à la banalisation de son discours. En outre, nous avons pu voir que cette éditorialisation évoluait dans le temps. La construction d'une chronologie du traitement médiatique des discours « on peut plus rien dire » à travers notre corpus, a ainsi montré la fluctuation de l'intérêt médiatique pour la défense de la « liberté d'expression » comme variant au gré des polémiques et affaires sur le « politiquement correct ». La récurrence du cas de *Charlie Hebdo* a notamment montré comment les défenseurs de la « liberté d'expression » pouvaient être érigés en martyrs de celle-ci. S'appropriant le tragique sort de la rédaction, certains médias ont alors capitalisé sur cette victimisation pour fustiger les « minorités » et leurs revendications, tout en les désignant comme une « censure » à combattre. En somme, cette éditorialisation des discours dans les structures des médias nous a permis de voir qu'il n'existait pas vraiment de « controverse » ou de débat sur la « liberté d'expression ». Il n'y a qu'un discours à sens unique qui est représenté et publicisé dans la presse généraliste, désignant le « politiquement correct » comme un pur et simple ennemi de la « liberté d'expression ». Le parti des « minorités » n'est donc présent qu'à travers les défenseurs de la « liberté d'expression », comme une censure fictive et « insidieuse », pour conserver le monopole de la parole médiatique. Nous nous

autoriserons néanmoins à parler d'une mise *en* controverse des discours « on peut plus rien dire », du fait de la volonté médiatique de faire polémique et de « faire le buzz » sur un débat pré-construit entre « libération de la parole » et « liberté d'expression » quand ce « débat » n'a en fait pas lieu d'être, et n'a, de fait, pas lieu au regard de l'absence d'une des deux parties. Le fustige du « politiquement correct » relève donc d'une parole pamphlétaire à sens unique et relayée par les médias.

Enfin, la dernière partie de notre mémoire consistait à proposer une nouvelle catégorisation de la « liberté d'expression » en dénaturalisant son érection en fétiche par ses défenseurs. Pour ce faire, nous sommes d'abord partis de la posture et de l'éthos du personnel médiatique en question. Nous avons alors pu constater l'émergence d'un « personnage » néo-réactionnaire, et plus largement éditorialiste, agglomérant toute l'attention médiatique sur les sujets relatifs à la « liberté d'expression ». Nous avons ainsi démontré dans quelle mesure son succès et sa notoriété médiatique dépendaient d'une double influence sur le champ littéraire et journalistique, lui permettant de circuler dans les médias sous différentes casquettes d'autorité ; et l'inscrivant, en somme, dans une certaine tradition littéraire et pamphlétaire (à la Charles Péguy) lui conférant la légitimité de se présenter en martyr de la « liberté d'expression ». Cette construction de l'éthos pamphlétaire, rend ce personnage extrêmement propice à la polémique et à la polémisation (Moor, 2012), garantissant au titre de presse des ressources financières grâce au « buzz » médiatique que son intervention apportera au média qui l'invitera. Jouissant d'une image victimaire du « seul contre tous », notre étude a en fait montré comment ce type de personnage appartenait en fait à tout une nébuleuse d'éditorialistes réactionnaires s'entraïdant en s'invitant dans leur média respectif ou faisant la promotion de leurs essais. Mais surtout, elle a montré comment ces individus appartenaient également aux mêmes sociétés de production (Magasin Numérique ou Téléparis), à la même édition d'essais (Editions du Cerf) et étaient employés par les mêmes médias (*Le Figaro* employant notamment des chroniqueurs réguliers de LCI, CNews ou BFMTV par exemple). Ensuite, de l'étude de cette posture de la défense pamphlétaire de la « liberté d'expression », nous avons mis au point une forme d'archéologie de son histoire, qui nous a permis de moins considérer le discours « on peut plus rien dire » comme une récupération partisane de la « liberté d'expression » par la droite ; que comme un discours typiquement universaliste et marqué par une certaine blancheur occidentale. Autrement dit, nous avons pu voir que dès son inscription pour la première fois dans la loi, que la « liberté d'expression » avait toujours été fondée sur une fiction universaliste de la citoyenneté, et bénéficiait d'un statut sacré et inhérent au fondement de la démocratie sur le débat. Avec le temps, la « liberté d'expression » a subi une forme de raréfaction

du sens et de sa genèse, n'ayant plus besoin de se justifier comme valeur universaliste et de se justifier tout court : sa simple défense consistant une justification en soi. A travers la notion de « sens commun », nous avons alors pu noter la façon dont la « liberté d'expression » ne relevait pas seulement du domaine du droit, mais aussi d'un fait social, producteur de normes et d'institutions discursives, conditionnant les rapports sociaux. Ainsi, en s'efforçant de dénaturer la sacralisation presque obsessionnelle de la « liberté d'expression », nous avons montré en quoi son usage dans le discours relevait d'un fétichisme et d'une idolâtrie. Les défenseurs de la « liberté d'expression » l'érigent en fétiche, confondant ce qu'elle devrait utopiquement être et incarner, à ce qu'elle est réellement : un monopole d'un personnel médiatique construisant son discours comme une norme social. La « liberté d'expression » convoquée comme un sacre contre les « minorités » (prétendument ennemis de cette hégémonie discursive) participe d'un dispositif sur le discours. Ce dispositif, comme tout dispositif foucauldien, s'auto-légitime au travers d'un langage doxique et juridique, et régule les accès au discours en censurant ceux qui présenteraient une menace pour le monopole du souverain.

Comme il est coutume de le faire, j'aimerais désormais revenir succinctement sur les hypothèses de recherche formulées en introduction de ce mémoire de recherche, afin de nuancer et préciser mes postulats de départ, sans pour autant répéter une deuxième fois ce que nous venons de rappeler en résumant le contenu de notre travail.

1. Il existe, en France, une viralité du discours « on peut plus rien dire », fustigeant le « politiquement correct » et exaltant la « liberté d'expression » comme la plus sacrée des libertés

La démonstration que nous avons menée tout au long de ce travail a montré l'existence d'un discours « on peut plus rien dire », polarisé entre une dénonciation du « politiquement correct » et défendant à tout prix la « liberté d'expression ». En effet, la « liberté d'expression » a été construite comme une valeur républicaine sacrée et inhérente à la démocratie, l'érigant en un droit inaliénable et protégé de toute remise en question. Par ailleurs, cette exaltation de la « liberté d'expression », nous l'avons vu, permet également de servir d'argument d'autorité au fustige d'une partie de la population : à savoir, les minorités ethniques, sexuelles ou religieuses, dès lors qu'elles seront constituées en communauté. Néanmoins, grâce à la méthode que nous avons élaboré par l'outil Europresse et le programme de recherche d'analyse de discours d'Alice Krieg-Planque, nous avons

pu obtenir une série de données statistiques montrant des phénomènes de concentration médiatique de médiatisation de ces discours que nous avons l'impression d'entendre partout. En objectivant ce pré-supposé de la « viralité » avec lequel nous nous sommes lancés dans cette recherche, il nous convient de nuancer le choix de ce terme. Notre travail a, en effet, montré comment cette circulation des discours était en fait localisée et concentrée dans certaines sphères médiatiques, et non dans l'ensemble de la presse généraliste. Notre recherche fait donc plus état de monopoles médiatiques dans la diffusion de ces discours, plutôt que d'une viralité hégémonique. Cette nuance m'a, par ailleurs, fait prendre conscience de la manière dont j'avais été affecté par mon objet d'étude. J'ai très certainement été mû par un caractère obsessionnel à vouloir repérer ces discours « on peut plus rien dire » dès que j'en voyais, de la même manière que les défenseurs de la « liberté d'expression » ont pu développer une certaine obsession avec la sacralisation de leur « liberté d'expression ». Je me suis notamment souvenu d'un cours de Valérie Jeanne-Perrier, à la rentrée du Master de recherche, qui disait aux élèves présents dans la classe à peu près ceci : « La recherche a souvent un caractère obsessionnel. On cherche toujours à repérer et récolter des éléments dans la vie de tous les jours, et vous serez sûrement pris pour un fou parfois, mais si vous sentez que vous tenez quelque chose, c'est qu'il faut creuser ». C'est, en effet, en partie, grâce à la relation obsessionnelle que j'entretenais avec mon objet que j'ai pu découvrir ces phénomènes de concentration médiatique, sans quoi je me serais sûrement arrêté à de l'analyse de discours et rhétorique des discours « on peut plus rien dire ». Il en va ensuite de la capacité réflexive du chercheur d'admettre que ses convictions de départ aient pu être affecté par la recherche. C'est pourquoi, nous proposons la reformulation suivante de cette hypothèse : « Il existe, en France, une concentration médiatique du discours « on peut plus rien dire », fustigeant le « politiquement correct » et exaltant la « liberté d'expression » comme la plus sacrée des libertés, dans certains titres de presse ».

2. La presse généraliste participe, par son éditorialisation, à l'exaltation d'une posture de martyr de la « liberté d'expression »

Le contexte de production des articles reprenant les discours « on peut plus rien dire » fait état d'une éditorialisation de la posture de martyr de la « liberté d'expression ». En effet, certains médias se constituent eux-mêmes en représentant de la « liberté d'expression », en se positionnant comme des médias qu'ils qualifient de *mainstream* et plongés dans un « politiquement correct » doxique. Toute leur positionnement dans la cartographie des médias sera donc déterminé par la revendication d'être libre de ce « dogmatisme ». De plus, ces mêmes titres de presse mettent en

place toute une série de décisions éditoriales favorables à la diffusion de pamphlets revendiquant la « liberté d'expression » : la création de rubriques dédiées à dire ce qui dérange, la publication d'un grand nombre d'éditos mettant en scène la parole de l'énonciateur comme combattante du dogmatisme dont elle serait victime, le traitement médiatique de certains faits divers transformés en polémique sur la « restriction de la liberté d'expression » ou encore l'embauche de chroniqueurs réguliers dont le fond de commerce est de se dire censuré, alors même qu'ils sont omniprésents dans les médias papier et audiovisuel. Tout ceci participe d'une éditorialisation des discours sur la « liberté d'expression », comme fondement même de la ligne éditoriale des titres de presse en question. La posture de martyr est mise en place par tout ce qui relève de la victimisation de l'auteur de ces articles, dont le propos résume à faire croire que son discours est censuré, alors même qu'il le diffuse sur plusieurs canaux. Cette posture du martyr est également permise par la filiation pamphlétaire dans laquelle s'inscrit le discours « on peut plus rien dire », son acte de discours constituant une sorte d'acte héroïque de résistance à l'adversaire « politiquement correct ». En se posant en première victime de ce qu'il dénonce, le discours « on peut plus rien dire » couvre son auteur d'une aura sacrée et héroïque de martyr et représentant de la « liberté d'expression », tout ceci avec la complicité du dispositif éditorial du titre de presse qui le diffuse. La presse généraliste participe donc, par son éditorialisation, à l'exaltation d'une posture de martyr de la « liberté d'expression ».

3. La sacralisation de la « liberté d'expression » sert de dispositif reproduisant des rapports de pouvoir et de domination à l'encontre des « minorités »

La sacralisation de la « liberté d'expression », couverte d'une aura républicaine, contribue à rendre ce droit inaliénable. Or, la « liberté d'expression » ne relève pas seulement d'un droit, mais aussi d'un fait social. Elle organise en effet les normes du discours et conditionne les rapports sociaux au sein d'une Nation et entre Etats. Elle participe également à la construction d'une identité citoyenne collective, contre un ennemi que définit par son altérité et son exclusion du « on » normatif. Mais ceci se trouve occulté par la manière dont la « liberté d'expression » fait « sens commun ». Cette sacralisation empêche par ailleurs de voir que c'est son manque de catégorisation et son aura qui empêchent de la voir comme une partie du problème soulevé par le fustige du « politiquement correct ». Si l'on voit s'élever des paroles de « minorités » aujourd'hui, c'est bien parce qu'auparavant, l'accès à la « liberté d'expression », ou en tout cas à l'expression publique et médiatique, ne leur était pas permis. Ainsi, brandir la « liberté d'expression » *contre* une population

contribue d'une part, nécessairement, à discriminer le discours de ces « minorités » ; mais aussi, à maintenir une certaine hégémonie du discours normatif, alors même qu'il fait problème. Il y a donc une certaine nécessité à dénaturer les dispositions invisibles engendrées par la définition et l'usage de la « liberté d'expression », tels que considérés aujourd'hui. La sacralisation de la « liberté d'expression » sert bien de dispositif reproduisant des rapports de pouvoir et de domination à l'encontre des « minorités », dans la mesure où, à l'heure actuelle elle s'appuie sur une fiction universaliste, et contribuant à déréaliser les discriminations qu'elle opère. Ce dernier point méritera d'être approfondi, à terme, au travers d'un autre corpus et d'une concentration exclusive sur ce point. En effet, je regrette, faute de temps et de matériel d'analyse, de ne pas avoir pu développer cet aspect de mon travail plus en détail. Toutefois, c'est cette aporie constatée lors de la rédaction de mon travail, qui me pousse à inscrire ce mémoire dans une trajectoire de recherche (Le Marec, 2002) plus longue et faite de plusieurs rebondissements encore à venir.

Dans cette optique, je profite de ces dernières pages de conclusion pour formuler d'éventuelles pistes de recherche et hypothèses à poursuivre dans un parcours académique plus large. D'abord, concernant la méthode : j'entends poursuivre cette réflexion autour des bases de données Europresse et Factiva mises à disposition du monde académique. Alors même que ces outils sont constamment conseillés pour réaliser des recherches universitaires, on compte très peu de littérature sur leur utilisation, leur rigueur et les limites qu'ils présentent. D'abord conçus comme des outils de veille médiatique à destination du marché « professionnel », ils constituent habituellement plus des outils de consultation, que de collecte et constitution de corpus massifs. Pourtant, croisées avec les travaux d'Alice Krieg-Planque relatifs à la formule, ces bases de données représentent des outils extrêmement utiles pour étudier la circulation de discours médiatiques de manière diachronique. Par ailleurs, ils permettent également, malgré certaines limites, de constituer ses propres données quantitatives sur lesquelles baser des interprétations sur le champ médiatique. Il semble en effet très pertinent de croiser ces données à des analyses relatives à la concentration des médias, mais aussi au monopole de certains éditorialistes, alors que cette figure de l'expert se développe de plus en plus dans la presse papier et sur les plateaux télévisés (Durand, 2015). Je suis donc convaincu qu'il y a encore beaucoup de choses à écrire et à développer sur ce sujet, au cours d'une thèse ou d'articles scientifiques dédiés, pourquoi pas. Je pense, en effet, pour l'avoir expérimenté cette année, que ces réflexions pourraient, à terme, servir aux étudiants-chercheurs dans la constitution de leur corpus.

Ensuite, concernant le champ de réflexion défriché en SIC sur la « liberté d'expression » : ce travail m'a permis de parcourir un certain nombre de notions dichotomiques qui mériteraient d'être approfondies, à terme : « liberté d'expression / libération de la parole » ; « liberté d'expression / censure » ; « universalisme / minorités », etc. La catégorisation de la « liberté d'expression » m'a permis d'envisager tout un champ de réflexion possible dans la façon dont certaines notions érigées en fétiche, construisent des « sens commun », à l'origine de rapports de pouvoir dans le discours. J'ai notamment été passionné par la façon dont la « liberté d'expression » pouvait, en fait, paradoxalement, constitué un acte de censure sur le discours. Par ailleurs, aborder ces questions de liberté d'expression et de censure dans le discours, hors du domaine législatif, s'inscrit, à plusieurs égards, dans des travaux sur la langue et le discours comme des objets politiques (déjà abordés par des auteurs comme Judith Butler, Monique Wittig, Pierre Bourdieu ou encore Roland Barthes - sur des objets et dans des disciplines différentes). Une suite envisageable de ce travail de recherche pourrait donc se focaliser sur cette dichotomie entre « liberté d'expression » et « censure » sur un objet médiatique différent comme les réseaux sociaux, par exemple. En effet, au cours de mon travail, j'ai pu faire quelques allusions au contexte de « libération de la parole » des minorités sur les réseaux sociaux. Il m'apparaît alors intéressant de voir, dans quelle mesure, ce phénomène ne relève pas de la même « liberté d'expression » que celle que nous avons étudiée à travers la posture néo-réactionnaire. Une recherche relative à ce nouvel objet d'étude me paraît d'autant plus d'actualité alors que vient d'être définitivement adoptée la loi Avia à l'Assemblée nationale, relative à la censure des contenus jugés haineux dans la lutte contre la cyberhaine¹⁰². Alors que la majorité défend de protéger les « minorités » des multiples agressions et discriminations qu'ils subissent en ligne au quotidien, l'opposition et plusieurs associations représentantes de ces « minorités » (de genre et d'orientation sexuelle, notamment) dénoncent une « loi liberticide » dont ils feront les premiers l'objet de censure¹⁰³. Cette relation entre une assignation des « minorités » comme censeurs politiquement correct, mais pourtant comme objets privilégiés de la censure du discours, m'apparaît donc intéressante à approfondir sur le long terme.

Dans l'avant-propos de ce mémoire, j'avais à coeur d'insister sur le caractère situé de ma recherche. J'apporterais en réponse à ce préambule, que l'écriture de la recherche en savoir situé

¹⁰² Voir l'article de *Le Monde* [URL : <https://www.lemonde.fr/pixels/article/2020/05/13/la-loi-contre-la-haine-sur-internet-definitivement-adoptee-par-l-assemblee-nationale_6039578_4408996.html>]

¹⁰³ Voir la tribune d'un collectif de personnes et d'associations féministes, LGBTQ et antiracistes publiée dans *Libération* le 21 janvier 2020 [URL : <https://www.liberation.fr/debats/2020/01/21/feministes-lgbti-et-antiracistes-nous-ne-voulons-pas-de-la-loi-cyberhaine_1774297>]

constitue, pour moi, une approche extrêmement intéressante pour les sciences de l'information et de la communication. Et qu'à l'avenir, elles seront sûrement de plus en plus amenées à traiter et embrasser ce genre de questionnements épistémologiques. Et ce, d'autant plus dans un contexte de visibilisation et de représentation des savoirs issus des « minorités », traitées non plus comme de simples objets d'étude, en tant que contre-cultures par exemple ; mais envisagées comme des catégories et critères d'analyse dans toute recherche. C'est ce que nous nous sommes efforcés d'appliquer dans ce travail : prenant la norme comme l'objet d'étude, et la « minorité » comme le point de vue. Et non plus exclusivement, comme ça a souvent été le cas dans l'histoire des sciences, d'étudier la « minorité » ou cet autre, d'un point de vue prétendument neutre, ne questionnant pas lui-même son appartenance à un savoir et une posture situés. La situation de sa posture, relèvera donc d'une discipline que le chercheur s'est souvent posée, mais qu'il gagnerait maintenant à transmettre et restituer de manière plus transparente dans son travail.

Élaborer la pratique intellectuelle en fonction de ses effets sur le monde amène à entretenir une relation nouvelle aux problèmes que l'on pose traditionnellement à la science et à la philosophie. Car aucun problème ne saurait plus être envisagé d'un point de vue abstrait et désincarné. Ils doivent être saisis d'une manière située et locale. Les réponses qu'on doit leur apporter dépendront de la situation dans laquelle ils apparaissent. Un auteur doit se penser et penser sa pratique d'une manière concrète : on n'écrit pas de la même façon, et sur les mêmes sujets, dans les mêmes formes, selon le monde dans lequel on écrit, en situation coloniale ou en situation démocratique, en temps de guerre ou en temps de paix, en conjoncture de terrorisme ou non. La situation politique et sociale doit intervenir dans le choix des modalités de l'activité (d'écriture, de publication, de circulation) mais aussi dans la définition même des notions de vérité, de méthode et d'objectivation.

De Lagasnerie G. (2017). *Penser dans un monde mauvais*. Paris, Presses universitaires de France, p.19

Bibliographie

- Ablali D. et Ducard D. (dirs.). (2009). *Vocabulaire des études sémiotiques et sémiologiques*. Paris, Honoré Champion.
- Angenot M. (1995). *La parole pamphlétaire*. Payot
- Bourdieu P. (1996). *Sur la télévision*. Paris, Raisons d'agir.
- Bourdieu P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu P. (1980). *Le sens pratique*. Paris, Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu P. (1998a). *La domination masculine*. Paris, Seuil.
- Bourdieu P. (1998b). *Contre-feux*. Paris, Raisons d'agir.
- Butler J. (2017). *Le Pouvoir Des Mots*. Paris, Éditions Amsterdam.
- Champagne P. (1990). *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*. Paris, Editions de Minuit.
- De Lagasnerie G. (2013). « Exister socialement. La vie au-delà de la reconnaissance ». in Louis É. (dir.). (2013). *Pierre Bourdieu. L'insoumission en héritage*. Paris, Presses universitaires de France.
- De Lagasnerie G. (2017). *Penser dans un monde mauvais*. Paris, Presses universitaires de France.
- Durand P. (2004). *Médias et censure: figures de l'orthodoxie*. Liège, Editions de l'Université de Liège
- Durkheim E. (1895). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris, Editions Flammarion.
- Eddo-Lodge R. (2018). *Le Racisme Est Un Problème De Blancs*. Paris, Éditions Autrement.
- Eribon D. (2009). *Retour à Reims. Une théorie du sujet*. Paris, Fayard.
- Eribon D. (2010). *De la subversion. Droit, norme et politique*. Paris, Éditions Cartouche.
- Foucault M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.
- Foucault M. (1976). « Il faut défendre la société ». *Cours au Collège de France. (1975-1976)*, Paris, Gallimard.
- Foucault M. (1994). *Dits et écrits*, t.III : 1976-1979, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines ».
- Foucault M. (1994). *Dits et écrits*, t. IV : 1980-1988, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines ».
- Hazan É. (2008). *LQR, La Propagande Du Quotidien*. Paris, Raisons d'agir.

- Jeanneret Y. (2000). *L’Affaire Sokal, ou la querelle des impostures*, Paris, Presses universitaires de France.
- Krieg-Planque A. (2009). *La Notion De Formule En Analyse Du Discours*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Lordon F. (2013). *La société des affects. Pour un structuralisme des passions*. Paris, Le Seuil.
- Lussier J. (2019). *On Peut Plus Rien Dire*. Montréal, Cardinal.
- Maingueneau D. (2012). *Les Phrases Sans Texte*. Paris, Armand Colin.
- Maingueneau D. (2016). *Analyser Les Textes De Communication*. Paris, Armand Colin.
- Marx K. (1872). *Le Capital. t.1*. Gallimard.
- Mouffe, C. (2018). *Pour un populisme de gauche*. Paris, Albin Michel.
- Mills Charles W. (2007). « Chapter 1. White Ignorance ». in Sullivan S., Tuana N. *Race and epistemologies of Ignorance*. New York, State University of New York Press. pp.11-38
- Ramond D. (2018). *La Bave Du Crapaud*. Paris, Éditions de l’Observatoire.
- Rey-Debove J. (1997). *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*. Paris, Armand Collin
- Sartre J-P. (1943). « Chapitre 2 : La mauvaise foi » in *L’Être et le Néant*. Paris, Gallimard. pp. 82-106
- Wittig M. (1969). *Les Guérillères*. Paris, Les Éditions de Minuit.

Articles scientifiques

- Amossy R. (1994). « Les dessous de l’argumentation dans le débat politique télévisé ». *Littérature* n°93, Le partage de la parole, pp. 31-47
- Amossy R. (2015). « De la sociocritique à l’argumentation dans le discours », *Littérature* n°140, Analyse du discours et sociocritique, pp. 56-71
- Blanc A., Peton H., Garcias F. (2019). « L’analyse lexicométrique des macro discours par les vocabulaires - enjeux théoriques et méthodologiques », n°6, *Finance Contrôle Stratégie* [En ligne]
- Bourdieu P. (1994). « L’emprise du journalisme ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, p.3-9
- Bourdieu P. (1994). « Stratégies de reproduction et modes de domination ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°105, p.3-12
- Bourdieu P. (2002). « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°145 : La circulation internationale des idées, p.3-8

- Boyer H., Gaboriaux C. (2018). « Splendeurs et misères des *petites phrases* ». *Mots. Les langages du politique*, n°117, p.9-17
- Cardon D., Cointet J.-P., Ooghe-Tabanou B., Plique G. (2019). « Unfolding the Multi-layered Structure of the French Mediascape ». *Médialab*, Sciences Po
- Cervulle M. (2012). « La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation », *Cahiers du genre*, n°53, p.37-54
- Cervulle M., Julliard V. (2013). « « Différence des sexes » et controverses médiatiques : du débat sur la parité au « mariage pour tous (1998-2013) », *Le Temps des médias*, n°21, p.161-175.
- Cervulle M., Julliard V. (2018). « Le genre des controverses : approches féministes et *queer* », *Questions de communication*, n°33, p.7-22
- Clair I. (2016). « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°213, pp.66-83
- Dalibert M. (2015). « Nelly Quemener : Le pouvoir de l'humour. Politiques des représentations dans les médias en France », *Etudes de communication*, n°45, pp. 161-164
- Davallon J. (2004). « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche ». *Hermès*, n°38, pp.30-37
- Delforce B., Noyer J. (1999). « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Etudes de communication*, n°22 : *La médiatisation des problèmes publics*
- Denis J. (2006). « Préface : Les Nouveaux Visages De La Performativité ». *Etudes De Communication*, n°29, pp.8-24
- Durand P. (2015). « Le marché des radicaux libres : Sur quelques conditions médiatiques de la posture « néo-réactionnaire » », *Quaderni*, n°87, pp.101-118.
- Durand P., Sindaco S. (2015). « Postures et figures « néo-réactionnaires » autour d'un personnage collectif », *CONTEXTES*, Varia.
- Escande-Gauquié P. (2008). « Comment les SIC interagissent méthodologiquement avec les sciences du langage », *Les sciences de l'information et de la communication : affirmation et pluralité*, en ligne.
- Eyries A. (2014). « Maxime Cervulle, Dans le blanc des yeux. Diversité, racisme et médias », *Questions de communication*, n°25, pp.413-414.
- Foucault M. (1981). Entretien de Michel Foucault avec André Berten : « Une histoire de la manière dont les choses font problème ». *Cultures et conflits*, n°94.

- Fassin É. (1993). « La chaire et le canon. Les intellectuels, la politique et l'Université aux États-Unis ». *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 48e année, N. 2, pp. 265-301
- Fassin É. (1994). « Political correctness en version originale et en version française. Un malentendu révélateur. » *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°43, Dossier : Histoire au présent de la "political correctness", pp. 30-42
- Haraway D. (1988). « Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective », *Feminist studies*, n°14-3, p. 575-599
- Harding S. (1993). « Rethinking standpoint epistemology: What is « strong objectivity » ? », *Feminist epistemologies*, Routledge. p. 49-82
- Harrell A. (2010). « The limits of tolerance in diverse societies: hate speech and political tolerance norms among youth », *Canadian journal of political science*, n°43, p. 407-432
- Johnson J. (2019). « When hate circulates on Campus to Uphold Free Speech », *Studies in Law, Politics, and Society*, Emerald Publishing Limited, n°80, pp.113-130
- Julliard V. (À Paraître). « Gender and Technology » in Pérez L. et al. *Global History of Technology*, Brepols
- Kebabza H. (2006). « « L'universel lave-t-il plus blanc ? » : « Race », racisme et système de privilèges », *Les cahiers du CEDREF*, n°14, pp.145-172.
- Kunert S. (2014). « Les métadiscours pornographiques », *Questions de communication*, n°26, pp.137-152
- Le Marec J., Babou I. (2015). « La dimension communicationnelle des controverses ». *Hermès, La Revue*, n°73. pp.111-121
- Mansfield, H. C.1998. « Politiquement correct ». *Commentaire*, n°83, pp.617-628
- Martin L. (2006). « Penser les censures dans l'Histoire ». *Editions de la Sorbonne*, « Sociétés et représentations », n°21, p.331-345
- Martin L. (2009). « Censure répressive et censure structurale : comment penser la censure dans le processus de communication ? », *Questions de communication*, n°15, p.67-78
- Mazabraud, B. (2010). « Foucault, le droit et les dispositif de pouvoir ». *Cités*, n°42(2), pp.127-189
- McWhorter L. (2005). « Where do White People come from? A Foucaultian Critique of Whiteness Studies », *Philosophy & Social Criticism*, n°31(5-6), pp.533-556.
- Miller A. J. (2003). « Pierre Bourdieu and the perils of *allodoxia* : nationalism, globalism and the geopolitics of intellectual exchange », *Cultural studies*, n°17, pp.553-571

- Monte M., Oger C. (2015). « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels ». *Mots. Les langages du politique*, n°107 : Discours d'autorité : les discours éclat(s) ?, pp.5-18.
- Moor L. (2012). « Posture polémique ou polémisation de la posture ? Le cas de Michel Houellebecq », *COnTEXTES*, n°10. Querelles d'écrivains (XIXe-XXIe siècles) : de la dispute à la polémique
- Neveu E. (2010). « L'apport de Pierre Bourdieu à l'analyse du discours. D'un cadre théorique à des recherches empiriques ». *Mots. Les langages du politique*, n°94 : Trente ans d'étude des langages du politique (1980-2010), pp.191-198.
- Paveau M.-A. (2009). « Chronique « linguistique ». Peut-on dire n'importe quoi ? Langage et morale », *Le Français d'aujourd'hui*, n°165, pp.105-113
- Pierre T. (2013). « L'officialisation de la langue basque en France : du droit à la différence au droit à l'égalité ? ». *Langage et société*, 145(3), p.103
- Saint-Armand D., Vrydaghs D. (2011). « Retours sur la posture », *COnTEXTES*, n°8 : La posture. Genèse, usages et limites d'un concept
- Seurat A. (2008). « La mise au jour des médiations à travers l'affaire des caricatures. Citations d'images », *Communication & Langages*, n°155, pp. 27-38
- Seurat A. (2016). « La « Une des survivants » de *Charlie Hebdo*. Hypermédiatisation et délibérations éditoriales, *Communication & Langages*, n°187, pp. 69-87
- Souchier E. (1998). « L'image du texte pour une théorie de l'énonciation éditoriale », *Les cahiers de médiologie*, n°6(2), pp.137-145
- Thompson A. (2003). « Tiffany, friend of people of color: White investments in antiracism », *International Journal of Qualitative Studies in Education*, n°16. pp.7-29.

Mémoires, thèses, habilitations à diriger des recherches et autres travaux universitaires

- Cambet-Petit-Jean Y. (2019). Devoir universitaire, *French contemporary feminism; questioning universalism*
- Julliard, V. (2019). Habilitation à diriger des recherches, *La « différence des sexes » sur Twitter : Les conditions d'observabilité d'un engagement affectif et émotionnel.*
- Julliard V. (2012). Thèse, *De la presse à Internet : la parité en questions.* Chapitre 4, pp.119-163.
- Le Marec J. (2002). Habilitation à diriger des recherches, *Ce que le « terrain » fait aux concepts : Vers une théorie des composites.*

Lopes L. (2019). Mémoire de master professionnel, *Ouvrir la voix : un documentaire afro-féministe réalisé par Amandine Gay ou la création d'un nouvel espace d'expression politique pour les femmes noires en France*, III.3. La remise en question de l'universalisme républicain français, pp.59-62.

Verquere L. (2018). Mémoire de recherche, *Médias, Genre et Problème public : La construction médiatique du problème public autour du congé paternité : le cas du magazine féministe Causette*, Introduction, p.7.

Wrona A. (2020). Cours, *Littérature et communication*, Master 2 Recherche et développement. Celsa Sorbonne-Université.

Etude scientifique

Cardon D., Cointet J-P., Ooghe-Tabanou B., Plique G., (2019). « Unfolding the Multi-layered Structure of the French Mediascape ». Etude réalisée par le MédiaLab de Sciences Po, en partenariat avec l'école de journalisme de Sciences Po, le MIT Center for Civic Media et commandée par l'Institut Montaigne.

Lien 1 : [URL : <<https://medialab.sciencespo.fr/productions/2019-06-unfolding-the-multi-layered-structure-of-the-french-mediascape-dominique-cardon-jean-philippe/>>]

Lien 2 : [URL : <<https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/media-polarization-a-la-francaise-report.pdf>>]

Table des annexes

ANNEXE 1 : Captures d'écran de tweets désignant le « on peut plus rien dire » comme un discours

ANNEXE 2 : « L'Edito de Riss » du n°1433 de *Charlie Hebdo*

ANNEXE 3 : Etude de cas sur la récupération de la « novlangue » par le discours « on peut plus rien dire »

ANNEXE 4 : Liste des 16 sources du corpus et leur date de début d'archivage sur Europresse

ANNEXE 5 : Captures d'écran des onglets de rubriques sur les sites internet de *Libération*, *Le Point* et *Valeurs Actuelles*

ANNEXE 6 : Article de Valeurs Actuelles : « Les mots pour ne pas dire »

ANNEXES

ANNEXE 1 : Captures d'écran de tweets désignant le « on peut plus rien dire » comme un discours



L'usage du déterminant défini « les » dans ces trois tweets, renvoie à la catégorisation du « on peut plus rien dire » comme un discours identifiable

ANNEXE 2 : « L'Edito de Riss » du n°1433 de *Charlie Hebdo*

La page a été retirée de la version diffusée en ligne.

ANNEXE 3 : Etude de cas sur la récupération de la « novlangue » dans le discours « on peut plus rien dire »

« Il est, à mon sens, intéressant d'évoquer la façon dont le trope de la « novlangue » a été récupéré par les anti-« politiquement correct », pour l'associer au vocabulaire des *studies* et militants issus de la « coalition-arc-en-ciel ». Ce mot-valise a été traduit de l'anglais *newspeak* à l'occasion de la sortie de *1984* de Georges Orwell¹⁰⁴ en 1950 en France. Il s'agit, dans le roman dystopique, de la langue officielle de l'Océania, instituée par le Parti : le pouvoir institutionnel en place. Le principe de cette langue est qu'elle ait été appauvrie à l'excès et que la richesse de son vocabulaire diminue chaque jour un peu plus. De plus, elle se fonde sur une inversion des systèmes de valeurs tels que nous les connaissons habituellement : comme en atteste l'oxymore : « La guerre, c'est la paix. », par exemple. En bref, cette langue artificielle a pour objectif de contrôler les esprits afin de les discipliner.

L'ouvrage de Georges Orwell paraît de manière assez concomitante avec la parution des travaux de Victor Klemperer : *Lingua Tertii Imperii*¹⁰⁵, au sujet de la Langue du Troisième Reich. S'il est peu probable que les deux auteurs aient eu connaissance des écrits de l'autre, les deux se répondent étrangement. Klemperer, de la même manière qu'Orwell, analyse les rouages de la langue officielle instituée par le III^{ème} Reich. Il montre la façon dont elle a su développer tout un vocabulaire politique dans le but de contrôler et manipuler les consciences. On peut, par exemple, citer la façon dont le terme allemand *Endlösung*¹⁰⁶ a contribué à l'entreprise de propagande pour l'acceptation du génocide juif dans les consciences allemandes ; ou, plus anecdotiquement, la façon dont le terme *volk*¹⁰⁷ a été martelé par Adolf Hitler pour former les consciences nationalistes.

La démarche de ces deux auteurs dans l'étude du caractère politique de la langue a inspiré un certain nombre de travaux - plutôt marqués à gauche, en sciences du langage et sciences humaines, en général - se donnant pour objectif de déjouer les rouages des nouvelles langues institutionnelles, contrôlant les esprits et participant à la diffusion de leur idéologie. Nous pouvons, notamment, citer les travaux d'Eric Hazan sur la « langue de la V^{ème} République », dans lesquels il montre comment le pouvoir en place développe tout un vocabulaire de l'euphémisme, publicitarisé

¹⁰⁴ Orwell, Georges. 1949. *1984*. Secker and Warburg

¹⁰⁵ Klemperer, Victor. 1947. *LTI, la langue du III^e Reich*, Pocket, coll. Agora

¹⁰⁶ « Solution finale » en Français

¹⁰⁷ « peuple » en Français

dans les médias, pour déformer la réalité des faits¹⁰⁸. Le mot de « révolte » est par exemple remplacé par celui d' « émeute » ; le « patron » ou le « chef d'entreprise » est désigné comme « l'entrepreneur » ; le « licenciement » est publicisé comme « un plan social », etc. Ces travaux ne sont pas isolés, et rejoignent ceux d'Alain Etchegoyen ou Pierre Bourdieu également, accusant le néolibéralisme d'invisibiliser les inégalités sociales qu'il engendre. Il y a donc, en France, tout un champ de réflexion sur la novlangue des élites et la nouvelle langue néolibérale qui s'est ouvert, et dilué dans la gauche militante et partisane, pour dénoncer la « langue de bois » des technocrates.

Seulement, à partir des années 2000, nous faisons l'hypothèse que l'attribution de l'épithète de novlangue et de « langue de bois » ont fait les frais d'une forme de trivialité, ne désignant plus exclusivement la langue des institutions et du pouvoir, mais celle des minorités, et plus spécifiquement celle des *gender* et *postcolonial studies*. « Racisé », « genre », « cisgenre », « intersectionnel » font partie des mots de ce nouveau lexique, artificielle pour une certaine partie de la population, et notamment pour les néo-conservateurs anti-« politiquement correct ». Il nous paraît intéressant à cet égard de rappeler « l'origine vaticane de la contestation du genre » mise en exergue en début de son HDR, par Virginie Julliard : en 1995, « le Conseil Pontifical pour la Famille est mandaté par le Vatican pour produire un lexique destiné à révéler ce que cachent un certain nombre de termes et expressions (tels que le «genre», la « procréation assistée » ou la « réduction embryonnaire ») dont l'« ambiguïté » aurait pour visée de minimiser la portée de certaines évolutions sociales et de faire évoluer les représentations des citoyennes et des citoyens » (Julliard, 2019, 32). De cette commande naît *Le Lexique des termes ambigus et controversés sur la vie, la famille et les questions éthiques* (Église catholique et CPF, 2005), dont le contenu est ensuite dilué dans une grande variété d'espaces publics : la rue (avec les Manifestations contre « Le mariage pour tous »), l'Assemblée et les médias (comme lors des débats sur l'écriture inclusive, par exemple). Depuis, le qualificatif de « novlangue » est constamment employé pour ne désigner, en France, presque exclusivement la langue des « minorités » et des militants du « politiquement correct ». On compte, par exemple, 34 occurrences à la « novlangue » dans notre corpus, et toutes sont destinées à la critique du « politiquement correct ». Le lien avec notre corpus montre comment la polysémie de la formule « novlangue » a été progressivement diluée dans l'espace médiatique par une récupération de certaines élites qui auraient pu, il y a quelques années de ça¹⁰⁹, être accusées comme les tenantes d'une novlangue dominante et néolibérale ou d'une

¹⁰⁸ Hazan, Eric. 2006. *LQR : La propagande du quotidien*, Raisons d'agir

¹⁰⁹ On peut par exemple citer l'ouvrage suivant : Boltanski, Luc. et Esquerre, Armand. 2014. *Vers l'extrême. Extension des domaines de la droite*, Bellevaux, Éditions Dehors.

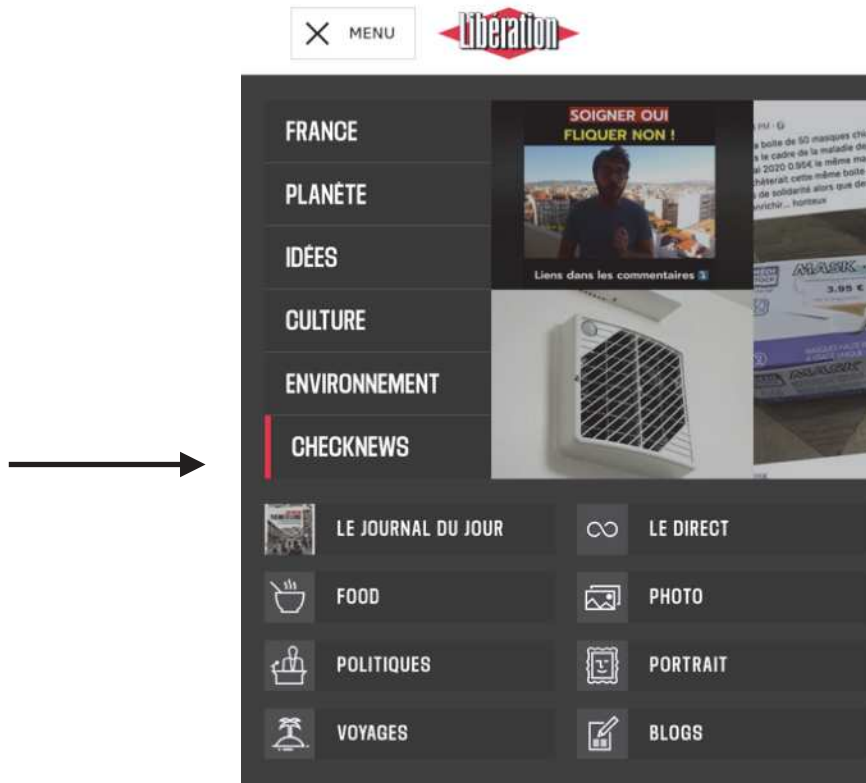
« langue de bois » masquant la réalité des dominations. Nous finirons cette étude de cas en rappelant le paradoxe de l'entreprise des anti-« politiquement correct » à vouloir associer le lexique des *studies* à une novlangue orwelienne. Quand le propre de la langue d'Océania est de diminuer son lexique de jour en jour afin que les mots ne puissent plus dire la réalité du monde et ses particularismes ; le lexique des *studies* suit la démarche inverse en inventant un lexique pour nommer les différentes identités de genre, dans ce qu'elles ont de plus particulier. Et ce, dans le but de mieux les représenter, et non de les invisibiliser comme c'est le propre de la novlangue. L'inversion de la « novlangue » sur laquelle s'appuie le discours fustigeant le lexique « politiquement correct » relève donc d'un non sens. »

ANNEXE 4 : Liste des 16 sources du corpus et leur date de début d'archivage sur Europresse

Nom de la source	Date de la première parution du média	Date du début d'archivage sur Europresse*
<i>Aujourd'hui en France</i>	1994	04/10/2005
<i>Courrier international</i>	08/11/1990	02/01/1992
<i>La Croix</i>	15/06/1883	01/09/1995
<i>L'Express</i>	16/05/1953	07/01/1993
<i>Le Figaro Magazine</i>	07/10/1978	29/05/2009
<i>Le Figaro Madame</i>	26/04/1980	18/08/2017
<i>Le Figaro</i>	15/01/1826	31/10/1996
<i>L'Humanité</i>	18/04/1904	16/11/1999
<i>Le JDD</i>	1948	11/12/2007
<i>Libération</i>	05/02/1973	02/01/1995
<i>Le Monde diplomatique</i>	03/02/1995	01/01/1980
<i>M Le Magazine</i>	2000	x
<i>Le Monde</i>	19/12/1944	19/12/1944
<i>L'Obs</i>	19/11/1964	11/12/2003
<i>Le Point</i>	01/09/1972	07/01/1995
<i>Valeurs Actuelles</i>	1966	07/03/2000

* : Il ne s'agit pas de la date d'intégration sur la base de données, mais bien la date du premier tirage figurant dans la base

ANNEXE 5 : Captures d'écran des onglets de rubriques sur les sites internet de *Libération*, *Le Point* et *Valeurs Actuelles*



N° 2480 - 5 Mars 2020

Ceux qui croient en la France (malgré la CGT)

[Lire un extrait](#)

[DÉJÀ ABONNÉ ? SE CONNECTER](#)

[ABONNEZ-VOUS](#)

[ACHETER CE NUMÉRO](#)

Au sommaire de ce numéro :

Couverture - Exclusif : Gerhard Schröder juge les réformes de Macron

Le Point de la semaine - Macron furieux de ce selfie

France - Ce socialisme secoue les fonctionnaires

Monde - Moi, Elena, espionne du KGB en Amérique

Société - Georgelin, le boss de Notre-Dame

Économie - État-Major : Nexans Conseil

Sciences - Traitements contre le coronavirus : retard à l'allumage

Culture - Cinéma : Marie Curie nous irradie

Style - Spécial tourisme - retrouver l'esprit pension de famille

Le Postillon - Peggy Sastre : Pourquoi nous nous complaisons dans le conflit



ANNEXE 6 : Article de *Valeurs Actuelles* : « Les mots pour ne pas dire »

La page a été retirée de la version diffusée en ligne.